



Projet financé par  
l'Union  
européenne



République  
Tunisienne

# Étude sur les descendants des immigrés tunisiens résidant en France

État général de la littérature sur les descendants des immigrés (DI)

Projet Lemma	Composante 2 : Mobilisation des compétences des Tunisiens de l'Étranger et intégration de la migration dans le développement local et régional
Elaboré par	Denieuil, Pierre-Noël Directeur de recherche Agence Thaly International
Date	22 octobre 2018
Version	Définitive

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne ou des Autorités tunisiennes.

Coordination du projet Lemma

Expertise France

Mise en œuvre du projet Lemma

Expertise France en partenariat avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)





Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## SOMMAIRE

SYNTHESE DE L'ETUDE.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	12
INTRODUCTION.....	14
<b>1 PREMIERE PARTIE : UNE « DEUXIEME GENERATION » QUI A DU MAL A TROUVER SA PLACE .....</b>	<b>18</b>
1.1 Les années 1980 et 1990 en France : une deuxième génération stigmatisée.....	18
1.1.1 Le traitement politique des premiers descendants de migrants : autour de la marche des Beurs de 1983	18
1.1.2 La « figure » du jeune délinquant.....	20
1.1.3 De la négation d'une nationalité à la stigmatisation et aux discriminations.....	20
1.2 Échecs et réussites scolaires et éducatifs de la deuxième génération.....	22
1.2.1 Ce que nous apprennent les statistiques sur les parcours scolaires et les niveaux d'études.....	22
1.2.2 Les réponses apportées par les chercheurs au constat de moindre réussite. Du social au culturel .....	23
1.2.3 L'ascension sociale possible et les chances de réussite des DI.....	24
1.2.4 Les atouts de la migration face à la réussite scolaire .....	24
1.3 Le niveau de de vie et l'accès à l'emploi .....	25
1.3.1 Niveau de vie et localisation.....	25
1.3.2 L'accès à la vie professionnelle .....	26
1.3.3 L'invisibilité des femmes .....	27
1.3.4 Les parcours de réussite et la famille .....	28
<b>2 DEUXIEME PARTIE : IDENTITES ET PROFILS SOCIOLOGIQUES DES DESCENDANTS D'IMMIGRES .....</b>	<b>29</b>
2.1 Les Identités .....	29
2.1.1 Les identités, comme objet de recherche .....	29
2.1.2 Les réactions identitaires : la religion, outil de résilience.....	30
2.1.3 L'invention des origines.....	32
2.2 Les pratiques de la langue.....	32
2.2.1 Des données.....	32
2.2.2 La mixité des pratiques langagières de jeunes 3 <sup>ème</sup> génération .....	33
2.3 Le couple, le conjoint et la famille.....	34
2.3.1 Des données.....	34
2.3.2 La mise en couple.....	35
2.3.3 Les mariages « mixtes » et leur « entre-soi ».....	36
2.4 Le rapport au politique et les pratiques électorales .....	37
2.4.1 Le rapport au politique et à la citoyenneté.....	37



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

2.4.2	Le vote des Tunisiens de France.....	38
2.5	Profils et typologie des DI.....	39
2.5.1	Adhésion ou rupture, les 2 <sup>ème</sup> générations face à l'héritage des parents .....	39
2.5.2	Essai de typologie des identités de classes moyennes à l'Université.....	40
<b>3</b>	<b>TROISIEME PARTIE : DE L'IDEE DE GENERATIONS A L'APPROCHE INTERGENERATIONNELLE .....</b>	<b>43</b>
3.1	Lien et continuité, la connivence des générations.....	43
3.2	La nécessaire différenciation entre la génération des primo migrants et celle de leurs descendants .....	43
3.3	« Deuxième génération » : une notion à rallonge, une catégorisation « fourre-tout » .....	44
3.4	Les descendants d'immigrés, sous l'angle du lien intergénérationnel, de la transmission et des relations familiales .....	46
3.5	L'approche générationnelle, une trajectoire qui resocialise l'individu .....	48
<b>4</b>	<b>QUATRIEME PARTIE : LES TRE ET LES INVESTISSEMENTS DE LA DIASPORA.....</b>	<b>50</b>
4.1	Diasporas, coopération internationale et développement local.....	50
4.1.1	A quoi servent les diasporas ?.....	50
4.1.2	De la coopération décentralisée au développement local .....	52
4.2	Les contributions des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) pour le développement du pays .....	56
4.2.1	Les investissements au pays des TRE .....	56
4.2.2	Des dispositifs d'accompagnement à l'investissement et à la contribution des Tunisiens de l'étranger au développement.....	59
4.3	3. Les institutions de la Tunisie face à la migration, et sa <i>Stratégie nationale migratoire</i> .....	61
4.3.1	La stratégie nationale migratoire .....	61
4.3.2	De la migration nationale à la migration internationale .....	62
4.3.3	Une politique migratoire insuffisamment planifiée .....	63
<b>5</b>	<b>CINQUIEME PARTIE : DES RETOURS MIGRATOIRES AUX CIRCULATIONS INTERNATIONALES.....</b>	<b>64</b>
5.1	Le spectre du retour programmé .....	64
5.1.1	Les retours historiques des primo migrants.....	64
5.1.2	Les retours contraints d'enfants, le déracinement familial et culturel .....	66
5.2	Les migrants de retours à la fin d'un cycle migratoire .....	66
5.2.1	Les Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) qui rentrent au pays .....	66
5.2.2	Le profil et les motivations des migrants de retour .....	70
5.2.3	La notion de « complétude » du cycle migratoire.....	72
5.3	Échanges et circulations entre la France et la Tunisie.....	74
5.3.1	L'attachement au pays .....	74
5.3.2	La quête identitaire : recomposer des liens économiques et sociaux avec le pays d'origine .....	75
5.3.3	Le double ancrage et la circulation des deux rives.....	75



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne



République  
Tunisienne

5.4	Alliances et partenariats.....	77
5.4.1	Les alliances matrimoniales des deux rives.....	77
5.4.2	Les nouvelles vagues et les circulations migratoires des élites.....	78
5.4.3	Quand la problématique de l'intégration vient se fondre dans celle de la mobilité.....	79
6	CONCLUSION : PERSPECTIVES POUR L'ETUDE QUALITATIVE .....	81
7	BIBLIOGRAPHIE GENERALE .....	85



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## SYNTHESE DE L'ETUDE

Cet état de la littérature traite des descendants d'immigrés tunisiens en France, dans leur relation avec le pays d'origine voire leur contribution à son développement. Par descendants d'immigrés on entend les personnes nées en France ayant un ou deux parents issus de l'immigration (INSEE). On note 180 000 descendants d'immigrés tunisiens : 110 000 nés de deux parents immigrés ; 70 000 nés d'un seul parent immigré. 57% ont la nationalité française. 38% ont la double nationalité. 5% ont la nationalité tunisienne (INSEE, 2008).

L'objectif de cette revue est de servir de base de ressources documentaires dans le cadre de l'étude qualitative qui doit être conduite sur le même sujet. Elle vient compléter la volonté portée par l'ONM (Office National des Migrations), de construire une connaissance sur la question migratoire. Elle fait suite au recensement documentaire de 587 entrées de travaux récemment publié par l'ONM sur la migration tunisienne vers l'Europe.

Ce rapport d'état des lieux se présente en cinq parties. La première partie évoque la littérature consacrée à l'émergence de la génération issue des primo migrants, et ses difficultés à trouver sa place dans la société française des années 1980 et 1990. La « marche des beurs » en décembre 1983 a été commentée comme « l'acte de visibilité » de cette génération. Ces jeunes sont à l'époque considérés comme « illégitimes » alors qu'ils sont nés en France et y bénéficient du droit du sol. Leur nationalité même est remise en question dans le cadre d'un débat entre « nationalité subie et nationalité choisie ». Ces « sauvages de la république » associés aux émeutes des banlieues endossent les figures de la délinquance. Une importante littérature traite de leur stigmatisation et des discriminations à leur égard. La documentation sociologique les définit alors comme « culturellement assimilés et socialement exclus » (Dubet). Elle se concentre particulièrement sur leur situation sociale et sur la question de leurs échecs scolaires, bien qu'il s'avère que les filles réussissent mieux que les garçons.

Toutefois les études et recherches consultées relativisent les affirmations de moindre réussite, eu égard à leurs conditions de vie issues des classes sociales les plus défavorisées, et en les mettant en relation avec celles à caractéristiques sociales et familiales égales. Bien plus, beaucoup de travaux invoquent une littérature (notamment d'opinion) souvent biaisée qui sur représente les échecs et passe sous silence les nombreuses réussites. Sur ce dernier point, plusieurs travaux évoquent les atouts de la migration dans ses ambitions de réussite et de revanche sociale portées par la génération des primo migrants, et les appuis de la famille soit au long des études soit lors de la création d'une activité.

La littérature nous apprend aussi que des discriminations ciblent ces descendants lors de l'accès à la vie professionnelle. Il semblerait que si le handicap majeur de la réussite scolaire reste l'origine sociale, il n'en va pas de même pour l'accès à l'emploi où le handicap serait plutôt l'origine ethnique. Il ressort de ces travaux d'une part que la mise à son compte et le travail indépendant apparaissent souvent comme une « seconde chance » pour échapper à la stigmatisation. Et d'autre part qu'une bonne partie des études, élude la question des filles souvent reléguées au nom de la défense des valeurs culturelles de la communauté d'origine.

La seconde partie questionne particulièrement les travaux consacrés aux identités en construction de la deuxième et de la troisième génération. Il y est fait mention d'identités multiples, qui établissent un tri entre l'assignation identitaire de la société française et celle de la société d'origine. Ainsi l'enquête T et O précise que si 66% des immigrés, qui ne renient rien de leurs origines, se sentent toutefois français, 93% de leurs descendants partagent ce vécu. Les auteurs évoquent la religion comme un outil de résilience pour les jeunes marginalisés, selon diverses postures : ceux qui séparent (français dans la



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

sphère publique et musulman dans le privé) ; ceux qui s'adaptent et jouent de stratégies pour préserver et faire reconnaître une identité musulmane entre privé et public ; ceux pour qui l'appartenance musulmane invalide toute autre, et pratiquent une citoyenneté de contestation radicale dans l'espace public.

Plusieurs travaux nuancent ces propos en montrant que ces jeunes ne vouent pas forcément allégeance au pays d'origine des parents, et que ces manifestations identitaires fonctionnent plutôt comme une « bouée de sauvetage salvatrice ». Ces thèses sont confirmées par les recherches qui montrent que le goût des origines consiste à renégocier dans l'imaginaire une identité et des racines, et n'implique pas forcément un retour physique.

Puis l'accent est mis sur la mixité des pratiques linguistiques dans le langage dit « beur ». Celui-ci caractériserait moins une opposition entre le Français et l'Arabe qu'une volonté de construire une identité de métissage, voire une contre-culture s'appuyant sur l'usage alternatif des deux langues dans le même énoncé.

Cette mixité identitaire se concrétise dans le choix du conjoint et dans la constitution du couple. Selon T et O, 4 immigrés sur 10 ont un conjoint né en France, et 71 % des enfants d'immigrés sont en couple avec une personne d'une autre origine que celle de leurs parents. La littérature évoque les mariages mixtes et « l'entre-soi des couples » : soit « déterminé » par les contraintes familiales, soit « négocié » entre les conjoints selon un compromis entre les normes des deux sociétés, soit « émancipé » et basé sur les affinités des conjoints en marge des deux sociétés.

Il ressort de cet état des lieux, que si les descendants d'immigrés s'inscrivent plus tard sur les listes électorales, ils valorisent toutefois les appartenances à leur milieu, et à l'État garant de la démocratie, et en dernier lieu les appartenances particularistes. Les auteurs cités constatent que les femmes votent plus que les hommes, puis les actifs plus que les chômeurs. Ils montrent l'implication des DI de France qui, ne se résignant pas à l'entre deux identitaire, ont souhaité s'impliquer individuellement et collectivement pour la révolution tunisienne.

Enfin, cette revue propose un état des postures des descendants d'immigrés, entre l'assimilation, le déchirement entre deux modèles, la revendication de l'origine culturelle des parents, et le refus catégorique du modèle dominant. Nous nous arrêtons particulièrement sur les modèles déclinés par Leila Aslan. 1. Les « galériens », socialement discriminés et de parents attachés au pays, difficilement entrés à l'Université. 2 Les « laïcs », poussés par leurs parents, dans une stratégie d'invisibilité de leurs pratiques culturelles, s'adaptant aux valeurs de la société française. 3. Les « critiques » qui cherchent à affirmer et à faire reconnaître leurs différences. 4. Les « grimpeurs » qui ont fait des grandes études et prennent leurs différences moins comme un fardeau que comme atout pour montrer la réussite possible.

Une troisième partie, centrale dans cet état des lieux, fait le point sur les ambiguïtés et les limites des travaux sur les générations. La littérature disponible sur la question met en évidence d'une part le lien entre les primo migrants et leurs descendants (par exemple les relations de silence et de non dit entre le père qui n'a pu concilier la double norme des sociétés d'origine et d'accueil, et le fils qui est à la fois d'ici et de là-bas), et d'autre part la nécessité de différencier les uns des autres. A ce titre la sociologue Emmanuelle Santelli, dans ses travaux sur les descendants d'immigrés, en appelle à l'importance de distinguer et de différencier les descendants de leur 'couple fondateur' (la première génération), qui s'amenuise dans le temps face à des parcours et à des origines qui vont se diversifier et se complexifier. Une telle distinction éviterait le risque d'enfermer le descendant dans le passé des premiers immigrés,



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

et d'assigner à tort une étiquette « étrangère » aux nouvelles générations nées en France. L'auteure précise en ce sens qu'une sociologie des descendants d'immigrés doit se distinguer d'une sociologie de l'immigration. Car si les DI sont bien le produit d'une histoire migratoire, ils se construisent en référence aux positions de la population majoritaire.

Cet état des lieux met en outre l'accent sur le fait que, de 1970 à 2018, nous sommes confrontés à une éternelle « deuxième génération » évoquée par les auteurs cités. En effet, rares sont les travaux des années 2000 et 2010 qui prennent la peine de distinguer les tranches d'âges de la vie traversés par les descendants des primo migrants : enfance, adolescence, âge adulte et mariage, éducation d'une troisième génération, voir devenir grands-parents d'une quatrième génération. Ils s'en réfèrent toujours à une permanence de la jeunesse, alors qu'il s'est écoulé près de 45 ans, et que certains des descendants avoisinent maintenant les 50 ans.

Cette partie se poursuit sur l'idée qu'il convient de ne pas confondre le discours sur les générations, avec l'approche générationnelle. Elle plaide plus précisément pour une approche intergénérationnelle qui inscrit les descendants d'immigrés tout à la fois dans l'héritage d'une lignée et dans l'autonomie de la construction d'une existence. Nous y avons commenté le livre de Claudine Attias, Le ré enchaînement des générations. L'auteure y aborde la migration comme un processus social inscrit dans une transmission familiale et dans une socialisation intergénérationnelle. Ce processus est basé sur le projet familial fondateur des parents qui ont quitté la société d'origine, puis sur des destins familiaux enchevêtrés d'enfants nés en France dans le contexte du baby-boom, et d'autres nés au pays et venus par la suite. C'est alors que la socialisation se construit autour de ponts (marquant les solidarités) et de fossés (marquant les divergences des espaces vécus), entre les générations.

La partie se conclut sur le fait que l'approche intergénérationnelle présente deux intérêts méthodologiques majeurs. D'une part d'inscrire l'individu dans une filiation, et d'autre part de le consigner dans les traces d'une histoire et d'une biographie migratoire. Elle montre ainsi que les descendants d'immigrés par la diversité de leur situation et parcours familiaux, leur place dans la fratrie, leur sexe, leur lieu de résidence, inscrivent leurs trajectoires dans des socialisations spécifiques.

La quatrième partie traite de la diaspora et débute par l'exposé des réflexions conduites sur son rôle. On dénombre nombre de manuels de sensibilisation ou de guides pour agir, publiés par les organisations internationales, et étayés par des expériences référées à un ensemble de pays. Ces documents énumèrent les actions à conduire : rapatriements de fonds, investissements directs, transferts de capital humain, contributions philanthropiques, investissements dans les marchés financiers, tourisme. Ils évoquent les cadres juridiques (cadres réglementaires, accès à la propriété, fiscalité, transferts des droits sociaux) et institutionnels (extension de l'administration publique et des partenariats privés, création d'institutions en faveur des diasporas) mis en place par les gouvernements pour faciliter l'engagement des diasporas. Ces études mentionnent le rôle à jouer des diasporas afin de développer des liens forts entre pays d'origine et pays d'accueil. On citera dans le cas particulier de la Tunisie, la publication de guides de bonnes pratiques (Projet LEMMA) sur les enjeux majeurs en Tunisie : relancer les Investissements directs créateurs d'emplois ; Développer l'export ; Soutenir le dinar et réduire les déficits publics ; Contrebalancer la fuite des cerveaux ; Consolider l'image de marque du pays à l'étranger.

D'autres travaux, toujours à vocation internationale, visent l'intégration de la migration dans la planification du développement et la gestion du lien entre migration et développement local (création



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

de partenariats institutionnels locaux, renforcement de l'autonomie et de l'emploi des migrants sur le territoire).

Une partie est consacrée aux formes d'engagement de l'État tunisien avec sa diaspora. Une typologie de cette diaspora distingue les « jeteurs de passerelles », les promoteurs des investissements transferts de connaissances, les animateurs de projets. De son côté l'État propose des politiques d'engagement des diasporas en matière de renforcement des capacités, d'extension des droits, et d'astreinte à des obligations.

Puis nous abordons la question des contributions des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) pour le développement du pays. L'enquête TIDO montre à ce titre le peu d'investissements (concernent 11,8% de la population) et de transferts de compétences, à part l'achat d'un bien immobilier comme indicateur d'un éventuel retour. Selon le géographe Hassène Boubakri, les transferts n'agissent pas vraiment sur les ressources économiques des communes. Ces travaux préconisent alors la mise en place locale d'une stratégie migratoire nationale, selon les mesures suivantes : mettre les émigrés en confiance et développer pour eux des avantages ; créer des partenariats entre eux et les compétences et institutions nationales ; améliorer l'attractivité des localités émettrices et développer des franchises.

Une importante littérature définit les TRE comme courroie de transmission et « vecteur d'internationalisation de l'économie tunisienne ». A ce propos un guide du projet LEMMA recense les principaux enseignements sur les dispositifs d'accompagnement des compétences et sur le cadre institutionnel. L'ensemble des travaux associés à ce projet propose une réflexion sur les dispositifs européens d'assistance volontaire au retour (au départ et à l'arrivée) sous l'égide d'agences nationales. D'autres énumèrent les institutions de soutien en France aux Tunisiens qui créent une entreprise des deux rives : telle l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) ou IF (Initiative France), qui appuie des retours volontaires circulaires dans un projet de double implantation simultanée (au pays d'accueil et au pays d'origine), ou le réseau Entreprendre et Développeurs sans frontières.

Cette partie se conclut sur la présentation de la Stratégie migratoire tunisienne de 2015 (SNM). Elle s'engage à promouvoir des actions de coopération et prend acte des acquis en faveur des diasporas (droit de vote et éligibilité, mise en place d'instances indépendantes, organisation de réseaux pour les droits sociaux...). D'autres travaux évoquent la vulnérabilité (bureaucratie, faiblesse administrative, manque de moyens financiers et de professionnalisme, absence de travail en réseau), des institutions vouées aux Tunisiens de retour.

Une cinquième partie analyse la littérature concernant d'une part les modalités du retour en Tunisie et d'autre part les nouvelles formes repérées de mobilités circulatoires. On montre ci-dessous que la question du retour programmé est politiquement récurrente depuis le début des années 1980. Les intellectuels français y prônaient le retour des immigrés et l'investissement de leurs économies au pays plus qu'en France. De leur côté les Tunisiens envisageaient les retours et la réinsertion dans le petit entrepreneuriat et la mise à son compte.

Des données du RGPH de 2014, on retiendra que la population rentrant en Tunisie à l'issue d'une migration est plutôt jeune avec des enfants, ce qui corrobore l'idée que ce sont des familles qui reviennent. Plus de 70% de ces migrants rentrants ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur. Mais ces données sont très globales et n'ont qu'un intérêt limité pour notre étude. Il n'y est pas précisé les proportions d'entrants étrangers venus de France ni leurs lieux de naissance, ni leurs attaches avec le pays d'accueil, notamment en matière de binationalité.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Toutefois des données importantes ont pu être consignées à partir du RGPH de 2004. On y apprend outre les données précédentes : une réinstallation plus urbaine et dans des logements plus modernes ; un niveau et des conditions de vie supérieures ; un taux d'éducation, de diplômes et d'accès professionnel amélioré. Il y est ainsi précisé que 76% des migrants retournés ont des niveaux de vie élevés et très élevés, contre 56,3% des migrants sortants et 39,5% de la population majoritaire non mobile.

La littérature distingue les retours contraints ou de plein gré, puis temporaires ou permanents. Des indicateurs d'expériences montrent que le degré de satisfaction varie selon l'âge (les seniors désirent moins ré-émigrer que les plus jeunes) et selon l'expérience acquise à l'étranger (formation professionnelle, amélioration du niveau de vie). Ainsi l'auteur note un taux de 7% de migrants qui occupaient une position d'employeurs et chefs d'entreprises au pays d'accueil, et qui atteint près de 28 % pour les migrants de retour dans le pays d'origine. Il est à remarquer que l'effectif de femmes aux foyers a diminué entre le départ (4,2 %) et le retour au pays d'origine (2,1 %).

A ce titre, Jean-Pierre Cassarino évoque les conditions de complétude (niveau d'achèvement) d'un cycle migratoire. Il établit un lien de continuité entre le cycle migratoire et le degré de réinsertion, tributaire à la fois de la décision de rentrer et des dispositions au retour. La décision et les dispositions au retour sont elles-mêmes déterminées par les différents modes de mobilisation des ressources et par la situation dans les pays d'accueil.

Si la littérature consultée note bien un fort attachement au pays d'origine, les installations sont plutôt considérées comme des formes provisoires de transitions, qui tentent des expériences, plus ou moins réussies, mais qui ne coupent les liens ni avec le pays d'accueil ni avec le pays d'origine. Il s'avère que la volonté d'investissement ou de présence économique au pays est souvent motivée par des liens identitaires qui ne fonctionnent pas à sens unique ni sur le mode de la coupure : le 'ni d'ici ni de là bas' devient le 'ici et là-bas'. Et la double absence a fait place à « la double présence » (Mazella).

On a pu noter sur ce point le développement de nouveaux cycles migratoires temporaires et sélectifs, alimentés par les élites et les réseaux de diplômés des grandes écoles (ATUGE). On a pu noter parallèlement sur le plan familial la recrudescence des circulations matrimoniales : prendre une femme au pays lors d'un retour, ou épouser une femme du pays émigrée et vivant en France, ou y étant née.

La littérature dans cette perspective montre que se profilent plutôt des « espaces économiques et productifs » combinant d'une part la constitution de réseaux familiaux et d'affinités et d'autre part une posture d'empowerment qui puise dans différents registres identitaires et binationaux. Ainsi le migrant et ses descendants sont devenus des « mobiles » bien implantés tant au pays d'accueil qu'au pays d'origine et en deviennent des « membres à distance ». Ils s'insèrent dans un processus transnational qui ne repose plus sur la bipolarité des sédentarités, la permanence des départs et des arrivées, des installations et des retours.

Enfin cette revue s'achève par un retour sur la notion de TRE, en vue des enquêtes qualitatives ultérieures. Les lectures effectuées nous amènent à reconsidérer les TRE comme un ensemble sociétal diversifié et composite. Il se dilue d'une part dans différentes vagues migratoires, elles-mêmes définitives ou temporaires, et d'autre part dans d'autres spécificités identitaires telles celles de descendant d'immigrés ou de binational. Il conviendra alors de considérer moins des « générations » que des « classes d'âges » diversifiées qui devraient ainsi nous permettre de repérer des trajectoires historiques et familiales très différentes.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne



République  
Tunisienne



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## Le projet Lemma

L'UE et la Tunisie ont signé un plan d'action 2013-2017 permettant d'ouvrir le dialogue sur les migrations, avec l'objectif de conclure un Partenariat Pour la Mobilité (PPM) traitant de la circulation des personnes, de la gestion de la migration légale, de la migration & développement, de la protection des droits des migrants et de la lutte contre la migration irrégulière et la réadmission.

Le PPM signé le 3 mars 2014 entre l'UE, dix de ses États membres (Belgique, Danemark, Allemagne, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal, Suède et Royaume-Uni) et la Tunisie vise à garantir une bonne gestion de la circulation des personnes. Le projet Lemma fait partie des initiatives qui en découlent.

Le projet Lemma distingue trois composantes :

1. Migration de travail et mobilité professionnelle.
2. Mobilisation des compétences des Tunisiens de l'Étranger et intégration de la migration dans le développement local et régional.
3. Soutien à la réinsertion des personnes retournant au pays.

Il vise à atteindre les objectifs suivants :

- Soutenir les capacités des autorités tunisiennes à gérer la migration de travail et la mobilité professionnelle à travers la coopération avec les partenaires européens.
- Améliorer la connaissance des principales communautés tunisiennes en Europe et mettre en place un programme pour favoriser leur implication dans le développement local et régional.
- Augmenter les capacités des autorités tunisiennes et de la société civile à accompagner la réinsertion des personnes de retour au pays

Dans le cadre de sa mise œuvre, le projet Lemma mobilise des experts nationaux et internationaux, publics et privés, afin de renforcer les capacités des partenaires tunisiens dans la formalisation et la mise en œuvre de leur Stratégie Nationale Migratoire.

Le présent rapport porte sur la composante 2.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



معاً من أجل تنقل الأشخاص



République  
Tunisienne

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACIM	Agence pour la Coopération Internationale et le développement l'Entrepreneuriat en Méditerranée
ACTIF	Association des compétences tunisiennes innovantes de France
ADER	Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches en Méditerranée
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
API	Agence pour la promotion de l'industrie
APIA	Agence pour la promotion de l'industrie agricole
ATUGE	Association tunisienne des grandes écoles
CDD	Contrat à durée déterminée
CEVIPOV	Centre d'études de la vie politique française
CONNECT	Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie
DI	Descendants d'immigrés
FIPA	Agence de promotion de l'investissement extérieur
FNSP	Fondation nationale des sciences politiques
HLM	Habitation à loyer modéré
IF	Initiative France
INED	Institut national d'études démographiques
INSEE	Institut national de la statistique et des études économique
IRD	Institut de recherche pour le développement
M et D	Migration et Développement
MR	Migrants de retour
OIM	Office International des Migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONAT	Office national de l'artisanat tunisien
ONM	Office National des Migrations
OTE	Office des Tunisiens à l'étranger
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RET	Réseau Entreprendre Tunisie



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne



République  
Tunisienne

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
T et O	Trajectoires et origines
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIDO	Tunisian migrants involved in development of the country of origin
TRE	Tunisiens résidant à l'étranger
UE	Union Européenne
ZEP	Zones d'éducation prioritaire
ZUS	Zones d'urbanisation sensible



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## INTRODUCTION

La présente étude concerne les descendants d'immigrés tunisiens en France, et dans leurs relations avec la Tunisie. Elle considère en premier lieu les représentations et les attitudes des Tunisiens nés en France et y résidant. Elle s'intéresse parallèlement à leurs postures et à leurs comportements vis-à-vis du développement de la société d'origine de leurs parents.

Une large littérature s'est intéressée à la question des DI, sous différents angles d'approche et selon divers pays ou régions d'origine. Cette revue de la littérature n'a pas prétention de la résumer ni d'en délivrer une vision exhaustive. Nous l'avons volontairement restreinte à la Tunisie, tout en y intégrant à chaque fois qu'il était pertinent, des données et/ou réflexions sur le Maghreb, ou encore des informations globales et méthodologiques sur la question générique des descendants d'immigrés en France et en Europe.

La lecture ici présentée s'est inscrite dans le projet à venir, de construire une connaissance tant quantitative (études statistiques) que qualitative (entretiens familiaux) de la communauté franco-tunisienne en France et en Tunisie. Les données ici introduites souhaitent orienter et guider nos enquêtes à venir en leur apportant d'une part des informations de base, et d'autre part des ancrages problématiques tant pour l'échantillonnage ou la faisabilité de nos enquêtes, que pour la mise en œuvre de nos analyses.

Tout au long de cette présentation d'études et recherches, nous nous attacherons à en historiciser et ainsi en relativiser en permanence les propos dans la mesure où la catégorie 'jeunes' ou 'deuxième génération' que nous ciblons dans une revue de littérature est-elle-même mouvante : les 'jeunes' nommés tels dans la littérature des années 2000 ont déjà eux-mêmes, en 2018, vieillis, appartiennent désormais à une autre catégorie d'âge et ont pour beaucoup élevé et socialisé une troisième génération.

Nous rappellerons tout d'abord quelques chiffres qui établissent une première mesure de notre sujet.

En France, toutes origines confondues, on recense une des populations les plus élevées d'Europe soit 6,7 millions de descendants d'immigrés dont 2,2 millions de mineurs avec des fortes concentrations en île de France. Plus spécifiquement sur la Tunisie, on dénombre à ce jour, selon le *Recensement INSEE* de 2012 :

*Parmi les immigrés.* Par immigrés on entend les personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France (INSEE). 251 000 immigrés tunisiens dont 161 451 étrangers. 61% ont la nationalité tunisienne. 28% ont la double nationalité et 11 % ont la nationalité française. 40% sont des femmes<sup>1</sup>. De son côté la Tunisie comptabilise<sup>2</sup> en 2014, 1.108280 Tunisiens résidant en Europe dont 721 397 migrants en France, soit 54.4 % du total. Ces chiffres concernent précisément les émigrés tunisiens que l'on peut qualifier de TRE.

*Parmi les descendants d'immigrés.* Par descendants d'immigrés on entend les personnes nées en France ayant un ou deux parents issus de l'immigration (INSEE). 180 000 descendants (110 000 nés de

---

<sup>1</sup> Le rapport INSEE de 2012 donne l'origine et la destination géographique des familles qui ont fait la demande de regroupement familial : 43% provenaient du Sud de la Tunisie, 23% du littoral Centre-Est, 22% du Nord-Tunis Bizerte, 7,50% de l'Ouest et 4% du Centre-Ouest. 60% de ces personnes vont sur trois régions, dans lesquelles on retrouve aussi, en dépit des mobilités spatiales, des DI : en Ile de France (32,04 %), PACA (14,90 %), Rhône Alpes (12,43 %).

<sup>2</sup> Selon les chiffres restitués dans la stratégie nationale migratoire tunisienne (SNM), octobre 2015.



deux parents immigrés ; 70 000 nés d'un seul parent immigré). 57% ont la nationalité française. 38% ont la double nationalité. 5% ont la nationalité tunisienne.

Il faut noter à ce propos que ces DI correspondent aux nouvelles générations issues de l'immigration et souvent nées en France, ou aux enfants de couples dits mixtes qui ne sont pas tous inscrits dans les services consulaires, et ne caractérisent plus directement la catégorie des TRE émigrés.

On précisera enfin dans le tableau ci-dessous, qu'une répartition par âges de ces descendants d'immigrés s'avère plus fructueuse pour la recherche, puisqu'elle permet de catégoriser des sous-génération et d'identifier ceux qui, déjà, en 2008, mais plus encore en 2018, représentent les parents d'une troisième génération issue pour la plupart de deux parents français et donc non détectable comme « DI », dans les statistiques.

*Répartition de la population en France 18 ans et plus selon l'âge et le pays d'origine en 2008*

	Effectifs en milliers	18/24 ans %	25/34 ans %	35/44 ans %	45/54 ans %	55 ans et plus %	Ensemble %
Descendants d'immigrés	4 480	19	23	18	13	27	100
Afrique	1 330	34	36	21	7	2	100
Algérie	640	24	35	29	10	2	100
Maroc	310	43	39	13	3	1	100
Tunisie	180	32	37	19	9	4	100
Autres pays d'Afrique	200	52	33	9	5	1	100
Immigrés	4 600	7	18	22	20	34	100
Population française ni immigrés ni descendants	38 520	10	15	18	18	39	100
Ensemble des 18 ans et plus	47 600	11	16	18	18	37	100

Source : *Immigrés et descendants d'immigrés en France, INSEE, 2012*



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

L'enquête T et O (Trajectoires et origines), précise de son côté que sur les 12% de DI de plus de 40 ans nés en France ou venus avant 10 ans, 28% sont d'origine maghrébine. Et sur les 21% de DI recensés entre 18/25 ans, 40 % sont d'origine maghrébine<sup>3</sup>.

57% des DI tunisiens ont, au recensement de 2008 (INSEE), la nationalité française, 38 % ont la double nationalité, et 5% n'ont pas la nationalité française. Quand un seul des 2 parents est né à l'étranger, la nationalité est encore plus fréquente.

Les taux sont effectivement plus bas chez les immigrés tunisiens : 11% ont la nationalité française, 28% ont la double nationalité, et 50% n'ont pas la nationalité française.

Les premières phases de cette revue ont été stimulées par la consultation du rapport produit par l'ONM (Office national de la migration tunisienne) sur le dépouillement bibliographique des travaux consacrés à la migration tunisienne<sup>4</sup>. Cette étude est née de la mobilisation des pouvoirs publics face aux enjeux représentés par la migration et la mobilité des Tunisiens. Les chercheurs ont ainsi constitué un répertoire bibliographique de 584 titres (comprenant ouvrages, articles, rapports et mémoires ou thèses), publiés en Tunisie ou à l'étranger de 1899 à 2018. Ils y distinguent trois périodes rythmées par les moments de l'histoire française et tunisienne.

La première (1899-1971) caractérise l'époque coloniale et du début de l'indépendance, avec ses problématiques communautaires (français, italiens, juifs, maltais).

La seconde (1971-1996) marque la consolidation de l'indépendance et une phase d'émigration avec de nouvelles configurations migratoires.

La troisième (1996-2018), circonscrit une période de circulations migratoires et d'entrée en révolution d'une Tunisie désormais perçue comme un pays d'immigration tout autant que d'émigration.

Les articles y sont largement majoritaires, preuve de la dissémination des chercheurs et de leur inscription dans des réseaux. On y trouve plus de 22% de mémoires et thèses soutenus par l'université tunisienne depuis les années 1970 et dans les années 90. On y repère aussi de nombreux rapports produits par les institutions et organisations internationales notamment depuis la révolution de 2011. Les champs prépondérants sont : la géographie, la sociologie et démographie, l'histoire et le droit avec les sciences politiques.

La thématique *Migrations et développement* impacte la période 1971-2018, avec jusqu'en 1996 une dominance « développement » accordée au migrant comme acteur agent identitaire et acteur économique (transferts d'argent par exemple), et jusqu'en 2018 la mise d'accent sur les réseaux (transnationaux) et changements sociaux, accompagnant de nouvelles formes de gouvernance et de migrations.

Il est enfin à noter que cette importante production scientifique se répartit équitablement en ciblant la migration tant depuis la société d'origine (motivations des émigrés au départ puis retombées sur les populations restées en Tunisie) que par référence à la société d'accueil (conditions de vie, relations avec les autochtones, recréation de racines). Il en ressort pour notre étude, la nécessité de

<sup>3</sup> *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Sous la direction de Cris Beauchemin, Christelle Hamel, Patrick Simon. Préface de François Héran. INED Editions, Paris, 2010. 622 p.

<sup>4</sup> Recueil des travaux scientifiques sur la migration tunisienne. Rapport de synthèse. Salim Ben sassi et Makrem Mandhouj, ONM, ICMPD (International center for migration policy development), Tunis, 2018, 21 pages.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

penser la question des DI tunisiens en étroite relation avec le contexte et les spécificités sociales et politiques de la société française.

A ce titre, on verra dans la présente étude que la question des descendants d'immigrés tunisiens s'explique particulièrement par le contexte social, politique, idéologique français, et plus encore dans l'interaction construite auprès de la population migrante entre celui-ci et sa société d'origine. Cette complexité historique d'intrication des destins, qui s'est révélée au travers de la littérature visitée, nous a démobilisés pour mener une approche comparative. Nous avons alors choisi préférable, plutôt que de chercher des comparaisons biaisées avec d'autres sociétés d'accueil ou d'origine et donc d'autres problématiques, et vue l'ampleur de la littérature et le temps imparti, de nous recentrer autant que possible sur la relation particulière de la France avec la Tunisie, voire plus globalement avec la population maghrébine.

Ce rapport d'état des lieux se présente en cinq parties. La première partie évoque la littérature consacrée à l'émergence d'une deuxième génération issue des primo migrants, et ses difficultés à trouver sa place dans la société française des années 1980 et 1990, entre échecs et réussites scolaires et professionnelles.

La seconde partie questionne particulièrement les travaux consacrés aux identités en construction de la deuxième et de la troisième génération. Elle propose un premier état des lieux des postures des descendants d'immigrés, et des typologies rendues disponible par les chercheurs.

Une troisième partie, centrale dans la réflexion sur l'état des lieux, fera le point sur les ambiguïtés et les limites des travaux sur les générations. Elle plaide plus précisément pour une approche intergénérationnelle qui inscrit les descendants d'immigrés tout à la fois dans l'héritage d'une lignée et dans l'autonomie de la construction d'une existence.

La quatrième partie interroge les réflexions conduites sur le rôle de la diaspora et sur les projets des TRE (Tunisiens résidant à l'étranger). Elle pose notamment la question de la stratégie nationale migratoire et des organisations d'accompagnement des investissements, des installations ou des diverses formes d'engagements au pays d'origine.

Une cinquième partie analyse le passage de la problématique des « retours » à celle des circulations et des mobilités. Elle évoque le « retour » programmé des premiers migrants puis le « retour » de migrants comme aboutissement d'un cycle migratoire dont la complétude sera la garantie d'un meilleur engagement au pays d'origine. Elle revient enfin sur le double ancrage et les circulations transméditerranéennes des descendants d'immigrés.

Au terme de cette revue de la littérature, on verra que si un cadre général est bien posé par les travaux existants, tout n'est pas dit, loin s'en faut, et qu'une connaissance détaillée des deux générations (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) de descendants des immigrés tunisiens en France, s'avère particulièrement nécessaire pour comprendre leur double présence et celle de leurs familles, tant en France qu'en Tunisie. Tel sera l'objectif assigné à l'étude qualitative.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## 1 PREMIERE PARTIE : UNE « DEUXIEME GENERATION » QUI A DU MAL A TROUVER SA PLACE

### 1.1 Les années 1980 et 1990 en France : une deuxième génération stigmatisée

#### 1.1.1 Le traitement politique des premiers descendants de migrants : autour de la marche des Beurs de 1983

L'ouvrage de Peggy Derder, *Idées reçues sur les générations issues de l'immigration*<sup>5</sup>, procède à un recensement des représentations et des clichés existants à ce jour dans la société française sur les descendants d'immigrés. L'auteure y répond en les resituant dans leur historicité eu égard aux événements qui ont jalonné leur parcours en France. Elle part de l'idée que l'émergence des enfants d'immigrés n'a pas été anticipée par les autorités. Aujourd'hui plus nombreux que les Tunisiens nés à l'étranger, les DI, bien que relevant de la loi du sol de 1889<sup>6</sup>, qui incorpore les enfants d'étrangers, nés en France et futurs soldats, sont qualifiés de façon ambiguë 'd'enfants migrants', 'd'enfants d'immigrés, ou 'd'origine immigrée' voire de 'deuxième génération'<sup>7</sup>.

L'auteure montre à ce titre que la notion de 2<sup>ème</sup> génération a été inventée dans un contexte de rupture où les jeunes issus de la première génération n'étaient pas reconnus comme citoyens à part entière, et où le droit du sol était discuté et remis en question par les politiques dans les années 1980 et jusqu'aux années 1990. On se souviendra à ce propos des résistances apportées au regroupement familial dès 1976<sup>8</sup>, puis en 1977 de la prime au retour des immigrés lancée par Lionel Stoléru, suivie jusqu'en 1981 de nombreuses expulsions de mineurs étrangers. Ces jeunes ne sont pas vraiment appréhendés comme français à part entière puisqu'on leur désigne des ELCO, enseignements en langue de la culture d'origine<sup>9</sup>.

L'auteure évoque alors la « Marche des beurs », « pour l'égalité et contre le racisme », portée le 3 décembre 1983 par les enfants d'immigrés, âgés entre 13 et 25 ans, en tant que « l'acte fondateur de la visibilisation des populations issues de l'immigration en France » (Derder, p. 117), moment où la France découvre ses enfants issus de l'immigration<sup>10</sup>. 1983 est ainsi 'l'acte de naissance' de l'émergence dans l'espace public de la 2<sup>ème</sup> génération dite « beur » (*Radio beur* fonctionnait dès 1982), jusqu'aux émeutiers de 2005<sup>11</sup>. Elle marque l'irruption de la dimension multiculturelle dans la société française où 30% des DI sont issus des migrations maghrébines.

<sup>5</sup> Peggy Derder, *Idées reçues sur les générations issues de l'immigration*, éditions. Le cavalier bleu, Paris, 2014, 172 p.

<sup>6</sup> Le droit du sol, dérivé du droit seigneurial est le pilier du modèle français. Il stipule que tout individu né sur le sol français l'est, et donc que « Les enfants d'étrangers nés en France sont automatiquement français ».

<sup>7</sup> Selon l'historien Gérard Noiriel « les jeunes d'origine immigrée n'existent pas ». Cf. Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIXème, XXème siècle*, éditions du Seuil, Paris, 1988.

<sup>8</sup> Il faut noter ici l'impact générationnel du regroupement familial, comme première source d'immigration. Il date de 1976. Selon certains, il favoriserait des abus et des flux non contrôlés, et par la suite les conditions de son application se sont durcies. L'un de ses effets est sa féminisation croissante. Il marquerait un tournant et un passage de la migration vers une installation plus définitive : « Avoir sa famille sur le territoire français c'est se projeter dans l'avenir sur plusieurs générations et à terme en tant que famille française » (Derder, p. 47).

<sup>9</sup> Cela continuera à partir des années 90 et dans le cadre des politiques de la ville, où l'État crée des organisations, voire finance des associations, dévolues à l'intégration des populations issues de l'immigration.

<sup>10</sup> *La marche pour l'égalité et contre le racisme*, Abdellali Hajjat, éd. Amsterdam, 360 p. 2013.

<sup>11</sup> Ce mouvement revendiquait le slogan « La France c'est comme une mobylette, pour avancer il lui faut du mélange ».



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

On s'aperçoit alors que ces jeunes vont rester puisque leur pays c'est la France. Ces « enfants illégitimes »<sup>12</sup>, selon l'expression d'Abdelmalek Sayad, majoritairement nés en France et bénéficiant du droit du sol « reçoivent l'injonction de s'intégrer à une société qui est déjà la leur et qui souvent est la seule qu'ils connaissent » (Derder, p. 39).

#### 1.1.1.1 Encadré : 30 ans après, qu'est devenu Toumi Djaidja, le leader de la Marche des beurs en 1983

30 ans après, qu'est devenu Toumi Djaidja, le leader de la Marche des beurs en 1983

« Quand il revient dans sa cité, c'est le trou d'air. Certes, il y retrouve son amoureuse, se marie mais est assailli de demandes pour faire le juge de paix dans la "guéguerre" que se livrent les collectifs issus de la marche. SOS Racisme lui propose de se joindre à eux. Il refuse. Toumi Djaidja a envie de passer à autre chose. La justice le rattrape un an plus tard en le condamnant pour le braquage de Saint-Etienne. Le procès montrera une instruction à charge et des témoignages fluctuants ; il est condamné à quinze mois de prison dont il ressortira gracié par François Mitterrand à la veille de Noël 1984. L'épisode lui a "coupé les jambes", comme "une injustice de trop", se souvient-il.

Il relèvera la tête en se tournant vers la religion. La naissance de son premier enfant, puis des cours à la fac pour devenir éducateur avant de se tourner vers le commerce : Toumi Djaidja se trouve enfin. D'abord comme forain sur les marchés, puis en ouvrant un fast-food avec son père.

Aujourd'hui, il vit à Lyon avec ses quatre enfants et gère une entreprise de services à la personne. Il regarde avec fierté le chemin parcouru. "Je sais ce que mon père a vécu, ce que j'ai moi-même enduré et je vois aujourd'hui ce que mes enfants vivent. Il faudrait être fou pour ne pas voir ce qui a changé", soutient-il. Il sait les contrôles de police incessants, les discriminations, toutes ces humiliations encore subies par ses petits frères. Mais il insiste : "Le tableau s'est éclairci." Mais pour que la société bouge encore, répète-t-il de sa voix douce, "il faut continuer à marcher".<sup>13</sup>

C'est en réponse à cette marche que sort en 1984 le livre d'Alain Grioteray, *Immigrés : le choc*<sup>14</sup>. L'évènement remet en question le droit du sol qui ferait des jeunes maghrébins « des français malgré eux » alors qu'ils refuseraient de s'assimiler. La réforme du code de la nationalité en 1986 propose en ce sens la déclaration d'une « nationalité choisie » face à une « nationalité subie ». Un projet de loi y précise que les enfants « nés en France de parents étrangers doivent faire un acte d'adhésion positive pour acquérir la nationalité française ». La loi ne sera finalement adoptée qu'en 1993<sup>15</sup>, et les enfants d'immigrés sont alors distingués des autres enfants nés en France. A l'appui de ce texte, le *Haut conseil*

<sup>12</sup> Abdelmalek Sayad « les enfants illégitimes où une jeune fille nomme sa génération « les enfants de France ». 1979. Abdelmayek Sayad, « Les enfants illégitimes » (1<sup>ère</sup> partie), in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.25, 1979, p. 61-81. Et 2<sup>ème</sup> partie, Vol. 26-27, 1979, p. 117-132.

<sup>13</sup> Nous reprenons dans cet encadré un extrait d'un reportage du Monde, qui se penche, 30 ans après, sur le devenir des enfants d'immigrés de 2<sup>ème</sup> génération. Toumi Djaidja, le leader qui a crevé l'écran puis s'est fait oublier » par Sylvia Zappi. Le Monde, 11/10/2012. Les « beurs » acte III, Le Monde Culture et idées, 10/10/2013 par Sylvia Zappi.

<sup>14</sup> Alain Grioteret, *Les immigrés : le choc*, Ed. Plon, Paris, 1984.

<sup>15</sup> Cette loi stipule que « entre 16 et 21 ans les jeunes nés en France de parents étrangers peuvent devenir français en exprimant formellement la demande par une manifestation de volonté »



de l'intégration dans son rapport au premier ministre en 1995 propose cette nouvelle définition de l'intégration : « L'intégration suppose une connaissance de soi, de ses origines, et c'est cette connaissance qui permet une intégration réfléchie, assumée et donc réussie »<sup>16</sup>. Puis on assiste à un revirement en 1998 où la loi rétablit l'automaticité à l'âge de 18 ans<sup>17</sup>.

### 1.1.2 La « figure » du jeune délinquant

Dés le début des années 90 des indicateurs mesuraient la question de l'intégration des étrangers au seul prisme de la délinquance. Dans l'opinion politique, médiatique et commune, l'étranger et le jeune issu de l'immigration sont fortement associés à la délinquance. Ainsi des enquêtes ont été menées à l'échelle locale par Sébastien Roché dans l'Isère et Hugues Lagrange à Amiens et à Mantes la jolie. Les auteurs et autres chercheurs sur les banlieues y constatent depuis les années 1980 et encore lors des émeutes de 2005, et sur deux générations à décrire plus en détail et à échantillonner pour l'étude qualitative, une « sur délinquance » des jeunes issus du Maghreb<sup>18</sup>. Cette littérature montre que les violences urbaines constituent une réponse à la violence sociale subie. Violences et émeutes apparaîtraient ainsi comme une révolte contre la double exclusion de la société et de l'emploi, dont ces jeunes seraient devenus les « sauvages de la république ». Ainsi ces jeunes, vus comme la nouvelle classe dangereuse, développent des cultures de ghetto urbain et de rues<sup>19</sup>.

C'est dans ce contexte que François Dubet, Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie ont dégagé les quatre figures, idéaux types, du jeune de banlieue descendant d'immigrés :

1. La galère dans la ségrégation. 2. La bande et les regroupements. 3. Le business come débrouille et petit commerce pour entrer dans la consommation. 4. Le Din (la religion) pour mieux accepter le statut d'exclus de la modernité<sup>20</sup>. Mais les commentateurs ont toutefois noté que ces figures restent masculines et que l'on parle peu des femmes<sup>21</sup>.

### 1.1.3 De la négation d'une nationalité à la stigmatisation et aux discriminations

#### 1.1.3.1 Négation d'une nationalité.

Peggy Derder évoque à ce propos l'idée de destins sociaux renforcés par la stigmatisation ethnique, d'un « tiraillement paradoxal » puisque ces jeunes sont nés et scolarisés en France, et, comme le

<sup>16</sup> Évoqué p. 57 par Peggy Derder, op. Cit.

<sup>17</sup> Toutefois pour que la nationalité prenne effet dès la naissance, il faut être dans le double droit du sol : être né en France d'un parent lui-même né en France. Mais pour devenir français le jour de ses 18 ans le jeune doit prouver avoir vécu en France vécu au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans. A ce titre les jeunes immigrés arrivés en bas âge et scolarisés en France suivent la procédure de naturalisation. Une circulaire de 2012 prône en ce sens « un examen moins restrictif des demandes de naturalisation des jeunes de moins de 25 ans domiciliés en France depuis au moins 10 ans et ayant suivi une scolarité continue d'au moins 5 années car ces jeunes « bénéficient d'une forte présomption d'assimilation à la communauté française ». Cf. *Haut Conseil à l'intégration. La France sait-elle encore intégrer les immigrés ?* 2012 Cf. Dominique Schnapper, *La France de l'intégration*, Paris Gallimard, 1991.

<sup>18</sup> Laurent Muchielli, « Délinquance et immigration : le sociologue face au sens commun » in *Hommes et migrations* n°1241, 2003, P. 20-31. Marwan Moammed, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école, la rue*, PUF, col Le lien social, Paris, 2011. Véronique Le Goaziou et Laurent Muchielli (dir), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2007. Stéphane Beau et Olivier Masclat, « des « marcheurs » de 1983 aux « émeutiers » de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales, Histoire, Sciences sociales* n°4, 2006 p. 809-843.

<sup>19</sup> M. Kokoreff et D. Lapeyronnie, *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*. Paris, Seuil, 2013.

<sup>20</sup> Livre de François Dubet, puis Michel Kokoreff et didier Lapeyronnie et Mohamed.

<sup>21</sup> Lapeyronnie Didier, « Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration », *Revue française de sociologie* Vol. XXVIII, p. 237-318.



précise Pascal Egré, « ce sont les autres qui te rappellent que t'es pas français »<sup>22</sup>. Ainsi que le constate François Dubet, ces jeunes se situent en tension dans un entre deux : déracinés par référence à la culture des parents ; immigrés par référence à la culture du pays d'accueil : « Si l'on voulait définir sociologiquement la situation des secondes générations, on pourrait dire qu'elles sont culturellement assimilées et socialement exclues. La tension qu'elles vivent tient au fait que les individus se sentent "comme les autres", alors que les "autres" les perçoivent comme différents, ce sont des étrangers qui ne se vivent pas comme des étrangers, des nationaux obligés de se percevoir comme des étrangers »<sup>23</sup>.

Dans cette perspective, la juriste Jacqueline Costa Lascoux évoque la non reconnaissance statutaire des enfants d'immigrés dans les politiques publiques, qui fait écho à la condition de leurs pères et qui les cantonnerait entre politique d'assimilation et d'extranéité<sup>24</sup>. Cette chercheuse montre que les deuxièmes générations arrivent sur le marché du travail au moment où les mesures restrictives concernant l'immigration commencent à s'appliquer au milieu des années 80. Selon l'auteure, les traitements juridiques des anciens migrants ne peuvent plus s'ajuster à leurs descendants, et ce phénomène familial n'a pas été suffisamment planifié.

### 1.1.3.2 Discriminations

On situera ici une importante littérature sur la question des discriminations<sup>25</sup>. A ce titre le rapport du HCI (Haut Conseil à l'intégration) reconnaît en 1998 la discrimination aux origines. Les familles ne souffrent pas tant de manque d'intégration que de discriminations : « Ce n'est pas un manque d'intégration qui caractérise la situation sociale des familles immigrées, mais le fait qu'elles subissent des discriminations »<sup>26</sup>.

Ces discriminations président de même à la construction des images. Le sociologue Ahsène Zerahoui montre bien en ce sens le mélange et la transposition d'un imaginaire collectif du colonisé sur le primo-migrant dans les années post indépendance : « l'immigré est venu confirmer le colonisé tel que l'imaginaire des colonisateurs l'avait produit dans le cadre d'une complexité de rapports...de distance et de proximité, de sympathie et de rejet...C'est-à-dire un individu analphabète, sans qualificatif et sans qualification »...où ne sont pas reconnues « les possibilités mêmes de développement humain »<sup>27</sup>. C'est sur une telle construction identitaire que Michel Vieworka a pu définir le racisme : « Le racisme combine...deux principes fondamentaux : d'une part en effet, il naturalise l'autre pour tenter de marquer son infériorité, il construit une hiérarchie sociale menacée, disparue ou renversée. D'autre

<sup>22</sup> Pascale Egré (dir), *Les gars de Villiers*, Paris, Gingko éd, 2011.

<sup>23</sup> François Dubet (préface), in *La 2ème génération issue de l'immigration : une comparaison France/Québec*. Sous la direction de Mary Potvin, Paule Eid et Nancy Venel, éd. Athèna, 2007.

<sup>24</sup> Jacqueline Costa-Lascoux. « Les oubliés de la politique française de l'immigration : les femmes immigrées et les enfants d'immigrés ». In *Hommes et Terres du Nord*, numéro hors-série 1981/2. *Migrations internes et externes en Europe Occidentale*. Tome 2. pp. 571-591. « En vérité les enfants d'immigrés vivent en écho de la condition qui est faite à leurs parents, et ils vivent les conséquences des mesures qui atteignent ceux-ci en tant que primo migrants », p. 578.

<sup>25</sup> L'enquête T et O est en ce sens la première pour connaître les DE et les discriminations qui convergent sur eux. Cris Beauchemin, Christelle Hamel, Maud Lesné et Patrick Simon, « les discriminations : une question de minorités visibles », in *Populations et Sociétés*, n° 466, INED, 2010. Pierre- Emile Bidoux, « Les descendants d'immigrés se sentent au-moins autant discriminés que les immigrés' Île de France à la page, n°385, INSEE, 2012.

<sup>26</sup> Emmanuelle Santelli, *Les descendants d'immigrés*, La Découverte, Paris, 2015. P. 29.

<sup>27</sup> Ahsène Zerhaoui, « Images de l'autre : la population d'origine maghrébine au regard de la société française », in *Migrations et Société*, volume 9 n°54, décembre 1997.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

part il postule une différence irréductible pour marquer son incompatibilité supposée entre la culture nationale française et celle de l'immigré ou de l'étranger »<sup>28</sup>.

Les enquêtes auprès de ces DI révèlent une forte demande en termes de traitement égalitaire, et notamment pendant leur période scolaire.

## 1.2 Échecs et réussites scolaires et éducatifs de la deuxième génération

Une importante littérature se concentre parallèlement sur la question des échecs et/ou des points de réussite de cette jeune deuxième génération qui a commencé à se manifester dans les années 1980 et 1990.

### 1.2.1 Ce que nous apprennent les statistiques sur les parcours scolaires et les niveaux d'études<sup>29</sup>

Les auteurs consultés sur cet axe montrent que les parcours sont très différenciés selon les pays d'origine des parents.

*Le secondaire.* On note en 2008, 20% d'enfants d'immigrés tunisiens ou marocains (26% pour les garçons et 14% pour les filles) non diplômés au-delà du brevet, et 24 % pour les enfants d'immigrés algériens, contre 12% pour ensemble de la population et 11% pour la population ni immigrée ni DI. Sur une population de 70 000 jeunes, 21% sont au niveau CEP sans diplôme, 37% au niveau BEPC et CAP, et 16% au niveau bac contre 18% dans la population ni immigrée ni descendants<sup>30</sup>. Les Algériens comme les Turcs sont sous représentés dans les diplômés du second cycle du secondaire.

*Le baccalauréat.* 55% des descendants d'immigrés ont eu le bac contre 62% dans la population non issue de l'immigration. Pour le baccalauréat, les filles issues de l'immigration marocaine et tunisienne obtiennent plus facilement le diplôme que les autres filles de la population française ni immigrée ni enfants d'immigrés.

A caractéristiques socio économiques différentes, les filles d'immigrés marocains ou Tunisiens sont plus souvent bachelières. Ainsi les jeunes filles (65%) sont aussi nombreuses à avoir le bac que celles de la population non issue.

Pour les garçons DI tunisiens 48% sont bacheliers contre 59% reste de la population. 41% pour les originaires d'Algérie (Statistiques INSEE 2016). Toutefois moins d'un enfant sur 4 issu de deux parents immigrés aurait le baccalauréat technologique contre 1/3 des élèves issus de familles mixtes.

*Les études supérieures.* 17% des enfants d'immigrés marocains et tunisiens poursuivaient des études supérieures en 2008 (dont 14% de garçons et 20% de filles), contre 13% de la population française ni immigrée ni enfants d'immigrés. On voit donc là que les enfants d'immigrés font parfois plus d'études supérieures que les autres.

Toutefois ces études sont moins abouties et les abandons plus fréquents puisque l'on trouve à la sortie sur l'ensemble de la population française des diplômés, 19% de diplômés de l'enseignement supérieur

<sup>28</sup> Michel Wieworka, *la France raciste*, Paris, Seuil, 1992, p. 341-342

<sup>29</sup> Yael brinbaum, Laure Mogueuou et Jean-Luc Primon, « Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leur origine migratoire », in *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Ed. INSEE, col. Statistiques publiques INSEE Références, Paris, 2012. P. 43-59.

<sup>30</sup> Les chiffres varient quelque peu avec les enquêtes T et O de 2008, où il est précisé que : 29% des enfants d'immigrés de 2ème génération n'ont pas de diplôme., et que 45% ont le BEPC et CAP.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

issus de l'immigration marocaine et tunisienne, contre 24% sur l'ensemble de la population, et 25% sur la seule population française ni immigrée ni DI. En 2010 de même, il est confirmé que les descendants d'immigrés de 30 à 49 ans sont moins diplômés que les descendants du même âge de parents non immigrés.

Ainsi s'il se confirme que ces jeunes sont confrontés à l'échec classique des classes défavorisées, il s'avère cependant que les femmes sont plus facilement titulaires d'un diplôme que les hommes.

### 1.2.2 Les réponses apportées par les chercheurs au constat de moindre réussite. Du social au culturel

De nombreux travaux apportent des explications au constat d'échec scolaire, ou de moindre réussite universitaire. Les recherches consultées en concluent qu'il s'agit là essentiellement d'un « problème social ». 76% des immigrés tunisiens appartiendraient aux corps des ouvriers et employés contre 45% des non immigrés<sup>31</sup>. Ils résident 6 fois plus dans les ZUS que la population majoritaire. Ces enfants, issus de familles nombreuses, sont le plus souvent scolarisés en ZEP. La littérature montre à ce titre que les familles immigrées ont pris la place des familles populaires dans les logements de banlieues et qu'elles se sont construites sur leur héritage. Cette génération a été assimilée aux conditions de vie des classes les plus populaires. Mais on n'a voulu voir dans leurs conditions de pauvreté que leurs origines ethniques<sup>32</sup>. En somme, précise Peggy Derder, « les enfants d'immigrants ont de moins bons résultats scolaires, non parce qu'ils sont immigrés mais parce qu'ils évoluent dans des milieux sociaux défavorisés » (Derder p. 87). Ainsi la mise en relation selon des caractéristiques sociales et familiales comparables permet de relativiser l'échec scolaire des descendants d'immigrés<sup>33</sup>.

Toutefois et à rebours de ces thèses, dans son ouvrage *Le déni des cultures*, le sociologue Hugues Lagrange ravive le débat entre le social et le culturel, et remet en question les travaux qui pensent que la question du malaise des banlieues et des DI est sociale avant d'être ethnique ou culturelle<sup>34</sup>. Les deux paramètres interviennent selon lui : en plus de l'influence de l'origine sociale, des différences culturelles participeraient à construire cette situation. Il faudrait, selon l'auteur, appréhender tout autant des groupes sociaux défavorisés que des cultures et leurs générations déconsidérées. Il préconise alors un renforcement de la politique d'intégration, un travail social rapproché avec les mères, une limitation de la ghettoïisation urbaine et « la reconnaissance en tant que telles des minorités »<sup>35</sup>.

De son côté Emmanuelle Santelli insiste sur fait que ce sont les expériences de socialisation pendant l'enfance qui distinguent les immigrés des descendants d'immigrés : « A terme la définition officielle des descendants d'immigrés pourrait être amenée à évoluer afin de mieux prendre en compte la dimension socialisatrice des lieux et de l'entourage dans lesquels les individus grandissent et vivent les

<sup>31</sup> Source Peggy Derder, op. Cit.

<sup>32</sup> Ainsi que l'évoque Emmanuelle Santelli, in *Les descendants d'immigrés*, op. Cit. Et Brinbau et Kieffer « les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours », Population vol. 64 n°3 p. 561-610. Puis Brinbau Y et Moguérou L. Primon JL. « Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leurs origines migratoires », INSE référence, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, 2012, p. 45-59.

<sup>33</sup> Yaël Brinbaun, Laure Moguérou, Jean-Luc Primon. La scolarité des enfants d'immigrés : un échec à relativiser, in Marie Poinot et Serge Weber, *Migrations et mutations de la société française, l'état des savoirs*, La Découverte, pp.158-166, 2014. Brinbaum Y et Guégnard C. 2012 « parcours de formation et d'insertion des jeunes issus de l'immigration au prisme de quels obstacles à leur insertion économique ? » La note d'analyse, n°26, France Stratégie.

<sup>34</sup> Hugues Lagrange, *Le déni des cultures*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.

<sup>35</sup> Hugues Lagrange, *En terre étrangère ; vies d'immigrés du Sahel en Ile-de-France*, Paris, Gallimard, 2013.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

expériences qui se révèlent déterminantes dans leurs parcours sociaux »<sup>36</sup>. En ce sens la famille, avec ses pratiques de la langue et des loisirs, crée une nouvelle culture. Parmi ces expériences, on peut citer le rôle de la fratrie et notamment des aînés qui cumulent des indicateurs de réussite et constitueraient un support des parents<sup>37</sup>.

### 1.2.3 L'ascension sociale possible et les chances de réussite des DI<sup>38</sup>

En ce sens Claudine Attias-Donfut estime que la réussite scolaire de la majorité des enfants d'immigrés dépend du niveau social des parents. Elle souhaite dissiper l'idée du discriminé systématique ou de l'échec scolaire qui en est corollaire. Elle se situe en ce sens du côté de la littérature qui réhabilite les jeunes discriminés, en ramenant leur situation d'échec à une stricte situation d'exclusion sociale : à conditions sociales identiques, les enfants d'immigrés ne seraient pas différents des autres français<sup>39</sup>.

Elle préconise alors de moins valoriser les échecs et de mettre l'accent sur les réussites de parcours<sup>40</sup>, ce que Leveau et Witol de Wenden nomment la « beurgéoisie »<sup>41</sup>, au travers de l'école de la république qui « représente une chance de sortir d'une condition modeste et de son conditionnement social... la voie royale, voire la seule, quand de faibles revenus doivent alimenter à la fois la famille ici et la famille là-bas » (p. 222).

A ce titre Emmanuelle Santelli évoque une littérature trop souvent biaisée, et qui renforce une situation inégalitaire : « d'un côté une forte visibilité, par l'intermédiaire des médias, des situations d'échec au sein des banlieues, de l'école du marché du travail, de l'autre peu d'images, de travaux, de témoignages qui évoquent le parcours du plus grand nombre, ceux qui ont obtenu des diplômes, qui travaillent, qui votent, qui revendiquent leur appartenance à la société française » (p. 29).

Plus encore et selon Peggy Derder, les enfants d'immigrés réussiraient mieux que les enfants issus du même milieu social comparable, car poussés par un projet de promotion sociale porté par leurs parents et par leur propre désir de mobilité sociale<sup>42</sup>.

### 1.2.4 Les atouts de la migration face à la réussite scolaire

Dans cette perspective Pauline Valot, dans le cadre d'un mémoire de sociologie à partir d'un travail auprès de familles et de lycéens nés depuis 1992, reprend les thèses de Brinbaum et Kieffer qui montrent que les enfants d'origine étrangères réussiraient mieux que les autres, à catégorie sociale égale<sup>43</sup>. L'auteur teste l'hypothèse « selon laquelle le projet migratoire aurait un effet favorable sur les

<sup>36</sup> Emmanuelle Santelli, *Les descendants d'immigrés*, éd. La Découverte, Paris, 2015, p. 27.

<sup>37</sup> Desplanques G, 1981 « La chance d'être aîné », *Economie et statistique*, n° 137, p. 53-56.

<sup>38</sup> Claudine Attias Donfut et François Charles Wolf. *Le destin des enfants d'immigrés. Un désenchaînement des générations*, Paris, Stock, 2009.

<sup>39</sup> Louis-André Vallet : « les élèves étrangers ou issus de l'immigration : les résultats du panel français dans une perspective comparative » in France Aubert, Maryse Tripier, François Vourch, *Jeunes issus de l'immigration*, Paris, CIEMI, L'Harmattan, 1997.

<sup>40</sup> Emmanuelle Santelli, *La mobilité sociale dans l'immigration*, p. 29.

<sup>41</sup> Catherine Withold de Wenden et Rémy Leveau, *La Bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Editions, 2001.

<sup>42</sup> Marie Rose Moro, *Enfants de l'immigration, une chance pour l'école*, Paris, Bayard, 2012. Y Brinbaum et A. Kieffer, 2005 « d'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Éducation et formation* n°72, p. 53-75.

<sup>43</sup> Les lycéens issus de l'immigration : des projets d'études ambitieux et une appropriation atypique des normes scolaires. Paulin Valot, mémoire de sociologie, EHESS-ENS. ENSAE, 2012.



aspirations scolaires et si on observe des différences à l'intérieur de la population d'origine immigrée ». Les deux atouts de la migration comme source de motivation scolaire seraient d'une part ses réseaux communautaires et d'autre part sa volonté d'ambition pour une seconde génération combinant le poids de l'héritage et le refus des déterminations.

Citant les travaux de Jean-Paul Caille (2007), l'auteure souligne un paradoxe entre aspirations élevées des parents et parcours scolaires défavorables : « au terme de leurs études secondaires, les enfants d'immigrés restent en grande partie fidèles aux aspirations élevées de leurs parents malgré des parcours scolaires moins favorables en moyenne que le reste des élèves » (Valot, p. 22). Elle estime de plus, si l'on compare les minorités ethniques de France, à conditions sociales équivalentes, que certaines souhaitent aller plus loin que d'autres (par exemple plus d'ambition chez les autochtones français et maghrébins que chez les lycéens originaires d'un pays européen autre que la France). Ce rapport différencié à l'école la conduit à « nuancer la conception canonique de l'assimilation et à envisager des modes d'intégration propres à chaque communauté ».

Elle précise de même que les jeunes des première et deuxième générations semblent disposer d'un avantage net sur ceux qui ont un lien plus distant à la migration. Selon l'auteur, « l'effet d'effritement observé des ambitions scolaires parmi les jeunes de la troisième génération conforte l'hypothèse de l'"effet immigration" développée dans certains travaux (Hagy et Staniec [2002], Bennett et Lutz [2009]) ». Pauline Valot se demande à ce titre si la motivation générée par le projet migratoire va s'estomper au fil des générations nées en France, entraînant une baisse de motivation et des aspirations scolaires des enfants de 3<sup>ème</sup> génération.

L'auteure s'appuyant sur le débat de la contre-culture afro-américaine qui refuserait systématiquement le système scolaire défini par les blancs, en appelle à des approches plus culturalistes intégrant mieux la dimension des origines. Ainsi selon Pauline Valot, les récentes initiatives de l'enquête *Trajectoires et Origines*, auraient permis « d'élargir le halo des enfants "issus de l'immigration" en remontant à la génération des grands-parents ». Elles marqueraient « le résultat d'une évolution du système de production statistique traduisant un intérêt nouveau pour cette question même si les réticences à l'égard des questions de race restent très présentes ».

### 1.3 Le niveau de de vie et l'accès à l'emploi

La première édition de l'INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés en France* apporte en 2012 des éléments intéressants sur les niveaux de vie des enfants d'immigrés, leur accès à l'emploi à la sortie du système éducatif, et leur place dans la fonction publique<sup>44</sup>.

#### 1.3.1 Niveau de vie et localisation

On y apprend tout d'abord que le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage immigré est de 30% inférieur à celui de l'ensemble de la population. Cet écart se réduit à 12% pour les descendants d'immigrés (INSEE p. 11).

On y apprend aussi que ces descendants d'immigrés sont moins concentrés en Ile de France (25%) que les immigrés (39%) contre 15% pour la population totale. Ils sont mieux répartis sur l'ensemble de la France dont Rhône-Alpes et PACA tout en suivant le % des immigrés, ce qui prouve que même s'il y a dissémination, l'ensemble reste proche de leurs parents.

<sup>44</sup> *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Ed. INSEE, col. Statistiques publiques INSEE Références, Paris, 2012.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Même si leurs conditions de logements sont un peu plus défavorables, elles se rapprochent de celles de l'ensemble de la population : pour 59 % bonnes pour les DI, contre 55% pour les ménages immigrés et contre 66 % pour les non immigrés (p. 200).

En ce qui concerne l'environnement du lieu de résidence des enfants d'immigrés, l'étude référée de l'INED nous apprend que : seulement 8% des DI résident dans les 10% de communes les plus pauvres ; 27 % occupent un logement dans des quartiers qui comptent le plus de chômeurs ; 54 % occupent un logement dans les quartiers qui comptent le plus d'immigrés ; 43% sont locataires en HLM et 30% sont propriétaires.

### 1.3.2 L'accès à la vie professionnelle

Plusieurs recherches évoquent la question de l'accès à l'emploi et à la fonction professionnelle des enfants d'immigrés, par comparaison avec les immigrés d'une part, et avec ceux dont les parents sont nés en France d'autre part.

Des travaux dirigés par Dominique Meurs<sup>45</sup> en concluent que les difficultés d'emploi persistent pour la « seconde génération » en dépit de fenêtres d'accès à la fonction publique ou à des secteurs professionnels plus divers. Ils y remarquent la persistance de discriminations comme dans les populations de descendants d'immigrés africains, maghrébins et turcs.

De leur côté les recherches de Stéphane Jugnot constatent que le chômage des descendants d'immigrés serait de 15% contre 8 % pour les autres<sup>46</sup>. Selon l'auteur, les descendants d'immigrés d'Afrique sont à 61% d'écart d'accès à l'emploi de plus que les jeunes nés en France de parents nés en France. On note de même une probabilité négative d'occuper un emploi dans la fonction publique quand on est maghrébin et surtout quand on a ses deux parents immigrés<sup>47</sup>. De plus le nombre de cadres est inférieur au sein de certaines communautés. Dans la population générale, 20% des actifs occupent ce type de postes, contre seulement 8% des descendants immigrés d'origine maghrébine.

Il semblerait que si le handicap majeur de la réussite scolaire reste l'origine sociale, il n'en va pas de même pour l'accès à l'emploi où le handicap semble être l'origine ethnique. Une enquête de Jean-Luc Richard montre en ce sens une grande variabilité des taux de chômage selon l'origine. On note par exemple dans la tranche des 20-29 ans, un taux de chômage de 29% si l'individu a un parent d'origine algérienne et de 15% s'il est issu d'une famille française depuis au moins deux générations<sup>48</sup>.

Des travaux sur le petit entrepreneuriat maghrébin en France ont montré que ces jeunes sont à la recherche d'une deuxième chance pour échapper à la stigmatisation. Mohamed Madoui évoque à ce titre, après trente ans d'un parcours d'obstacles « semé d'embûches (petits boulots, intérim, CDD, emplois non qualifiés, chômage, etc.) », la « troisième voie » que représente la mise à son compte et la création d'entreprise<sup>49</sup> :

<sup>45</sup> Dominique Meurs et al., « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », Population 2006/5 (Vol. 61), p. 763-801

<sup>46</sup> Stéphane Jugnot L'accès à l'emploi des descendants d'immigrés à la sortie du système éducatif. p. 61-75.

<sup>47</sup> Immigrés et descendants d'immigrés, INSEE, 2018.

<sup>48</sup> Jean-Luc Richard « Une approche de la discrimination sur le marché du travail ». Revue Européenne des Migrations Internationales, 2000, Volume 16, Numéro 3, p. 53-83.

<sup>49</sup> Mohamed Madoui, *Entreprises et entrepreneurs en Algérie et dans l'immigration*, éd. Karthala, Paris, 2012. Mohamed Madoui (dir.), 2007, « Les nouvelles figures de l'immigration en France et en Méditerranée », Hommes et migrations, Paris, n° 1266. Mohamed Madoui, « Enquête sur les petits entrepreneurs issus de l'immigration maghrébine », in Cahiers internationaux de sociologie 2007/2 (n° 123) 14. Mohamed Madoui, « Entrepreneurs d'origine maghrébine en France et



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

« Si l'école et le salariat ne garantissent plus une ascension sociale pour les enfants d'immigrés, la petite entreprise individuelle et/ou familiale apparaît comme la troisième voie dans cette quête acharnée de promotion sociale » (Madoui 2007, p.10). L'auteur explique alors que la création d'entreprise constitue un mode de régulation pour échapper à la stigmatisation et rechercher une reconnaissance sociale dans un « besoin d'affirmer une identité débarrassée de ses connotations négatives » (ibid., 9). Il faut noter à ce titre que jusqu'aux années 1980, Ce parcours d'insertion et de reconnaissance au travers des activités indépendantes des migrants et de leurs descendants, a été relégué par les chercheurs en périphérie de leurs intérêts scientifiques.

### 1.3.3 L'invisibilité des femmes

Plus encore, la présence de l'entrepreneuriat maghrébin féminin, dans la vie économique française, est longtemps restée invisible. En effet, et tout particulièrement en ce qui concerne les femmes, Nadia Boukhobza<sup>50</sup>, dans ses travaux sur les communautés maghrébines de France, évoque la question de « l'invisibilité » des filles issues de l'immigration, dans les « quartiers ». Elle montre que l'on parle de « clandestins » et non de « clandestines », et que dans les quartiers si l'on peut nommer des « grands frères » comme des « médiateurs culturels », les femmes sont rarement mentionnées comme telles. Elle estime aussi que les femmes sont plutôt identifiées par leur sexe alors que les hommes le sont plutôt par leur origine « ethnique-nationale » (Boukhobza, 233). Tout se passe, selon l'auteur, comme si « les filles naissent après les garçons », puis s'inscrivent dans le sillage du mari ou sous l'étau du regroupement familial, et enfermées dans un ghetto féministe ou « victimisées »<sup>51</sup>.

A ce titre la littérature de l'époque, centrée sur les questions de l'exclusion et de l'intégration, élude la question des filles<sup>52</sup>. Françoise. Gaspard et F. Khosrokhavar écrivent à ce propos : « Une sociologie de l'exclusion, sous peine de passer sous silence les problèmes de la moitié féminine des jeunes issus de l'immigration et de la culture musulmane, se doit de focaliser l'attention sur les femmes »<sup>53</sup>.

L'article référencé cible les jeunes femmes de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération en rupture familiale ou en situation de fugue cachée par leurs parents. En plus des difficultés sociales et économiques vécues par les autres jeunes, elles font l'objet d'un contrôle rigoureux, le plus souvent « au nom de la défense de l'identité culturelle de la communauté d'origine ». Les auteurs les représentent soumises à des contraintes spécifiques (culture, tradition) et dépossédées de leur corps (interdictions de maquillage, vêtement, séquestrations...), voire virginité et mariage forcé.

---

capital social », in Antoine Bevert et Michel Lallemand (dir.) *Le capital social, Performances, équité et réciprocité*, éd. La Découverte, Paris, 2006. Et Pierre-Noël Denieul, « La création d'entreprise n'est pas la solution miracle. Limites individuelles et enjeux locaux de l'appel à l'entreprendre », in Pierre-Noël Denieul et Mohamed Madoui (éd), *Entrepreneurs maghrébins. Terrains en développements*, 457 p. Ed. Karthala, Paris, 2011.

<sup>50</sup> Nadia Boukhobza BOUKHOBZA Nadia, 2005, « Les filles naissent après les garçons : représentations sociales des populations d'origine maghrébine en France », in *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, vol. 21 n° 1, 227-242.

<sup>51</sup> CATARINO Christine et MOROKVASIC Mirjana, 2005 « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, vol. 21 n° 1, 7-27, p. 9

<sup>52</sup> Les jeunes filles issues de l'immigration maghrébine, une problématique spécifique, Rapport coordonné par Nara Sekik avec Baya Bousalem et Saloua Ben Abda, sous la direction de Camille Lacoste Desjardins. Rapport CNRS, MIRE, FAS, DIV, 1995, 98 p.

<sup>53</sup> F. Gaspard et F. Khosrokhavar : "La problématique de l'exclusion : de la relation des garçons et des filles de culture musulmane dans les quartiers défavorisés", in *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2 Avril-Juin 1994, p. 6



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

En proie à l'autorité du frère aîné en cas d'absence du père, ces jeunes filles ne rejettent pas toutefois pas les valeurs de la famille, et pensent même que celle-ci les protège. Les auteurs estimant que ces jeunes filles peuvent constituer un trait d'union entre société d'accueil et société d'origine, proposent des mesures d'encouragement : sensibiliser les parents à trouver des structures d'aides, à ne pas déléguer leur autorité, protéger la mixité dans les lieux publics et créer des espaces de débats sur les deux cultures. Favoriser le soutien scolaire et les foyers d'accueil, les sensibiliser sur leurs droits, et mieux les informer sur les études et sur le monde du travail.

#### 1.3.4 Les parcours de réussite et la famille

Emmanuelle Santelli s'est plus particulièrement penchée sur les itinéraires de réussite dans l'ascension professionnelle et sociale d'enfants d'immigrés algériens<sup>54</sup>. Elle a distingué deux catégories : les cadres et les entrepreneurs. Elle y a repéré les liens déterminants entre l'histoire familiale, ses différentes modalités de transmissions intergénérationnelles et les trajectoires socioprofessionnelles des enfants.

Selon l'auteure, le soutien des familles aux jeunes devenus cadres est le résultat d'une longue socialisation centrée sur l'école et sur l'accès aux diplômes. Ce soutien familial a donc été produit tout au long de leur éducation et donc avant leur accès à la fonction cadre. Pour les autres par contre, devenus entrepreneurs, le soutien s'est fait plus tard au cours même de leur activité entrepreneuriale, et notamment par des apports financiers.

L'auteure insiste sur le fait que des dynamiques familiales appropriées ont pu préparer ou favoriser ces parcours. D'une part les aînés peuvent bénéficier d'un soutien fort des parents, et d'autre part même si leurs trajectoires ne réussissent pas toujours, « ils ouvrent généralement la voie aux cadets ». Enfin, précise l'auteure, « la solidarité féminine entre mère et filles et entre sœurs joue également un rôle important »<sup>55</sup>.

---

<sup>54</sup> Emmanuelle Santelli, 2001. La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne. Presses universitaires du Mirail, Toulouse. Santelli, 2003. « Du modèle d'intégration à l'analyse des manières de prendre place dans la société : le cas des descendants d'immigrés maghrébins », Migrations-Société, vol. 15, n°86.

<sup>55</sup> Emmanuelle Santelli, *ibid.*



## 2 DEUXIEME PARTIE : IDENTITES ET PROFILS SOCIOLOGIQUES DES DESCENDANTS D'IMMIGRES

### 2.1 Les Identités

#### 2.1.1 Les identités, comme objet de recherche

Durant ces années 1980 et 1990, de nombreux travaux sociologiques, psychosociologiques et anthropologiques voient le jour autour des questions d'identité<sup>56</sup>. Selon Najeh Jegham, l'identité constitue « un ensemble de paramètres aux relations imbriquées »<sup>57</sup>. Il distingue 2 aspects de l'identité : l'un en mouvement, dit subjectif, qui se construit dans la rencontre avec l'altérité, et l'autre dit objectif, qui se réfère à une appartenance que l'on n'a pas choisie et à laquelle on n'échappe pas. L'individu opère alors un tri stratégique dit « tri identitaire » selon les ressources, les aléas et les enjeux de son existence. C'est ainsi que la seconde génération se crée une identité propre différenciée de celle de ses parents et de celle de la société d'accueil de ces derniers, et opère sa propre reconstruction. Bruno Lafort évoque les nombreuses possibilités du syncrétisme : « Une « chance » existe pour les personnes de la deuxième génération (en couple mixte ou non) : la possibilité qui leur est donnée de faire le « tri » dans leur culture d'origine pour ne conserver que les éléments qu'ils considèrent comme positifs »<sup>58</sup>.

Une abondante littérature expose que les identités sont multiples. Par delà une identité personnelle ou nationale figée, l'individu possède la possibilité de jouer avec plusieurs identités<sup>59</sup>. Elles ne sont pas exclusives, et l'on ne peut pas y voir comme l'ont trop fait les politiques, un simple « conflit de loyauté » avec une identité « d'accueil » que le sujet malmènerait au profit d'une identité concurrente et « d'origine ». Plus tard, en 2010, l'enquête T et O (Trajectoires et origines, INED)<sup>60</sup> évoque des types d'identités selon les origines, mais plus encore des identités multiples rencontrées par l'individu tout au long de sa vie<sup>61</sup>. A ce titre selon T et O, 66% des immigrés, qui ne renient rien de leurs origines, se sentent toutefois français, et 93% de leurs descendants partagent ce vécu<sup>62</sup>.

<sup>56</sup> Michel Oriol, *Identités culturelles et identités nationales : Théorie et étude de cas*, Université Paris 5, thèse de doctorat, 1989. Renaud Sainsaulieu, *L'identité au travail*, éd. Presses de sciences Po, Paris, 1988. Claude Dubar, *La socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin, Col. Sociologies, Paris, 1991 Et : Claude Dubar, *La crise des identités, L'interprétation d'une mutation*, Ed. PUF, Paris, 2001.

<sup>57</sup> Najeh Jegham, « Les deux pôles de l'identité », in Tunisie : Pressions et dépressions, L'identité en questions, in Euro Orient, Maghreb, Révélations identitaires, Paris, n°4, mai 1999. Page 31

<sup>58</sup> Bruno Lafort, « Richesse et misère des couples mixtes », in *Les cahiers de l'Orient* n°71 2003, p.148

<sup>59</sup> Cf. Pierre-Noël Denieuil, *Cultures et sociétés, Itinéraire d'un sociologue*, éd. L'Harmattan, Paris, 2008. L'auteur aborde l'idée de « culture » comme une négociation tactique ou stratégique par la combinaison des identités issues d'une pluralité d'appartenances (de genre, familiales, de générations, professionnelles, ethniques, religieuses) auxquelles se réfère un individu lors des situations de danger social ou d'aliénation.

<sup>60</sup> Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France. INSEE, 2010.

<sup>61</sup> Patrick Simon et Vincent Tiberj « Les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale », *Trajectoires et Origines*, op. Cit.

<sup>62</sup> La propension à se « sentir français » fluctue toutefois selon les âges de la vie et selon la contextualisation familiale puis professionnelle dans laquelle se situe l'individu tout au long de son parcours. Ainsi que le remarque Peggy Derder : « Pour les descendants d'immigrés la probabilité de se sentir français est significativement plus élevée chez les moins de 35 ans, les actifs occupés, les diplômés du supérieur, ceux qui n'ont pas fait l'expérience de discriminations et ceux issus d'un couple mixte » (Derder, p. 59, op. Cit.). Cf. Mahrez Obka, « Métiers des pères et des descendants d'immigrés : une mobilité sociale davantage liée à l'origine sociale qu'à l'origine géographique », *Dares Analyses*, n° 58, 2012.



Le plus souvent ces jeunes « intériorisent l'assignation identitaire produite par le groupe majoritaire »<sup>63</sup>. Denys Cuhe établit à ce propos la distinction entre auto-identité (identité spontanée de référence) et « hétéro identité » comme l'identité désignée par le groupe social dominant et affirmée par lui comme la seule identité légitime<sup>64</sup>. Ainsi que le précise Isabel Taboada Leonetti : « l'identité ethnique et les attributs qui la définissent sont non seulement acceptés mais intériorisés par les sujets qui ne mettent pas en cause la légitimité du discours qui les désigne par telle ou telle identité »<sup>65</sup>.

### 2.1.2 Les réactions identitaires : la religion, outil de résilience

La question du regain de religiosité et la place de l'Islam chez les jeunes issus de l'immigration est considérée par de nombreux chercheurs comme une réaction à la relégation sociale, notamment dans les banlieues<sup>66</sup>. La religion serait un outil de résilience pour les jeunes marginalisés et discriminés, aussi une attitude symbolique pour maintenir un impossible lien au pays des parents. Ainsi selon le sociologue Hugues Lagrange cité par Peggy Derder, « les valeurs traditionnelles et familiales des pays d'origine en sont plus prégnantes et plus pérennes, et les jeunes en ressentent une forte exigence d'affirmer leur identité » (Derder, op. cit. P. 111).

Plus précisément, l'anthropologue Nancy Venel avait étudié dans les années 2000 les divers modes d'identification citoyenne, religieuse et sociale des individus, et les bricolages identitaires conduisant à des allégeances religieuses des jeunes musulmans. Elle y distinguait plusieurs types d'attitudes et de géométrie identitaires variables chez ces jeunes :

Les français pratiquants (se disant citoyens à part entière, ils prônent la coupure entre privé et public, avec le « musulman chez soi, et le français à l'extérieur »);

Les contractants (distanciés vis-à-vis des deux cultures, ils revendiquent une liberté stratégique et adaptative selon les expériences de la vie) ;

Les accommodateurs (dans le double registre égalitaire : revendiquant tout à la fois et dans les mêmes espaces, privés et publics, d'être français et musulmans) ;

Les néo-communautaires (être musulman invalide toute autre appartenance, et ils pratiquent en France une citoyenneté de contestation). En ce qui concerne cette dernière catégorie, Nancy Venel remarque que si une majorité de ces jeunes aspire à placer la religion dans l'espace privé, les phénomènes de radicalisation s'attachent toutefois à la faire reconnaître dans l'espace public comme une manière de se démarquer d'une identité française « de souche », et un moyen de reconquête d'une dignité estimée perdue<sup>67</sup>. Selon Hugues Lagrange,

<sup>63</sup> Leyla Aslan, *Enfants d'Islam et de Marianne. Des banlieues à l'université*, PUF, Paris, 2010 297 p. P. 123.

<sup>64</sup> Denys Cuhe, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Ed. La découverte, Paris, 2001.

<sup>65</sup> Isabel Taboada Leonetti, « Stratégies identitaires et minorités. Le point de vue sociologique », in Carmel Camilieri (dir), *Stratégies identitaires*, p. 64.

<sup>66</sup> Nathalie Kakpo, *L'Islam, un recours pour les jeunes*, Paris, Les Presses de sciences po 2007. Patrick Simon et Vincent Tiberj, « Sécularisation ou regain religieux la religiosité des immigrés et de leurs descendants » *Documents de travail*, n°196, INED, 2013. Gilles Kepel, *Terreur dans l'hexagone, Genèse du djihad français*, éd. Folio poche, Paris, 2017.

<sup>67</sup> Nancy Venel « Modes d'affirmation citoyenne et bricolages identitaires », in *French Politics, Culture and Society*, 2005. Et Nancy Venel, *Musulmans et citoyens*, Paris, PUF, 2004.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

les DI en proie à la radicalisation sont à la recherche d'un sens comme rédemption face aux inégalités, ainsi qu'en l'absence de destin commun et d'espoir géopolitique suite aux révolutions arabes<sup>68</sup>.

Enfin, plusieurs analyses intéressantes nuancent ces propos en estimant que ces jeunes ne vouent pas forcément « une allégeance envers le pays d'origine de leurs parents », et que ces comportements relèvent plutôt d'un défi du mythe des origines. C'est alors que la culture des parents ou des grands-parents de jeunes immigrés ne serait qu'un outil stratégique par défaut, voire une sorte de « bouée de sauvetage », selon l'expression d'Ahmed Rouadjia, pour faire face au rejet de la société française<sup>69</sup>. Il s'agirait alors de compenser la dévalorisation sociale et culturelle par l'argument identitaire.

« D'ailleurs ces jeunes sont si fortement acculturés, et fortement imprégnés par la culture française (celle de l'école, de la rue, de la cuisine et des goûts vestimentaires...) qu'ils n'envisagent guère de se ré-enraciner dans une culture qui relève plus de l'affectif et du mythique que de la réalité... Ils tentent alors de bricoler une identité « valorisante » et qui s'inscrirait en contrepoint de celle qui les relègue dans les marges de la vie de la cité. Or, la culture de leurs parents ou des grands-parents apparaît à beaucoup d'entre eux comme une sorte de bouée de sauvetage contre la déréliction dans laquelle ils se trouvent plongés... »<sup>70</sup>.

Ainsi précise Ahmed Rouadjia à propos du pays des parents comme « image compensatrice » :

« Tout ce qu'on peut avancer ici, c'est que ces manifestations paradoxales (de jeunes Français issus de l'immigration, mais qui semblent faire allégeance à une puissance « étrangère » comme le suggère Gilles Kepel, dans son livre fameux, *Les Banlieues de l'Islam*), traduisent non pas « un signe d'ouverture sur le monde », mais une volonté de transformer le monde par la dérision, la provocation, les dénigrements, les refus d'obéir aux normes établies et de s'enfermer dans une identité univoque... L'identité des jeunes « révoltés » et exclus est plurielle, et leur véritable patrie d'origine, de laquelle ils ne sauraient se détacher, est celle qui les a vus naître et grandir. Leur pays mythique, celui de leurs parents immigrés, en l'occurrence, n'est qu'une image compensatrice destinée à les consoler de leurs malheurs et incertitudes du moment... »<sup>71</sup>.

<sup>68</sup> Hugues Lagrange, « En France les jeunes issus de l'immigration ne partagent pas un destin commun » in *Le Monde*, 23/01/2016.

<sup>69</sup> *Atlantico Intégration* 27 novembre 2013. *Retour aux sources* « J'ai deux amours, mon pays et Paris... jusqu'à quand ? Ce que vivent aujourd'hui les troisième et quatrième générations de l'immigration confrontées aux difficultés de l'intégration ». Entretiens avec Ahmed Rouadjia et Guilain Chevrier. Cf. Ahmed Rouadjia, *Les enfants illégitimes de la République*, éd. Maisonneuve et Larose, 2004.

<sup>70</sup> Entretien avec Guilain Chevrier et Ahmed Kouadjia, Op. Cit.

<sup>71</sup> Entretien avec Ahmed Kouadjia, Op. Cit.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

### 2.1.3 L'invention des origines

Revenons à ce propos sur la question des origines. A ce titre, l'ouvrage d'Elsa Ramos, *L'invention des origines, Sociologie de l'ancrage identitaire*, fait foi en la matière<sup>72</sup>. Les « origines » s'imposent ici comme une donnée beaucoup plus construite que fixe et immuable. L'auteure étudie le vécu identitaire de provinciaux venus à Paris et montre que la géographie des origines est toujours « individualisée ». Elle contribue à remettre « en cause l'idée que l'individu a besoin d'un ancrage territorialisé correspondant à un « chez soi » d'origine comme espace unifié d'inscription de soi ». Elle précise ainsi que « l'hypothèse du nécessaire ancrage dans une terre doit être reformulée dans la mesure où il peut prendre d'autres formes, être mobile. L'individu peut lever l'ancre et le jeter ailleurs ». Elle montre par exemple que des individus très ancrés dans une région et son identité peuvent vivre à Paris sans toutefois avoir de projet de retour physique sur leur région d'origine. Selon Ramos, ils sont ainsi conduits à « choisir », à renégocier, leurs racines et leur identité dans un projet personnel situé entre une « consistance de soi » et un « rêve d'ailleurs » ou un « ailleurs significatif », sous forme d'ancrages<sup>73</sup>. « Tout se passe comme si les ancrages étaient ce qui permet d'avoir un bout de la « réalité présente » à portée de main, un lien dans la séparation, mais un lieu qui est une corde attachée à un point précis comme un élastique, qui y ramène toujours ». Selon Ramos ces liens conjuguent des injonctions contradictoires « parce que des petits bouts de là-bas peuvent être ici, ils entretiennent une matérialisation de la vie là-bas, la rendant encore plus éloignée ». Il faut alors voir la référence aux origines comme la recherche d'une « consistance de soi » où l'individu, par « droit d'inventaire », remonte dans son passé et dans celui de sa famille, afin de définir « ce qui compte le plus pour lui et qui mérite d'être conservé », afin de « choisir » ses racines.

## 2.2 Les pratiques de la langue

### 2.2.1 Des données

Selon le rapport INSEE 2012, et globalement en France pour toutes les origines confondues, la langue française est transmise à 9 descendants d'immigrés sur 10, et constitue la seule pratiquée pour 40% d'entre eux. Dans le cas de deux parents immigrés il est difficile pour eux de participer à l'apprentissage du français pour leurs enfants. 41% des descendants de deux immigrés ont parlé le français avec eux si au moins un des deux est arrivé en France avant 11 ans. Toujours globalement en France, 6 descendants d'immigrés sur 10 pratiquent une langue étrangère dans leur enfance. Parmi eux un tiers maîtrise la langue à l'âge adulte, et 4 sur 10 la parlent sans l'écrire. Ces chiffres sont revus à la baisse pour les Maghrébins.

<sup>72</sup> RAMOS Elsa, 2006, *L'invention des origines. Sociologie de l'ancrage identitaire*, préface de François de Singly (« Société liquide et consistance de soi »), Paris, Armand Colin.

<sup>73</sup> Sur la question des DI qui contribuent à alimenter un « tourisme des racines », cf J. Bidet, *Vacances au bled de descendants d'immigrés algériens : trajectoires, pratiques, appartenances*, thèse de doctorat, Université Lyon II Louis lumière, 2013.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Chez les Tunisiens et les Marocains : 29% des descendants nés en France d'au moins un parent immigré parlent uniquement le français. 58% parlent une deuxième langue. 13% ne parlent pas le français mais une autre langue. 11% des descendants nés en France de deux parents immigrés parlent uniquement le français et 70% au moins une autre langue. 19% parlent une autre langue.

La langue étrangère reçue par les DI dans l'enfance est parlée ou comprise avec difficultés pour 21% des jeunes concernés, parlée sans difficultés mais ni lue ni écrite pour 59% des concernés, puis parlée, lue et écrite pour 19%. 49% la pratiquent avec le conjoint, 54% avec les enfants, 49% avec des personnes du voisinage et commerçants, et 88% avec la famille.

### 2.2.2 La mixité des pratiques langagières de jeunes 3<sup>ème</sup> génération

En contrepoint de ces statistiques, une littérature qualitative évoque la mixité de pratiques langagières caractérisant des forces identitaires contradictoires entre la société d'origine et la société d'accueil<sup>74</sup>. Elle montre que le langage dit « beur » caractérise moins une opposition entre le Français et l'Arabe qu'une volonté de construire une identité de métissage au sein des quartiers.

On citera en ce sens les travaux de Keira Sefiani, *Pratiques langagières des jeunes français issus de l'immigration maghrébine*<sup>75</sup>. Les enquêtes ont été menées au début des années 2000 auprès de jeunes et adolescents âgés à l'époque de 10 à 15 ans, et classés dans la catégorie des jeunes « refus du système dominant et en réaffirmation de l'identité des parents ». Leurs parents ont été scolarisés en France et constituent la « deuxième génération ». L'éducation que ces parents donnent diffère de celle qu'ils ont reçue. Ils pratiquent la langue française mais ont eux-mêmes toujours vécu dans un milieu bilingue. Cette époque charnière entre les années 1990 et 2000 considérait la classe d'âge des 12/25 ans comme « classe dangereuse » au sein des quartiers dits « à risques » et des zones de non droit implantées dans certaines banlieues des grandes villes françaises. Ce rejet a développé chez ces jeunes une contre culture linguistique et un nouveau parlé témoin d'un mode de vie. Ainsi le travail de Keira Sefiani émet l'hypothèse que la construction de ce langage spécifique est attachée à la construction d'une « identité franco arabe maghrébine née d'un conflit de deux langues, deux mondes, deux cultures ».

L'auteure y a ciblé des jeux de langage et des variations codiques selon les situations. Elle y constate le mélange de français, d'arabe et de termes familiers, qui construisent des énoncés bilingues pour se démarquer des formes de communication traditionnelle. Il s'agit d'un panachage des trois dialectes tunisiens, algériens, marocains, avec l'emploi de mots et expressions. Les connaissances en arabe sont rudimentaires et alternent avec les mots français. Ce langage consacre « l'usage alternatif de deux langues dans le même énoncé ». Des verbes employés dans une fonction de participe passé et superposés sur la grammaire française, y côtoient des mots redondants. Certains termes ont pour objectif d'introduire une surcharge de sens ou de « vérité » dans ce qui est dit. Ce bilinguisme n'est pas académique, il est appris sur le tas et marque le passage d'un état de parole à un autre. Il est utilisé au sein de la famille ou du groupe pour s'y démarquer et y affirmer son appartenance spécifique.

<sup>74</sup> Aissaoui Laëtitia, De Sousa Myriam. « Etrangers ici, étrangers là-bas, le discours identitaire des jeunes issus de l'immigration en France ». Synergies Monde n° 5 - 2008 pp. 17-27

<sup>75</sup> Keira Sefiani, *Pratiques langagières des jeunes français issus de l'immigration maghrébine : phénomène de bilinguisme, d'alternance codique à travers l'usage du franco-arabe-maghrébin*, Université de Franche Comté/Université Paris 13 Villetaneuse. 2003.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## 2.3 Le couple, le conjoint et la famille

### 2.3.1 Des données

Les immigrés ont plus souvent des enfants vivant avec eux que les non immigrés. 58% des Tunisiens descendants d'immigrés sont célibataires et 35% sont mariés, 7% sont divorcés<sup>76</sup>. 54% des descendants d'immigrés vivent en couple contre 68% dans la population majoritaire. Cet écart est expliqué dans l'enquête *T et O* par une insertion plus difficile sur le marché du travail.

4 immigrés sur 10 sont en couple avec un conjoint né en France (source *T et O*). Il en résulte que de nombreux descendants d'immigrés sont eux-mêmes issus de couples mixtes. 64% des descendants d'immigrés en France vivent en couple avec un conjoint ni immigré ni descendant d'immigrés. Les 36% autres vivent en majorité avec un conjoint descendant d'immigré ou pour une part (environ 15%) avec un conjoint immigré.

Dans ce cas (donc sur 36%) environ 20% des mariages sont endogames (au moins un des deux parents du descendant est né dans le même pays que le conjoint). La part des unions endogames est plus faible pour les descendants d'immigrés. Si 38% des descendants de deux parents immigrés forment une union endogame avec un immigré ou descendant du même pays, seulement 7% des descendants d'un seul parent immigré le forment. Lorsqu'un couple associe un immigré et un descendant d'immigrés, le nombre d'enfants est plus important.

Pour les femmes DI, le conjoint est à 38% non immigré non descendant. Elles vivent plus facilement en couple avec un conjoint descendant d'immigrés à 46% et 16% immigré, avec dans ces deux types de couples (sur 46% + 16% soit 62%) un mariage endogame dans 46% des cas. Santelli et Collet considèrent en ce sens l'endogamie des enfants d'immigrés comme « une réponse consciente ou non à la ségrégation spatiale », dans une volonté de retourner le stigmatisme en choix culturel<sup>77</sup>.

Emmanuelle Santelli montre qu'un enfant d'immigrés ne devient pas adulte de la même manière que ceux de la population majoritaire, et doit jouer avec deux systèmes de valeurs<sup>78</sup>. Il reste plus longtemps chez ses parents que dans la population non migrante. Il ne s'installe en couple qu'après avoir trouvé un emploi. L'auteure précise que les descendants d'immigrés bénéficient moins d'une période d'émancipation ou de « jeunesse sexuelle » comme les majoritaires, et entrent directement dans le mariage. Pour ceux qui cherchent un conjoint du groupe majoritaire cela peut créer des tensions ou ruptures avec le milieu familial.

Dès la sortie du milieu parental, le moment de la mise en couple et celui de la naissance de l'enfant, s'en trouvent alors plus rapprochés. Dans ce cadre, le modèle patriarcal se trouve en déclin relatif avec des filles plus encouragées à réussir mais aussi plus contrôlées au sein de la société : le mariage mixte et la sexualité prémaritale restent dénigrés au moins par la première génération.

<sup>76</sup> Ces données et les suivantes proviennent des statistiques d'*Immigrés et descendants d'immigrés en France*, INSEE, 2012.

<sup>77</sup> Béate Collet et Emmanuelle Santelli *Couples d'ici, parents d'ailleurs Parcours de descendants d'immigrés*, 2012, Paris, PUF, collection Le Lien social, 354 p. P. 39.

<sup>78</sup> Emmanuelle Santelli, *Les descendants d'immigrés*, éd. La Découverte, Paris, 2015.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## 2.3.2 La mise en couple

L'INED a publié en 2013 les résultats d'une enquête sur la manière dont les immigrés et les descendants d'immigrés de culture musulmane et d'origine d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie, se mettent en couple<sup>79</sup>.

### 2.3.2.1 En ce qui concerne les immigrés.

Dans l'ensemble, selon les statistiques référées, la moitié des immigrés de culture musulmane de 18 à 60 ans vivant en couple ont un conjoint immigré originaire du même pays. 5 % ont un conjoint immigré venu d'un autre pays mais de la même grande zone géographique et 3 % ont un conjoint immigré d'une autre région du monde. Enfin, 31 % ont un conjoint parmi les personnes de la population majoritaire.

Les chercheurs y distinguent : le mariage direct sans concubinage, une vie en concubinage suivie d'un mariage, et un concubinage seul. Les immigrés de culture musulmane mariés avant la migration ont à 81% conclu un mariage direct contre « 35 % des hommes de la population majoritaire ». De plus pour les immigrés qui ont rencontré leur conjoint avant la migration, le cercle relationnel des parents constitue le premier environnement de rencontre du partenaire. Cela n'est pas le cas dans la population majoritaire française où les rencontres amoureuses au sein du « cercle relationnel de la famille parentale concernent environ 10 % des personnes ».

Enfin, un niveau de qualification élevé augmente les chances de former une union mixte. Cependant, alors que « la mixité des unions est plus fréquente pour les femmes qui ont migré plus âgées, c'est l'inverse pour les hommes arrivés après l'âge de 25 ans en France »<sup>80</sup>. Les auteurs notent en outre que la pratique religieuse dans l'éducation familiale constitue un facteur accélérateur des unions au sein d'une même origine, et de frein des unions mixtes. Puis la probabilité de former une union mixte augmente si les immigrés – et leurs descendants – sont peu nombreux sur une même zone géographique.

### 2.3.2.2 En ce qui concerne les descendants d'immigrés.

L'étude note que 71 % des enfants d'immigrés sont en couple avec une personne d'une autre origine que celle de leurs parents.

L'étude propose un constat intéressant en matière de ressenti de la distance culturelle (définie comme l'adéquation représentée au sein du couple entre les valeurs de l'autre société véhiculées par les deux conjoints). Ainsi une union avec un conjoint issu de la population majoritaire est représentée comme dépourvue de distance culturelle. Inversement, une union avec un immigré originaire du même pays que les parents est représentée comme véhiculant une distance culturelle non négligeable. Car dans ce dernier cas, en dépit d'une origine commune, « les écarts peuvent être importants concernant les valeurs prévalant dans le pays du conjoint où les enfants d'immigrés nés en France sont à juste titre perçus comme des Français et non comme des "vrais" Algériens, Marocains, Maliens, etc. »<sup>81</sup>. En revanche, « le choix d'un conjoint lui-même descendant d'immigré comporte une

<sup>79</sup> « Couples mixtes : quelle réalité pour les immigrés et leurs descendants ? » in *Les amoureux au ban public, Informations* (site des binationaux), 25 Juin 2013. A propos de : « Rencontrer son conjoint dans un espace multiculturel et international, INED, janvier 2013, par Christelle Hamel, Bertrand Lhommeau, Ariane Pailhe et Emmanuelle Santelli, à partir des résultats de l'enquête « Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France » (TeO), INSEE, 2008-2009.

<sup>80</sup> « Couples mixtes : quelle réalité pour les immigrés et leurs descendants ? », *Les amoureux au ban public, Informations*, 25 Juin 2013.

<sup>81</sup> Ibid.



forte proximité d'expérience : celui d'une histoire familiale marquée par la migration, par la diversité des référents culturels, et par une proximité de lieu de vie », est-il précisé<sup>82</sup>.

La très grande majorité (90 %) a rencontré son conjoint dans l'Hexagone, et particulièrement dans la sphère amicale, publique, au travail, ou sur le lieu d'études. Toutefois, pour les descendants d'immigrés maghrébins ou d'Afrique sahélienne, l'univers familial est mieux mobilisé que chez les Français dits de souche. Par ailleurs, les femmes originaires de Turquie, d'Afrique sahélienne et du Maghreb ont souvent contracté un mariage direct, généralement par attachement de leur famille aux valeurs traditionnelles. Toutefois, seuls 15% de l'ensemble des enfants d'immigrés ont pour conjoint un immigré de la même provenance que leurs parents. Le taux augmente lorsqu'ils ont deux parents immigrés.

Enfin, on notera que les enfants dont les parents sont arrivés mariés au pays auront « plus de chance d'apprendre leur langue, de côtoyer le pays d'origine et de rencontrer une fois adulte un conjoint de ce pays, que les enfants dont les parents sont arrivés comme jeunes adultes célibataires ou comme étudiants formant par la suite un couple mixte »<sup>83</sup>.

### 2.3.3 Les mariages « mixtes » et leur « entre-soi »<sup>84</sup>

Selon les statistiques de l'INSEE et l'INED, sont considérées comme mixtes les unions entre une personne immigrée et une personne de la population majoritaire ou originaire d'une autre grande zone géographique (UE par exemple).

Les unions avec un fils ou une fille d'immigrés de même origine sont exclues de l'analyse. La démographe Michèle Tribalat a considéré le mariage mixte comme un indicateur de l'intégration en France. 13% des mariages sont considérés comme « mixtes » en France, et la moitié concerne des africains ou des européens<sup>85</sup>.

Les enquêtes de Béatrice Collet et d'Emmanuelle Santelli abordent la question des couples mixtes avec un conjoint né en France chez les descendants d'immigrés turcs, maghrébins et africains<sup>86</sup>. L'objectif est ici « d'expliquer les différents choix conjugaux en considérant autant les différenciations sociales que culturelles, tout en les comparant avec ceux de la population majoritaire » (p. 5). Les auteures s'appuient pour cela sur des données de l'INED, INSEE et de l'enquête T et O.

Collet et Santelli proposent une typologie de « l'entre-soi » conjugal pour comprendre comment les facteurs sociaux tout autant qu'ethnoculturels déterminent le choix conjugal<sup>87</sup>. Elles distinguent trois postures types :

---

<sup>82</sup> Ibid.

<sup>83</sup> Ibid.

<sup>84</sup> Alexandra Filhon et Gabrielle Varro, « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène », in *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête famille de 1999*, Paris, Cahiers de l'INED, N° 156, 2005 p. 483-501. Michèle Tribalat, « Mariages 'mixtes' et immigration en France », *Espaces, populations, Sociétés*, 2009.

<sup>85</sup> Source Peggy Derder p. 35.

<sup>86</sup> Béatrice Collet et Emmanuelle Santelli, « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête T et O ». Béatrice Collet et Emmanuelle Santelli *Couples d'ici, parents d'ailleurs Parcours de descendants d'immigrés*, 2012, Paris, PUF, collection le Lien social, 354 p.

<sup>87</sup> Politiques sociales et familiales n° 111 - mars 2013 94, Sandrine Dauphin, Comptes rendus de lectures Béatrice Collet et Emmanuelle Santelli : *Couples d'ici, parents d'ailleurs Parcours de descendants d'immigrés* 2012, Paris, PUF, collection le Lien social, 354 pages. Bozon M. et Héran F., 2006, La formation du couple (recueil des articles publiés suite à l'enquête de 1985), Paris, La Découverte.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

L'entre-soi « déterminé », sous le poids des contraintes familiales, culturelles et religieuses hiérarchiquement transmises aux descendants, où la division sexuelle au sein du couple reste très forte.

L'entre-soi « négocié » entre les conjoints (qui agissent librement selon leur partage de proximités sociales et culturelles), les normes du milieu familial d'origine inscrit de longue date en France, et celles permissives de la société majoritaire qui correspond au modèle conjugal le plus fréquent.

L'entre-soi « émancipé », basé sur les affinités partagées et l'épanouissement individualiste des conjoints, qui peut bousculer tout à la fois les normes de la société d'origine (parfois abandonnées par les parents pour des raisons politiques, d'implantations géographiques, voire d'absence du père) et celles de la société d'accueil, qui correspond à un modèle conjugal dit « néo-libéral ».

Dans les couples mixtes, la femme tiendrait une position de rupture plus affirmée avec son milieu d'origine, et la culture transmise serait plutôt celle de l'homme. Les auteures montrent que le mariage constitue pour les femmes, une condition d'entrée en sexualité. Toutefois l'éloignement lié aux études ou à un emploi va leur permettre de mieux se rallier aux comportements des autres femmes de leur entourage.

## 2.4 Le rapport au politique et les pratiques électorales

### 2.4.1 Le rapport au politique et à la citoyenneté

Les recherches conduites à ce propos témoignent d'un ancrage à gauche des descendants d'immigrés, et d'un intérêt pour la politique qui serait supérieur à celui de la population majoritaire<sup>88</sup>. A ce titre l'ouvrage *Français comme les autres ?*<sup>89</sup>, montre que ces DI se sentent bien appartenir à la communauté nationale et ont des préoccupations de chômage et de mode de vie comme les autres. Mais les français ne leur renverraient pas cette image, et la crise des banlieues de 2005 en France y aurait suscité une lecture ethnique et discriminatoire<sup>90</sup>.

Globalement les jeunes issus de l'immigration s'inscrivent sur les listes électorales plus tard que les français de naissance<sup>91</sup>. En 1995, seuls 53 % l'avaient fait contre 75% pour les jeunes non issus de l'immigration<sup>92</sup>. On a de même pu noter en 2007 un fort taux de non inscription. Les facteurs déterminants en sont une socialisation politique différente et tardive, un sentiment d'abandon et de démobilitation, les effets de discrimination. Ce qui soude ces jeunes reste toutefois

<sup>88</sup> Cf. Tiberj V et P Simon, 2015, « La fabrique du citoyen : origines et rapport au politique en France », in Beauchemin C., Hamel C., Simon P. (dir.) *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined éditions, P. 501-529. *Rapport au Politique des Français issus de l'Immigration (RAPFI)* », enquête Kantar TNS, 2005. « Le vote des français issus de l'immigration ». 2007. Kantar TNS. <https://www.tns-sofres.com/publications/le-vote-des-francais-issus-de-limmigration> Propos recueillis par Sébastien Kriem.

<sup>89</sup> *Français comme les autres ? Enquête sur les Français issus de l'immigration maghrébine, africaine et turque*, Paris Presses de Sciences Po, 2005, avec Sylvain Brouard.

<sup>90</sup> Jean-Luc Richard, « Une approche de la discrimination sur le marché du travail ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2000, Volume 16, Numéro 3, p. 53-83. Jean-Luc Richard, « Comment votent les jeunes français issus de l'immigration ? », *Villes, Ecole, Intégration* n°118 1999, p. 199-134.

<sup>91</sup> Rémy Leveau et Catherine Withol de Wenden, « La deuxième génération », *Pouvoirs, L'immigration* n° 47, PUF, 1988, p. 61-75 Xavier Niel et Liliane Lincot, « L'inscription et la participation électorale en 2012. Qui est inscrit et qui vote », division *Enquêtes et études démographiques*, INSEE Première n°411, 2012.

<sup>92</sup> Source Peggy Derder, op. Cit.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

le rejet de l'extrême droite, ainsi que leur souhait de présenter aux élections des candidats issus de la diversité, ce qui pourrait, selon Brouard et Tiberj, aider à renouveler la classe politique traditionnelle.

Les premières enquêtes de *Français comme les autres ?*, menées dans le cadre du CEVIPOF (Brouard et Tiberj) avaient démontré que le premier sentiment d'appartenance pour les Français issus de l'immigration est l'appartenance à une génération, à un genre, à un milieu social puis vient l'appartenance nationale - l'appartenance française -, et enfin arrivent les appartenances particularistes<sup>93</sup>. Par la suite, l'édition grand public de cette recherche a particulièrement insisté sur le fort légitimisme de cette génération à l'égard de la démocratie française : « Ce légitimisme se traduit notamment par un attachement très fort à l'État dans sa fonction redistributrice avec des niveaux de confiance très forts »<sup>94</sup>.

A noter aussi une littérature d'engagement politique qui relie la situation de l'intégration des descendants d'immigrés aux actuelles politiques de lutte contre l'immigration irrégulière. En ce sens le site *Ritomo, informées ? Transformez ! Informations, outils pour un monde solidaire*, précise que le volet *Intégration* aurait été sacrifié au profit de celui *lutte contre l'immigration irrégulière*. Or selon la plate-forme, « l'expérience montre qu'une politique de plus en plus répressive, en-dehors du fait qu'elle mobilise les énergies et les crédits au détriment de la politique d'intégration, produit nécessairement des effets désintégrateurs en engendrant insécurité et précarité, en désignant la population immigrée comme étant « en trop », en encourageant la suspicion et, au-delà, la xénophobie »<sup>95</sup>.

#### 2.4.2 Le vote des Tunisiens de France

Une recherche de 2014 sur le vote des Tunisiens, conduite par les politologues Thibaud Jaulin et Bjora Nilson<sup>96</sup>, a plus particulièrement étudié les modalités participatives du vote à distance des Tunisiens de France en 2011 et en 2014. Le vote massif de 2011 s'inscrivait dans une volonté des Tunisiens de France de transformer à distance leur société d'origine, ou celle de leurs parents, en dépit de leur absence physique. Les auteurs expliquent cette participation d'une part par l'influence du parti islamiste comme diaspora présente en France, et d'autre part par un phénomène d'auto-sélection des migrants (généralement plus jeunes, plus éduqués, originaires de certaines régions etc...). Ils expliquent l'effondrement du nombre de votants de 2011 à 2014 par les incohérences des procédures d'inscription sur les listes électorales, et des statistiques sur les Tunisiens à l'étranger.

Selon les enquêtes menées par les auteurs, « le profil de l'électeur tunisien à l'étranger est celui d'un migrant intégré à son pays de résidence qui maintient des relations transnationales avec son pays d'origine ». 85% de ceux qui ont voté à Paris et à Pantin sont nés en Tunisie primo migrants de moins de 55 ans (83%) et arrivés en France depuis moins de 20 ans (62%), avec une éducation supérieure (69%) et actifs : 69,8% maintiennent une relation étroite avec la Tunisie, dont 90% y vont une fois par an.

<sup>93</sup> Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, *Rapport au politique des français issus de l'immigration*, CEVIPOF, Sciences Po, 2005

<sup>94</sup> Français comme les autres ? Ibid.

<sup>95</sup> « Les nouvelles politiques françaises de l'immigration et leurs contextes », 2012. 18 mars 2013, par ASIAD, M'BODJE Mamadou, in Ritomo, *informées ? Transformez ! Informations, outils pour un monde solidaire*.

<sup>96</sup> Thibaud Jaulin et Bjora Nilson, « Voter ici et là-bas : les Tunisiens à l'étranger depuis 2011 », in *Revue européenne des migrations internationales*, N° 31 (3 et 4), 2014, p. 41-71



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

En ce qui concerne la catégorie des Tunisiens nés en France, les auteurs constatent que les femmes votent plus que les hommes (64,7% contre 35,3 % selon l'enquête des auteurs ; et 52,2% contre 47,8% selon celle de T et O). Ce sont les 2<sup>ème</sup> générations de 25/54 ans qui votent le plus : à 68,1% chez les nés en France. Globalement, ce sont les actifs et les occupés qui votent le plus et les chômeurs qui votent le moins.

De même le politologue Vincent Geisser a bien mis en évidence le « rôle des franco-tunisiens dans la chute de la dictature et dans la transition politique »<sup>97</sup>. Il y montre les fortes mobilisations et le « rassemblement intergénérationnel et interclassiste » réunissant toutes les catégories de la société, suscitées par la révolution tunisienne dans la diaspora : primo migrants, commerçants et boulangers, étudiants et expatriés libéraux. Ensemble selon l'auteur :

« Noyés dans la masse de ce qu'on appelle communément les "binationaux", filles et fils de travailleurs migrants, majoritairement de nationalité française. En apparence, rien ne pouvait laisser penser que ces *Ould el França*, faiblement impliqués dans les enjeux sociopolitiques de la société d'origine de leurs parents, réduite généralement à sa dimension estivale et exotique (pays de vacances et de cocagne), puissent s'identifier avec une telle force aux mouvements protestataires du bled, au point de considérer la Révolution du 14 janvier comme la leur » (Geisser p. 177).

L'auteur évoque les motivations de ces « héritiers de l'immigration », à s'engager pour la révolution tunisienne et se référant aux discriminations subies par eux tant en France (considérés comme perpétuels immigrés) que dans leur société d'origine (vus comme des *Ould el França*). L'auteur citera leur refus des conceptions restrictives de la citoyenneté, des visions puristes de l'identité nationale ou des tendances larvées à réhabiliter le droit du sang dans la législation des États. Ils ont ainsi voulu, selon Vincent Geisser, « loin de se résigner et d'être réduits à l'état d'impuissance permanent et d'entre-deux identitaire, transformer leur binationalité en ressource de leur engagement à la fois individuel et collectif "ici" et "là-bas" » (Geisser p. 178).

## 2.5 Profils et typologie des DI

Par-delà les travaux théoriques sur les identités, quelques-uns se détachent et donnent des typologies de comportements des descendants d'immigrés, intégrable à notre échantillon.

### 2.5.1 Adhésion ou rupture, les 2<sup>ème</sup> générations face à l'héritage des parents

La thèse de Nassira Merabti (1991), *Pratiques bilingues et réseaux de communication*, constitue une première référence globale sur le profil de la seconde génération au début des années 1990, pour un certain nombre déjà mariés et avec une troisième génération en émergence : des enfants aînés pouvant atteindre jusqu'à une petite quinzaine d'années. L'auteure distingue au moins quatre groupes d'attitudes<sup>98</sup>.

Le premier cas de l'assimilation où les enfants adoptent le système socio culturel dominant, pour échapper à celui des parents trop marqués par les traditions et le langage du pays d'origine.

<sup>97</sup> Vincent Geisser, « Quelle révolution pour les bi-nationaux Le rôle des franco tunisiens dans la chute de la dictature et dans la transition politique », *Migrations Société*, 24 (143), 2012, pp 155-178.

<sup>98</sup> Nassira Merabti, 1991, *Pratiques bilingues et réseaux de communication*, enquête auprès d'un groupe d'adolescents issus de l'agglomération de la région grenobloise, thèse de Doctorat, université de Grenoble.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Le second cas est celui du « déchirement entre plusieurs modèles » qui marque un dilemme pour ces jeunes : la société française avec le modèle des droits de l'individu en opposition à celui de la société traditionnelle des parents ; de l'autre côté le modèle du pays d'origine qu'à bien des égards ils considèrent comme dépassé en France. Ainsi la société française pousse ces jeunes à s'acculturer et à se séparer de la religion et des valeurs des parents.

Le troisième groupe est celui de « la revendication de l'origine sociale et culturelle ».

Le quatrième est celui du « refus du système dominant et de la réaffirmation de l'identité des parents ».

### 2.5.2 Essai de typologie des identités de classes moyennes à l'Université

De manière plus spécialisée, l'ouvrage de Leyla Asla, *Enfants d'Islam et de Marianne. Des banlieues à l'université*, nous apporte de précieux éléments sur la construction d'une identité de classe moyenne de DI dans le milieu universitaire et des étudiants musulmans<sup>99</sup>. Il recense des idéaux types de postures scolaires et identitaires des jeunes de 2<sup>ème</sup> et parfois de 3<sup>ème</sup> génération face à la revendication de leurs « différences » dans leur parcours au sein de la société française, et selon des critères objectifs (échec ou réussite scolaire) et subjectifs (sentiment de réussite sociale, de stagnation ou de déchéance). L'auteure distingue :

#### 2.5.2.1 Les « galériens »<sup>100</sup> : le fardeau des difficultés scolaires et des différences.

Ce groupe comprend environ 20% des jeunes de l'échantillon de l'auteure. Leur vie sociale à l'université, en dents de scie et souvent vécue comme un fardeau, ne se démarque pas toujours de celle du collège et de leur quartier, où ils ont accumulé beaucoup de retard. Ils arrivent en licence ou maîtrise vers 25 et 26 ans, avec des difficultés à entrer sur le marché de l'emploi. Ainsi précise l'auteur : « Les galériens sont ceux qui nourrissent le plus fort sentiment de frustration relative, estimant avoir été floués par l'école qui n'a pas réalisé sa promesse d'égalité des chances, les laissant dans des situations scolaires et sociales délicates. S'ils sont les moins confiants dans l'avenir, ce sont également ceux qui souhaitent le moins quitter la France » (Asla, p. 122).

Ces jeunes vivent dans leur famille à un âge avancé, lorsqu'ils ne sont pas en rupture avec leurs parents. La sociabilité de ces derniers dont beaucoup n'ont pas acquis la nationalité française est tournée vers leurs compatriotes et attachée à un « retour au pays. Ces DI s'estiment dominés et produisent un discours victimaire sur l'immigration et sur leurs parents comme cibles des injustices. Ils se disent discriminés lors de la recherche d'emploi. Ils mobilisent alors leurs différences ethniques et religieuses comme « grilles d'analyses de la société ». Dans ce contexte, l'Islam et l'entrée en religion s'imposent pour eux comme une légitimité qui leur permet d'entrer dans le monde des intellectuels.

#### 2.5.2.2 Les laïques : réussite scolaire et « différences » relèvent de la sphère privée.

Ce groupe constitue une majorité de la population ciblée (55 à 60 %). L'entrée à l'université est pour eux un moment de participation, ils ont foi en l'école et se détachent volontiers du quartier.

<sup>99</sup> Leyla Aslan, *Enfants d'Islam et de Marianne. Des banlieues à l'université*, PUF, Paris, 2010 297 p.

<sup>100</sup> Selon l'expression du sociologue François Dubet, *La Galère : jeunes en survie*, Paris, Le Seuil, 1987. Dubet définit la galère comme « une forme de la marginalité des jeunes liée à la fin du monde industriel, qui ne peut ni créer des systèmes d'identités subies ni assurer l'intégration des nouveaux venus ». Elle catégorise une classe dite « dangereuse » où le jeune est défini comme « enragé » que l'on ne peut pas seulement réduire à une exclusion sociale, qui n'est pas constituée en conscience de classe où « la violence et le sentiment de vivre dans une jungle remplace le conflit » (Dubet, op. Cit. p. 24).



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Contrairement aux galériens ils ne sont pas les premiers de leur famille à s'inscrire en fac, et ils ont eux-mêmes des parents ou frères et sœurs qui ont déjà fréquenté l'université. Leurs parents ont souvent acquis la nationalité française tout en investissant pour une maison au pays d'origine. La sociabilité de ces derniers est plus mélangée : les mères travaillent, les pères ont fait une mobilité professionnelle, et le couple cherche à développer toutes « stratégies pour encourager la réussite de ses enfants dans des activités de loisirs, dans le choix d'options voire d'établissements hors zones assignées ou privées » (Op. Cit. p. 126). Ils vivent dans la famille comme dans un cocon qui les enveloppe.

A l'inverse des premiers, ces jeunes mènent une stratégie « d'invisibilité » de leurs « différences » culturelles, sociales, territoriales. La plupart estiment « n'avoir jamais rencontré de racisme » et restent discrets sur leurs attitudes vestimentaires ou culinaires. Leurs différences relèvent pour eux de la sphère privée, de la vie familiale et amicale, et « ne doivent pas être protégées sur la scène publique ou en tout cas ne doivent pas être mobilisées pour obtenir davantage de biens matériels ou symboliques ». Ils se montrent conformes aux normes et valeurs dominantes. Ils pensent à ce titre que les jeunes nés en France doivent faire un effort « d'intégration ». Ils restent toutefois attachés à la religion de l'Islam qu'ils estiment transcender les barrières scolaires et les frontières du savoir.

#### 2.5.2.3 *Les critiques : réussite scolaire et redéfinition du modèle laïque.*

Ce groupe est composé de beaucoup d'enfants d'exilés politiques, sur environ 15/20%. Contrairement aux laïques, ils ne cherchent pas à rendre « invisibles » leurs 'différences' mais plutôt à en afficher la visibilité sociale et à « faire reconnaître sa valeur afin de compter pour quelque chose et d'être pris en compte de cette manière » (Asla, p. 130). « La différence assumée, les individus pourront par le jeu de la reconnaissance sociale, et des rapports de force conjoints, la faire valoriser et même accepter »<sup>101</sup>. L'auteure cite dans ce groupe beaucoup de filles voilées, très liées aux cercles des familles de réfugiés politiques (dont Tunisiens), qui ont créé l'antenne des Jeunes musulmans de France. Elles sont les premières de leurs fratries à fréquenter l'université que leurs parents ont aussi connue. Elles disent être plus souvent victimes de racisme que les autres mais, comme les laïques, elles tentent de minorer cette discrimination et n'en font pas une justification de leur combat.

« Il ne s'agit pas pour elles d'agir pour les musulmans ou au nom des musulmans, mais de se mobiliser comme citoyennes françaises au nom de valeurs universelles qui seraient également portées par l'Islam. Elles ont choisi d'enlever le voile à l'école et l'ont remis à l'université. Elles mettent en relation la bonne application des principes républicains, avec un discours sur la domination des immigrés et de leurs enfants, ainsi que des classes populaires » (Asla, p. 130).

#### 2.5.2.4 *Les grimpeurs : grandes études et « différences » comme atout.*

Ils représentent environ 5% de l'échantillon de l'auteure. Ils proviennent de familles propriétaires ou locataires en HLM, et leurs parents ont souvent pris la nationalité française tout en ayant posé des jalons (villas construites) au pays d'origine. Leurs pères sont des techniciens ou chefs d'entreprises qui ont fréquenté l'école. Ils ont un faible rapport avec leurs quartiers qu'ils estiment nécessaire de quitter pour accéder à la mobilité sociale. Souvent issus des grandes écoles, plusieurs participent au programme *Convention éducation prioritaire* de Sciences po.

<sup>101</sup> Cf. Joesph Kasterzstein, « « Les stratégies identitaires des acteurs sociaux », in Cameliéri (dir.), *Stratégies identitaires*, 1990, p 38.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Ils contestent comme les trois catégories précédentes l'assignation à l'altérité qui leur est faite, et souhaitent participer de l'intérieur aux mutations de la société française, mais sans contre discours radical. Ils utilisent ainsi leur « différence » non comme un fardeau mais comme une richesse et une opportunité pour « y arriver » et pour accéder à une ascension sociale. Ils sont alors inscrits dans des cursus de sciences po, dans des partis politiques ou dans des associations qui leur offrent des tremplins. Comme les laïques, ils nient rencontrer du racisme, et ils estiment possible de surmonter les inégalités sociales et économiques.

Ils restent comme les trois groupes précédents, attachés aux valeurs de l'Islam. Ils sont présentés par les politiques et les médias comme l'alternative aux galériens, afin de montrer aussi l'aspect « positif » de la revendication des « différences ».



### 3 TROISIEME PARTIE : DE L'IDEE DE GENERATIONS A L'APPROCHE INTERGENERATIONNELLE

Dans le champ de l'immigration, le concept de génération<sup>102</sup> est mobilisé de deux manières : d'abord qualifier des vagues dans le temps ; puis définir des « enfants », et distinguer ces « enfants » des « immigrés ».

En 1995, selon les travaux de Michèle Tribalat (INED/CEREQ), la deuxième génération se caractérise par les enfants nés en France et qui ont alors entre 20 et 29 ans. C'est dire qu'ils sont nés entre 1966 et 1975 et ont aujourd'hui en 2018 entre 43 et 52 ans. Mais l'auteure montre qu'il est plus juste de parler de descendants d'immigrés, car ils peuvent ne pas être nés en France, être venus jeunes et avoir acquis la nationalité à 18 ans.

Parler de « deuxième génération » est une façon de situer sa classe d'âge par rapport à la première. Sur cette notion de passage de l'une à l'autre, plusieurs travaux s'interrogent : certains mettent en évidence le lien et la continuité ; d'autres en appellent à la nécessité de différencier l'une de l'autre.

#### 3.1 Lien et continuité, la connivence des générations

On citera les recherches du psychosociologue Salem Maaroufi qui étudie la situation relationnelle et psychologique établie entre la première génération (celle du Père, qui émerge dans les années 1960) et la deuxième génération (celle du Fils, qui est à maturité à partir des années 1980). Il montre qu'à la charnière se situe un « silence de coupure » ou « silence planifié »<sup>103</sup>. Selon l'auteur ce silence du Père s'est construit comme un refuge et une résistance face à une absence de repères sociaux et à une impossibilité « de concilier les valeurs et les normes de l'ailleurs et de l'ici ».

Pour le Fils l'héritage de ce silence, en écho, s'est imposé comme une échappatoire et une moindre manière de s'impliquer dans les situations à affronter. Selon l'auteur, « c'est un silence parlant ou expressif, distant et neutre (un silence planifié). Mais on peut y deviner les germes d'une souffrance profonde qui ne serait pas directement exprimée mais dont l'existence serait perceptible à travers certains détails de comportement ». Il faudra en ce sens, lors des entretiens qualitatifs, interroger le Fils sur les non-dits du Père.

#### 3.2 La nécessaire différenciation entre la génération des primo migrants et celle de leurs descendants

Selon des enquêtes menées par l'agence Kantar TNS, il est étonnant de parler de première, de deuxième et de 3<sup>ème</sup> génération car « cela voudrait dire que l'on reste immigré de père en fils ». « Il y a une définition du caractère migratoire imposée. C'est pour cela que nous parlons plutôt de première génération née en France et de deuxième génération née en France.

<sup>102</sup> Rémy Leveau et Catherine Withol de Wenden, « La deuxième génération », Revue Pouvoirs n° 47, PUF, 1988.

<sup>103</sup> Salem Maaroufi, Le silence d'une génération à une autre : une étude psychoéducative sur les immigrés et leurs enfants en France, Insanyet, Revue Algérienne d'anthropologie et des sciences sociales, 59/2013, Familles : pratiques et enjeux sociétaux, p. 145-147.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

L'important est de savoir ce qui compte le plus, être d'origine immigrée ou être socialisé en France dès son enfance »<sup>104</sup>.

En ce sens le livre d'Emmanuelle Santelli, *Les descendants d'immigrés*, vient démontrer qu'une sociologie des descendants d'immigrés doit se distinguer d'une sociologie de l'immigration<sup>105</sup>. Car si les DI sont bien le produit d'une histoire migratoire, ils se construisent en référence aux positions de la population majoritaire. Ainsi la génération issue de l'immigration ne reproduit pas la situation des primo migrants : elle se trouve directement incluse dans la société française à laquelle elle appartient juridiquement<sup>106</sup>. Dans la mesure où ces jeunes sont français à part entière, l'appellation « jeunes d'origine immigrée » pourrait étonner, et aucun critère scientifique ne fonde à en faire une catégorie sociologique. En ce sens parler de « deuxième génération d'origine immigrée » serait une façon indirecte, voire idéologique, de continuer à assimiler les enfants d'immigrés aux immigrés eux-mêmes. Ce serait une manière, estime Emmanuelle Santelli dans un exceptionnel texte de synthèse, « De la 'deuxième génération' aux descendants d'immigrés »<sup>107</sup>, de caractériser un « problème » lié à la figure sociale du jeune marginalisé et délinquant, et directement hérité de la présence des primo-migrants.

L'auteure en appelle alors à la nécessité de distinguer et de différencier les descendants de leur 'couple fondateur' (la première génération), qui s'amenuise dans le temps face à des parcours et à des origines qui vont se diversifier et se complexifier. Une telle distinction éviterait le risque d'enfermer le descendant dans le passé des premiers immigrés, et d'assigner à tort une étiquette « étrangère » aux nouvelles générations nées en France<sup>108</sup>.

### 3.3 « Deuxième génération » : une notion à rallonge, une catégorisation « fourre-tout »

La littérature consultée et traitant de la question des descendants depuis les années 1970, emploie de manière quasi générique le terme de « deuxième génération ». De 1970 à 2018, nous sommes en effet confrontés à une éternelle « deuxième génération ». Il y a là un véritable problème épistémologique qui se pose pour le chercheur en sciences sociales et une question de méthodologie.

<sup>104</sup> Le vote des français issus de l'immigration. 2007. Kantar TNS. <https://www.tns-sofres.com/publications/le-vote-des-francais-issus-de-limmigration> Propos recueillis par Sébastien Kriem.

<sup>105</sup> *Les descendants d'immigrés*, Emmanuelle Santelli, éd. La Découverte, Paris, 2014.

<sup>106</sup> La deuxième, troisième ou quatrième génération ? : Quelle intégration ? Quelle citoyenneté ? 18 mars 2013, par ASIAD , M'BODJE Mamadou, in Ritomo, informées ? Transformez ! Informations, outils pour un monde solidaire.

<sup>107</sup> Emmanuelle Santelli. « De la « deuxième génération » aux descendants d'immigrés. Apports, heurts et malheurs d'une approche en termes de génération », in *Temporalités* n°2, 2004, pp. 29-43.

<sup>108</sup> Ainsi pour définir une origine de descendant on devra se contenter du lieu de naissance et de la nationalité des parents, sans mention particulière d'une origine étrangère statistiquement effacée et seulement imputable aux parents ou aux grands parents s'ils ne sont pas nés en France ou n'ont pas été naturalisés (Le Bras, 1998). Cf. Hervé Le Bras, *Le démon des origines. Démographie et extrême droite*. Editions de l'Aube, 1998. Santelli 2003. « Pour ne pas tomber dans le piège de l'ethnicité. Ou comment mener des recherches qui prennent pour objet les trajectoires sociales des descendants de familles immigrées en France ? », *Revue de l'Institut de sociologie*, n°1-4.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Rares sont les auteurs des années 2000 et 2010 qui prennent la peine de distinguer les tranches d'âges de la vie traversés par cette seconde génération (enfance, adolescence, âge adulte et mariage, éducation d'une troisième génération, voir devenir grands-parents d'une quatrième génération)<sup>109</sup> ; ils s'en réfèrent toujours à une permanence de la jeunesse, alors qu'il s'est écoulé près de 45 ans, et que certains des descendants avoisinent maintenant les 50 ans. Soit le devenir et la descendance de la « deuxième génération » des primo migrants sont passés sous silence, soit le terme de « deuxième génération » n'est employé que pour qualifier les descendants des nouvelles vagues de migrants arrivées dans les années 1980 et 1990. Cette littérature ne différencie pas par exemple la 2<sup>ème</sup> génération, née en 1960-70 dans un contexte de croissance économique et dont 25 ans plus tard les enfants peinent à trouver un emploi, de la deuxième génération née dans les années 1980 et 1990 dans un contexte de récession économique, et issue d'autres vagues migratoires plus récentes.

Ce constat vient alors confirmer les conclusions d'Emmanuelle Santelli sur cette notion à rallonge, de deuxième génération, qui occulte le vieillissement et toute historicité :

« Or l'évidence s'impose. Les enfants d'immigrés des années 1980, les jeunes d'alors, ceux qui ont formé la première « seconde génération » appartiennent aujourd'hui à la génération des 40 ans. Comment se ferait-il d'ailleurs que depuis plusieurs décennies il n'y ait eu que des « jeunes descendants d'immigrés » ? N'ont-ils pas, comme nous tous, vieilli ? Mais voilà, en vieillissant ils deviennent invisibles, on ne parle plus d'eux et, à la place, le regard continue d'être braqué sur les plus jeunes » (Santelli p. 36).

Ainsi en ne se demandant pas comment ces jeunes prennent place dans la société au fil du temps, «on fait comme si ces familles venaient en permanence d'arriver dans la société française. On oublie qu'un grand nombre de familles algériennes sont là depuis des décennies, on occulte le processus d'installation de ces individus qui prennent une part active à la société » (Santelli p.36). C'est ainsi selon notre auteure que le terme de deuxième génération brouille les histoires migratoires et les processus différenciés de l'installation<sup>110</sup>.

### 3.3.1.1 Encadré : identifier les enfants des descendants d'immigrés

Dans le cadre de notre étude : identifier les enfants des descendants d'immigrés

Un descendant d'immigré est une personne née en France ayant au moins un parent issu de l'immigration. Ainsi les enfants d'un descendant d'immigré ne sont pas considérés dans la classification comme « descendants d'immigrés », puisque souvent leurs deux parents sont nés en France ou ont la nationalité française, et le seront tout autant même si un seul des deux n'a pas cette nationalité. Les statistiques en France, pour des raisons « non discriminatoires », n'identifient pas ces populations.

<sup>109</sup> Pierre-Henri Tavoillot et Éric Deschavane, Philosophie des âges de la vie, Paris, éditions Grasset, 2007, 544 pages.

<sup>110</sup> De manière à mieux aborder la diversité générationnelle, nous établirons au moins 6 catégories décalées par rapport à la datation de ladite 1<sup>ère</sup> génération des années 1960, et réunissant tous les âges de la vie : les + 50 ans, les 45-50 ans ; 35-45 ans ; 25-35 ; 15-25 ; et les - 15 ans. Dans notre étude on parlera plutôt de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> génération historique par rapport à la génération historique fondatrice des années 1960. Puis parallèlement et ce sera l'objet d'un second type d'échantillonnage on abordera les vagues migratoires suivantes, celle des années 1980 et 1990. Et là on aura un autre type d'échantillon avec d'autres profils de la migration des têtes de génération dans un contexte de récession.



Toutefois dans le cadre de notre étude, nous poserons le postulat que même si nos enquêtés dits de 3<sup>ème</sup> génération sont nés en France de parents nés en France ou de nationalité française, nous pourrions les identifier comme « descendants d'immigrés » dans la mesure où leurs parents le sont eux-mêmes. Néanmoins, de manière à justifier plus scientifiquement notre distinction dans le cadre de la présente étude, nous les catégoriserons comme *citoyens français de 3<sup>ème</sup> génération*, enfants de descendants d'immigrés et petits enfants de grands parents immigrés. On parlera donc à ce propos des '*enfants des descendants d'immigrés*'.

### 3.4 Les descendants d'immigrés, sous l'angle du lien intergénérationnel, de la transmission et des relations familiales

Le livre de Claudine Attias Donfut et François Charles Wolf, *Le destin des enfants d'immigrés. Un désenchaînement des générations*<sup>111</sup>, nous est apparu comme un point de repère essentiel pour la recherche à venir. Il pose tout d'abord et de manière novatrice, la question de la migration, ou encore celle des jeunes, non comme des objets ou des « spécialités » préalablement définies (comme on parlerait d'une « planète jeunes »), mais plutôt comme des processus sociaux inscrits dans une transmission familiale<sup>112</sup> et dans une socialisation intergénérationnelle<sup>113</sup>. Dans cette approche, la solidarité familiale y est appréhendée comme contrepoids à la situation de migration qui déracine dans les banlieues, ou qui met le migrant à l'épreuve d'un autre système de valeurs, d'une autre norme sociale<sup>114</sup>. Elle s'y manifeste dans des formes de soutiens entre parents et enfants, qui s'inversent au cours de l'histoire, dans « une relation de désenchaînement des générations », qui va permettre à chacun de vivre son identité. Nous en retiendrons quatre points qui orienteront notre problématique et notre échantillonnage pour l'étude qualitative.

#### 3.4.1.1 A l'origine, un projet familial fondateur.

Il y a au départ le pari des parents qui, depuis leur histoire antérieure dans la société de départ, inscrivent un projet migratoire dans un projet familial. Concrètement cela a pu marquer pour ces premiers migrants une opposition à leurs parents au pays, un changement de métier, une sortie de la campagne ou d'une ville pour trouver une banlieue. Ils combinent ainsi des racines anciennes avec une reconstruction progressive pour les générations futures.

<sup>111</sup> Claudine Attias Donfut et François Charles Wolf. *Le destin des enfants d'immigrés. Un désenchaînement des générations*, Paris, Stock, 2009.

<sup>112</sup> On reprendra à ce propos la thèse d'Emmanuel Todd, selon laquelle toute communauté « est porteuse d'un système anthropologique spécifique dont le noyau central est la structure familiale ». Cf. Emmanuel Todd, *Le Destin des immigrés*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 10.

<sup>113</sup> On peut ici faire référence à une philosophie des « âges de la vie » qui pourrait rythmer toute production scientifique. En ce sens les travaux de Pierre-Henri Tavoillot analysent les formes de continuité générationnelles au cours des différents « moments » qui structurent les âges de la vie. Pierre-Henri Tavoillot et Éric Deschavane, *Philosophie des âges de la vie*, Paris, éditions Grasset, 2007, 544 pages. Pierre-Henri Tavoillot et Serge Guérin, *La Guerre des générations aura-t-elle lieu ?* Calmann Levy, Paris, 2017, 238 pages.

<sup>114</sup> On pensera ici aux « trois âges » de l'immigration pour Abdelmalek Sayad : contrôle et sauvegarde ; perte de contrôle ; recherche de permanence. Cf. *Abdelmalek Sayad, L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1991



### 3.4.1.2 Une seconde génération aux destins enchevêtrés.

Certains de leurs enfants, nés dans le contexte du baby boom de l'après guerre<sup>115</sup>, cohabitent au domicile familial avec la présence/absence des parents partis, ou selon les lois du regroupement familial. Les enfants qui sont restés au pays ne sont pas égaux des autres nés en France, et seront les laissés pour compte. Parmi cette 2<sup>ème</sup> génération, globalement près de 10% résident au pays d'origine, et plus de 30% y sont nés. L'auteure évoque ici ces deux types d'enfants et ces deux histoires enchevêtrées et souvent malmenées par le parcours migratoire, parfois dissociées (4% des enfants nés hors de France n'y sont jamais venus) et parfois regroupées.

### 3.4.1.3 Les ponts et les fossés entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> génération.

Les ponts sont marqués par les solidarités et par la qualité des liens entre les générations : visites, contacts, entraides, services, hébergements, gestion des papiers, aide aux tâches domestiques voire transferts d'argent. L'auteure montre que ces ponts, où femmes et enfants sont nombreux, « confèrent au primo-migrant un rôle de « pivot économique » entre les générations » (p.170).

Les fossés eux se situent dans la divergence des expériences vécues, dans les marques de l'envol des enfants, dans les tensions et les désaccords structurés par l'obéissance au père

et le respect des anciens<sup>116</sup>. On pourrait ici interroger les pièges pour ceux qui ont cohabité avec des parents âgés, l'impact des drames conjugaux sur les enfants qui prennent parti, le poids des formes de divorces et ruptures intergénérationnelles entre parents et enfants sur l'habillement, les modes de vie, les choix sentimentaux...).

Enfin, entre ponts et fossés, des alliances se nouent au sein de la fratrie qui représente une alternative tant pour les parents que pour les enfants, et selon les différences de sexe ou d'âge (voire les complicités ou décrochages entre l'aîné et le cadet).

### 3.4.1.4 Les valeurs et le regard des parents sur leurs enfants.

L'un des grands intérêts de cet ouvrage est d'interroger le jugement des parents porté sur la réussite de leurs enfants. Ils les jugent en meilleure position qu'eux-mêmes et sont très élogieux à leur propos. Il est aussi de dire que les attitudes d'adhésion ou de non adhésion des parents aux valeurs de la société d'accueil sont déterminantes de celles de leurs enfants face à cette même société. Cette adhésion est d'abord –ou simultanément– familiale avant que d'être sociale<sup>117</sup>.

Mais cet intérêt fait aussi ses limites. L'ouvrage parle surtout des parents. Si son mérite est bien de resituer la migration dans un héritage familial et de ne pas l'enfermer dans l'image longtemps entretenue d'une descendance discriminée et représentée comme délinquante<sup>118</sup>, la deuxième

<sup>115</sup> Pour cette première génération le nombre d'enfants est de 4,51.

<sup>116</sup> Rébellion et piété filiale s'affrontent parfois face à des valeurs non égalitaires. Ainsi note l'auteure : « les enfants sont partiellement en dette à l'égard de leurs parents, une dette qui peut se réduire mais jamais s'éteindre » (Attias-Donfut, p. 178).

<sup>117</sup> On peut lire dans ce sens : « De nombreux récits de vie montrent que lorsque les parents sont fortement orientés vers le pays d'origine, les enfants risquent de subir en conséquence de plus grandes difficultés à se mobiliser ou à s'intégrer pour leurs études ou pour leur carrière ». « A l'inverse l'adhésion des parents à la société dans laquelle ils vivent facilite incontestablement non seulement leur propre bien être mais aussi l'épanouissement de leurs enfants au milieu de leurs pairs et dans leur environnement scolaire et professionnel » (Attias-Donfut, p. 283 et 284).

<sup>118</sup> « C'est un fait et c'est une conclusion majeure de notre travail, les enfants d'immigrés sont, dans une très grande majorité, sur le chemin de la réussite sociale et par conséquent de l'intégration » (Attias-Donfut, p.280).



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

génération n'y est pas datée et s'avère un concept flou. A l'époque de parution de l'ouvrage (2009), la deuxième génération pouvait avoir déjà entre 30 et 45 ans, voire une 3<sup>ème</sup> génération jusqu'à 20/25 ans... Cet écart n'est pas mesuré, ces français DI n'y sont pas mentionnés, et il s'agit là d'une lacune que notre étude pourrait combler, en interrogeant en retour le regard rétrospectif des enfants sur leurs parents.

### 3.5 L'approche générationnelle, une trajectoire qui resocialise l'individu

Il convient de ne pas confondre le discours sur les générations, avec l'approche générationnelle. Car l'approche générationnelle présente deux intérêts méthodologiques majeurs pour notre étude, bien évoqués dans le texte référencé<sup>119</sup>. D'une part d'inscrire l'individu dans une filiation familiale, et d'autre part de le consigner dans les traces d'une histoire et d'une biographie migratoire. Et donc de le référer à une lignée et à une généalogie existante par référence à un avant (des ascendants) et à un après (des descendants) dans les actes<sup>120</sup> et les âges<sup>121</sup> de la vie. C'est aussi une manière de constater que, pour reprendre l'expression de Sayad en 1991, « les immigrés sont des émigrés ». De ce point de vue, l'approche générationnelle intègre ce qui s'est passé avant l'immigration et sa dimension familiale.

C'est ainsi qu'Emmanuelle Santelli montre qu'en voulant distinguer la deuxième génération de la première (comme candidate à l'intégration d'une part, comme dénuée d'origines d'autre part puisque née en France), on en sous-estime la mémoire de la transmission et des héritages intergénérationnels. Le paradoxe est là : on parle d'une autre génération, celle des enfants d'immigrés, et simultanément on ignore leurs histoires familiales, leurs trajectoires sociales et leurs parcours biographiques<sup>122</sup>. Selon l'auteure la raison en serait que la rupture avec le milieu familial et communautaire serait perçue comme symbole de réussite sociale. La sociologue des histoires de vie, Isabelle Bertaux-Wiame, montre à cet égard que les liens familiaux, qui reproduiraient un certain conservatisme, sont souvent appréhendés comme nuisibles à l'esprit de changement d'un individu. Et inversement la prise de distance du milieu familial constituerait en retour une promesse d'intégration<sup>123</sup>. C'est ainsi, conclut Emmanuelle Santelli, que l'approche générationnelle serait décriée car elle n'irait pas dans la thèse de l'intégration.

L'approche générationnelle a cependant le mérite, tout en intégrant des déterminations familiales, de montrer que les descendants d'immigrés par la diversité de leur situation et parcours familiaux, leur place dans la fratrie, leur sexe, leur lieu de résidence, ont des socialisations différentes

<sup>119</sup> Emmanuelle Santelli. « De la « deuxième génération » aux descendants d'immigrés. Apports, heurts et malheurs d'une approche en termes de génération », op. Cit.

<sup>120</sup> De Singly et Thélot 1986. « Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs », Revue française de sociologie vol XXVII.

<sup>121</sup> Pierre-Henri Tavoillot et Éric Deschavane, *Philosophie des âges de la vie*, Paris, éditions Grasset, 2007, 544 pages. Pierre-Henri Tavoillot et Serge Guérin, *La Guerre des générations aura-t-elle lieu ?*, Calmann Levy - 238 pages 2017

<sup>122</sup> Emmanuelle Santelli montre à ce propos que paradoxalement cette génération est stigmatisée comme « issue de l'immigration », mais qu'il est rarement fait référence à sa généalogie. Elle cite à cet égard le témoignage de l'historien Benjamin Stora, qui constate qu'en 1983 beaucoup de jeunes de la marche pour l'égalité étaient là comme héritiers des actions politiques de leurs pères. Cf. Benjamin Stora, 1992, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France de 1912-1992*, Fayard, Paris. Voir aussi : Zehraoui, A, 1999 *Familles d'origine algérienne en France. Étude sociologique du processus d'intégration*. CIEMI. L'Harmattan, Paris.

<sup>123</sup> Isabelle Bertaux Wiame, « La force de rappel des liens familiaux. Rapports intergénérationnels et trajectoires familiales », in B. Bawin-Legros, J. Kellerhals (éd). *Relations intergénérationnelles. Parenté, transmission, mémoire*. Actes du colloque de Liège, 17/18 mai 1990



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

qui leur permettent ainsi d'échapper au déterminisme familial. Louis Chauvel expose en ce sens que le destin des générations est aussi lié au contexte de leur naissance<sup>124</sup>. Emmanuelle Santelli montre par exemple que l'on peut trouver dans une population de même âge plusieurs générations au sens familial. Elle cite à ce titre une recherche de 2004 conduite auprès de jeunes de l'agglomération lyonnaise entre 20 et 29 ans<sup>125</sup>. Ces enfants appartiennent à la même classe d'âge, ont grandi dans le même quartier. Ils s'avèrent cependant très différents les uns des autres du fait de leur appartenance à des trajectoires historiques et à des générations diversifiées en termes familiaux. Elle y distingue alors dans la même classe d'âge :

Les aînés de familles récemment immigrées depuis 20 à 30 ans ;

Les cadets de familles anciennement immigrées depuis plus de 30 ans ;

Les petits enfants aînés de familles anciennement immigrées (ce sont les aînés des enfants aînés des immigrés)<sup>126</sup>.

En ce sens l'approche générationnelle nous permet de mieux comprendre tout à la fois

les processus d'installation, le vieillissement des descendants, leur manière de trouver sa place dans la société, tout en prenant mieux en compte la diversité des parcours et des statuts sociaux spécifiques aux différentes historicités familiales. On distinguera donc à la suite d'Emmanuelle Santelli, la notion de « générations » de celle d'approche inter générationnelle. La seconde induit à la fois une vision biographique familiale, une perspective diachronique temporelle, et une dimension structurelle liée au contexte des transformations de la société et de leurs effets sur les parcours et les trajectoires individuelles. Puis elle permet d'échapper à une approche ethnocentriste à tendance culturaliste, et qui occulterait les processus familiaux et sociaux à l'œuvre<sup>127</sup>.

---

<sup>124</sup> L. Chauvel. 2002. *Le Destin des générations*, Paris, PUF. C'est en cela qu'il sera intéressant de considérer plusieurs des fratries au sein de notre échantillon, pour mieux comprendre les différenciations socio-familiales.

<sup>125</sup> Emmanuelle Santelli, 2004, « Du quartier à l'entrée dans la vie adulte : les trajectoires socio professionnelles d'une cohorte de jeunes adultes d'origine maghrébine. Rapport pour la DPM et le FASILD.

<sup>126</sup> C'est en ce sens que l'auteure montre qu'il faut être très précis dans la constitution des groupes d'un échantillon. Car d'une part les cheminements des parents ne sont pas les mêmes et d'autre part la socialisation des enfants diffère. « S'agissant des questions d'immigration, le sociologue ne peut recourir à la notion de génération qu'après avoir précisément défini les catégories d'analyses dont il se sert. Il se tromperait en croyant un tel effort superflu et en se laissant prendre à l'apparence de la scientificité de la notion de génération, ou même de celle de cohorte, cycle de vie ou classe d'âge » (Santelli, p. 39).

<sup>127</sup> Santelli 2003. « Pour ne pas tomber dans le piège de l'ethnicité. Ou comment mener des recherches qui prennent pour objet les trajectoires sociales des descendants de familles immigrées en France ? », Revue de l'Institut de sociologie, n°1-4.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## 4 QUATRIEME PARTIE : LES TRE ET LES INVESTISSEMENTS DE LA DIASPORA

Si l'on veut aborder la littérature parcourue avec plus de rigueur qu'elle n'en présente parfois, il nous faut établir une distinction claire entre TRE et DI. Le critère en est alors l'acquisition de la nationalité. L'enquête TeO nous montre à ce titre (sur la base de son échantillon) que 87% des individus de 1<sup>ère</sup> génération résidant en France (les premiers des familles arrivés en France entre 1950 et 2007) ont la nationalité tunisienne, et seulement 36% des individus de seconde génération (pour la plupart nés en France et issus des premières générations) ont cette même nationalité. La même enquête nous précise que 44% des G1 ont la nationalité française et que 95% des G2 ont cette même nationalité, 5% ayant la seule nationalité tunisienne. Ce qui signifierait que seuls les individus ayant la double nationalité ainsi que ceux n'ayant que la nationalité tunisienne peuvent être considérés comme des TRE (Tunisiens résidant à l'étranger) : soit 41% (36% + 5%) des G2, et 87% des G1. Ceux qui sont nés en France d'un ou deux parents tunisiens et/ou qui n'ont pas la nationalité tunisienne (par exemple 64% des G2), doivent être qualifiés « d'enfants ou descendants d'immigrés ».

Il sera donc important dans notre étude qualitative de différencier les TRE (de nationalité tunisienne avec une éventuelle double nationalité) des DI n'ayant que la nationalité française, et ne pouvant à ce titre être statistiquement identifiés comme Tunisiens.

Vient un troisième terme qui est celui de diaspora. Nous la définirons comme l'ensemble populationnel issu de la dispersion internationale d'une communauté dans des espaces nationaux (dits pays d'accueil), nommée telle dans la mesure où elle revendique une identité nationale au travers d'organisations (associations) ou de contacts (réels ou symboliques) avec le pays dit « d'origine »<sup>128</sup>. Les textes référés entendent ici la diaspora au sens large : tout à la fois les individus issus de la migration et résidant à l'étranger (dont en France), et ceux descendants de cette même migration et installés ou nés au pays d'accueil. A ce titre on montrera comment la littérature s'est attachée à caractériser l'engagement des États avec leur diaspora, et notamment dans le cas de l'État tunisien.

### 4.1 Diasporas, coopération internationale et développement local

#### 4.1.1 A quoi servent les diasporas ?

On dénombrera ici une littérature générique sur la question des diasporas dans le monde. Il s'agit souvent de manuels de sensibilisation ou de guides pour agir, publiés par les organisations internationales, et étayés par des expériences référées à un ensemble de pays.

##### 4.1.1.1 S'orienter pour agir et pour investir dans les domaines clefs

L'OIM a publié de nombreuses études en la matière, et notamment des guides d'orientation et d'action. On citera tout d'abord le manuel *Les diasporas et le développement*<sup>129</sup>. Il s'agit là d'une synthèse de recherches institutionnelles, universitaires et politiques. Ce rapport de portée internationale fait suite à l'initiative du *Forum mondial sur la migration et le développement* (2007), visant à mieux canaliser les ressources que les migrants et leurs descendants orientent vers le

<sup>128</sup> Voir à ce titre et entre autres Dominique Schnapper, *Diasporas et nations*, éd. Odile Jacob, Paris, 2006.

<sup>129</sup> Les diasporas et le développement. Manuels pour mieux gérer les ressources. Conseils et bonnes pratiques à développer. Comment associer les diasporas au développement ? Manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil OIM, Migration policy institute, 272 p. 2012.



développement de leur pays d'origine (ou celui des parents). Il propose des exemples concrets de programmes et de politiques tout en en dégageant les leçons et les difficultés.

Le document décrit tout d'abord les domaines clefs d'interventions des diasporas : rapatriements de fonds, investissements directs, transferts de capital humain, contributions philanthropiques, investissements dans les marchés financiers, tourisme. Il évoque les cadres juridiques (cadres réglementaires, accès à la propriété, fiscalité, transfert des droits sociaux) et institutionnels (extension de l'administration publique et des partenariats privés, création d'institutions en faveur des diasporas) mis en place par les gouvernements pour faciliter l'engagement des diasporas. Il mentionne les investissements financiers nécessaires pour mobiliser les flux des diasporas : comptes de dépôt des non-résidents, prêts transnationaux, obligations d'État pour les rapatriements de fonds.

Il énumère les expériences de réseaux pour stimuler les collaborations des investisseurs à l'étranger et des chefs d'entreprise locaux (les « retours des talents » qui visaient un retour définitif, se sont infléchis au profit des circulations de personnes hautement qualifiées entre pays d'accueil et pays d'origine), puis la nécessité des remontées d'information et le déploiement d'une « culture de l'évaluation » permanente.

Il insiste enfin sur le rôle à jouer des expatriés pour apporter de l'expertise dans leur pays d'origine, puis sur la philanthropie et le mécénat des personnes privées, ainsi que sur de nouvelles formes de tourisme (médical, d'affaires ou patrimonial et culturel).

#### 4.1.1.2 *L'impact transnational et le rôle d'inter médiateur*

On citera les actes de la *Conférence internationale sur les expériences et bonnes pratiques des diasporas*, organisée par l'OIM à Genève en 2014. Cette conférence, qui comme le précédent document, se situe dans des volontés de dialogue politique entre les États, a rendu compte d'expériences et de bonnes pratiques dont, outre les éléments d'intervention décrits dans le document précédent, on retiendra les deux axes suivants<sup>130</sup> :

*L'impact transnational des diasporas.* Les diasporas ont suscité la création de ponts entre les sociétés et les États afin de développer des liens forts entre pays d'origine et pays d'accueil. Cette transnationalité des diasporas qui relie les pays et les communautés, permet d'entretenir des réseaux qui suscitent la circulation fluide des échanges commerciaux, des investissements, des compétences et des connaissances. Elle doit permettre de favoriser l'accès des communautés transnationales aux citoyennetés des pays d'origine et de résidence.

*Leur rôle d'ambassadeur auprès du pays d'origine.* Ces diasporas agissent comme des « ambassadeurs » de leur société d'origine et sont porteuses d'échanges culturels. Pour cela, il est impératif de renforcer les liens qu'elles peuvent nouer avec les ambassades et les consulats des pays d'origine. Il convient aussi de renforcer leur mobilisation et leur rôle à jouer en situation de crise. Elles doivent devenir « des acteurs de paix » en s'impliquant dans les aides, dans la justice transitionnelle et dans le relèvement après la crise afin de faciliter le soutien international.

<sup>130</sup> *Les diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'État.* Rapport publié dans le cadre de la Conférence ministérielle sur la Diaspora. Centre International de conférences Genève, 18/19 juin 2013. Publication OIM, Genève 2013, 94 p.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

#### 4.1.2 De la coopération décentralisée au développement local

Plusieurs guides ont été publiés par les organisations internationales, pour une meilleure intégration de la migration dans le développement. Ces documents s'inscrivent dans les orientations définies par l'OIM, dans *L'état de la migration dans le monde*<sup>131</sup>. Celle-ci analyse la migration comme un fait essentiellement urbain. L'inclusion sociale et économique des migrants en ferait une force de développement.

##### 4.1.2.1 L'intégration territoriale des migrants

Des travaux, toujours à vocation internationale, visent l'intégration de la migration dans la planification du développement. On mentionnera à ce titre le manuel du Groupe mondial sur la migration<sup>132</sup>, destiné aux décideurs politiques et aux professionnels. L'une des originalités du document est l'exposé analytique des thématiques essentielles qui impactent la relation entre migration et planification du développement : la Gouvernance, la protection juridique, l'emploi, la protection sociale, les services de santé, l'éducation, l'enseignement supérieur, la croissance économique, les services financiers, le commerce, le développement rural et l'agriculture, l'infrastructure et l'environnement.

Parmi les guides et modules pratiques pour l'action locale en matière de migration et développement, on citera les travaux en cinq modules et pratiques utiles, publiés par l'OIT, l'OIM et le PNUD sur l'intégration territoriale des migrants<sup>133</sup>. Ces modules caractérisent : 1. « la gestion du lien entre migration et développement local ». 2. « La création des partenariats de la coopération et du dialogue relatifs à la M et D à l'échelle locale ». 3. « le renforcement de l'autonomie des migrants au niveau du territoire ». 4. « La création des emplois et des opportunités économiques à travers la migration au niveau local ». 5. « La méthode pour accroître l'impact sur le développement par des politiques d'intégration et de réintégration ».

##### 4.1.2.2 Migration et coopération, une méthodologie

On citera à titre d'application le *Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée*<sup>134</sup>. Il propose plusieurs études de cas de par le monde, ayant fait le projet de mieux tirer parti de la migration urbaine d'une part, et de la coopération décentralisée d'autre part.

Son intérêt est de nous livrer une méthodologie transposable en quatre points : 1. Évaluer des besoins (des migrants et de la diaspora, des secteurs influencés et des services existants). 2. Cartographier des parties prenantes (migrants, associations, diaspora, OSC, institutions locales et régionales, écoles et universités, secteur privé). 3. Redéfinir des mécanismes de coopération (inclusion d'acteurs, coordination, régulation multipartite, responsabilités et transparence, suivi et évaluation). 4. Réviser les partenariats et les accords existants (renforcement de capacités, voyages d'études, apprentissage des pairs, institutionnalisation des initiatives).

<sup>131</sup> État de la migration dans le monde 2015. Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité, OIM, 2015, 207 p.

<sup>132</sup> *En marge des travaux sur les diasporas : intégrer la migration dans le développement*. Groupe mondial sur la migration, Intégration de la migration dans la planification du développement, Danemark, 2010

<sup>133</sup> OIT, OIM, PNUD, Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD), Genève, 2015.

<sup>134</sup> *Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée*. Direction suisse du développement et de la coopération, puis ICMD des Nations unies (initiatives conjointes de coopération et du développement). PNUD OIM, 2016.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

#### 4.1.2.3 Une méthodologie pour la Tunisie

On citera un autre guide méthodologique, concernant plus particulièrement la Tunisie, le *Guide méthodologique pour l'intégration de la migration dans la planification du développement local*<sup>135</sup>. Conçu en collaboration avec l'association de planification stratégique de M'saken 2018, il est destiné aux acteurs locaux : fonctionnaires des autorités locales, agents des institutions publiques, membres de la société civile, partenaires sociaux et représentants du secteur académique.

Son objectif est d'analyser les liens entre migration et développement local, promouvoir l'intégration de la migration dans la planification du développement des collectivités locales tunisiennes, proposer des outils et suggérer des pistes pour analyser le phénomène migratoire dans les localités et favoriser leur intégration et leur contribution au développement local.

Privilégiant la capacité d'influence locale de la migration, il énumère les outils à la disposition des localités : cartographie des acteurs, répertoires des institutions, questionnaires et recensements. Il explore deux moyens d'intégrer la migration dans la planification du développement local : l'intégration transversale dans les stratégies sectorielles de la municipalité ; l'élaboration spécifique d'un plan d'action M et D. Il détaille enfin la méthodologie nécessaire pour entreprendre un diagnostic territorial et une collecte des données concernant le profil migratoire de la collectivité locale.

La seconde partie propose un plan d'action mobilisateur de la diaspora des TRE, et l'élaboration d'une feuille de route. Elle détaille : traitements de fonds, investissements directs, capital humain des migrants, contributions philanthropiques. Il est aussi question du respect des droits des migrants internes et internationaux, et donc de leur protection afin de mieux les intégrer à la communauté d'accueil et à son développement local. De nombreuses informations pratiques et recommandations « pour aller plus loin » sont fournies tout au long de guide que l'on peut considérer comme un manuel.

#### 4.1.2.4 Le cas de la diaspora tunisienne

Un document sur les potentialités de coopération de la diaspora tunisienne en Allemagne<sup>136</sup> classe les politiques d'engagement des diasporas en trois catégories: renforcement des capacités, extension des droits, et astreinte à des obligations. Sur ces bases, il constate que les politiques mettent souvent l'accent sur le renforcement des capacités grâce à la construction symbolique d'une nation et au renforcement de l'institution (qu'il s'agisse d'un réseau consulaire, d'un ministère consacré aux affaires des diasporas, ou d'outils de suivi permettant de mieux comprendre les points de vue de la diaspora). Les politiques visant à intégrer la diaspora grâce à l'extension des droits sont moins courantes et peuvent pourtant, sans aucun doute, compléter d'autres politiques visant à faire participer la diaspora. Enfin, les politiques visant à astreindre la diaspora à des obligations - par exemple paiements obligatoires, programmes de transfert des connaissances, prise en compte des envois de fonds grâce aux incitations à investir ou à une réduction de coût ciblée - sont également courantes. Ces mesures politiques incluent la double citoyenneté, la représentation parlementaire, le droit de vote, la protection sociale etc.

<sup>135</sup> Guide méthodologique pour l'intégration de la migration dans la planification du développement local, OIM/Coopération suisse (DDC), ONU-ICMD, Tunis, 2018, 136 p.

<sup>136</sup> *La diaspora tunisienne en Allemagne et potentialités de coopération*, École supérieure de gouvernance de Maastricht, Nora Ragag, Elaine Mc Greguur, Melissa Siege 2014. P. 9. Ce document cite Gamlen (2006), en document PDF, [http://essays.ssrc.org/remittances\\_anthology/wpcontent/uploads/2009/08/Topic\\_19](http://essays.ssrc.org/remittances_anthology/wpcontent/uploads/2009/08/Topic_19),



#### 4.1.2.5 Encadré : L'engagement de l'État tunisien avec sa diaspora

##### L'engagement de l'État tunisien avec sa diaspora

Selon le document référencé<sup>137</sup>, avant la révolution, le ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger (MASSTE) était la principale institution chargée de la diaspora. L'application du classement évoqué ci-dessus montre que les politiques tunisiennes concernant la diaspora ont mis l'accent sur deux domaines: « le renforcement des capacités», et «l'extension des droits». En ce qui concerne le premier, lorsque la migration est devenue plus permanente, la construction symbolique de la nation a été un objectif majeur visant à assurer l'acquisition d'une identité nationale et d'un attachement émotionnel au pays d'origine. De son côté le renforcement de droits comprenait des mesures offrant, par exemple, la possibilité aux Tunisiens résidant à l'étranger de participer aux élections ou permettant de négocier des accords bilatéraux ou multilatéraux relativement à des questions de sécurité sociale. Depuis le début des années 2000, les politiques ont de plus en plus mis l'accent sur les « astreintes à des obligations» dans le but de mobiliser des ressources pour le développement du pays.

#### 4.1.2.6 Des pratiques transférables en Tunisie

On citera des travaux plus pragmatiques, visant notamment les bonnes pratiques transférables à la Tunisie. A ce titre le projet LEMMA vient de publier un *Rapport d'analyse des bonnes pratiques de mobilisation de la diaspora et des conditions de leur transposabilité en Tunisie*<sup>138</sup>. Son objectif est d'identifier et d'analyser des pratiques de mobilisation des diasporas qui ont fait leurs preuves dans le monde dans un contexte diasporique et dans des enjeux macro-économiques similaires à la Tunisie. Les grands défis pour la Tunisie en sont : Relancer les Investissements directs créateurs d'emplois ; Développer l'export ; Soutenir le dinar et réduire les déficits publics ; Contrebalancer la fuite des cerveaux ; Consolider l'image de marque du pays à l'étranger.

L'étude présente la synthèse de 18 bonnes pratiques dans 12 pays, transposables à la Tunisie. Dans les cinq champs et sur les thématiques ci-dessous : Stratégie relationnelle (« tisser » les liens de confiance avec la diaspora) : fédérer le tissu associatif, newsletters et face book ; Mobilisation de l'épargne (prêts hypothécaires transnationaux, transferts d'argent, produits financiers et d'épargne ; Mobilisation des compétences (mise en réseau des élites, identification et concours de compétences) ; Influence et image de marque (« soft power ») : mise en réseau d'influenceurs, réseaux intégrés de compétences ; Développement des investissements et de l'export (mise en réseau de top managers et chefs d'entreprises, fonds dédiés, diplomatie d'influence).

Puis des Notions sont abordées selon le contexte, leurs enjeux, les tendances clés, accompagnées d'exemples et des modalités d'application pour la Tunisie. On citera la Gouvernance, stratégique pour les actions publiques et son application à la multiplicité des acteurs institutionnels en Tunisie. Puis la

<sup>137</sup> Ibid P. 20

<sup>138</sup> Rapport d'analyse des bonnes pratiques de mobilisation de la diaspora et des conditions de leur transposabilité en Tunisie, élaboré par Samir Boyzidi, UE Projet LEMMA, TR, 2018, 85 p.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

stratégie relationnelle avec la diaspora en insistant notamment sur les canaux associatifs et consulaires et en utilisant les TIC.

#### 4.1.2.7 *Des formes d'engagement de la diaspora tunisienne en faveur du développement*

Un document de l'École supérieure de Maastricht traite des formes d'engagement et des potentialités de coopération de la diaspora tunisienne en Allemagne<sup>139</sup>. On y remarque que cette diaspora se constitue des primo-migrants, des migrations qualifiées depuis la fin des années 1980, les enfants issus des générations précédente, nés et formés en Allemagne, puis des Tunisiens arrivés en Europe depuis 2011, dont des diplômés chômeurs candidats à l'émigration. Le rapport distingue trois formes d'engagement de la diaspora tunisienne en faveur du développement » :

- Les jeteurs de passerelle entre le pays d'origine et le pays de destination, visant une meilleure compréhension entre les deux cultures (séminaires, artistes, réseautage entre allemands et tunisiens qui cherchent à contribuer au développement et à l'intégration, lobbying politique pour mettre la question tunisienne à l'ordre du jour, etc.).
- Les promoteurs des investissements économiques et des transferts de connaissances : engagement des associations estudiantines et universitaires et des organisations commerciales et professionnelles (mise en réseau des professionnels, création de pages facebook correspondantes, coopération entre scientifiques d'origine tunisienne et autorités tunisiennes pour soutenir le développement en Tunisie, salons professionnels et conférences visant l'investissement économique en Tunisie, etc.).
- Les animateurs de projets en et pour la Tunisie : programmes communautaires pour les défavorisés, parrainage familial pour les défavorisés, construction d'écoles professionnelles etc.

#### 4.1.2.8 *Encadré : Qetik, un exemple de projet pour la Tunisie*

##### **Qetik, un exemple de projet pour la Tunisie<sup>140</sup>**

Qetik est un projet créé par une Tunisienne née en Allemagne et retournée vivre quatre ans en Tunisie. Il vise à établir un lien entre la diaspora tunisienne et la population de Tunisie grâce à la création d'une plateforme en ligne permettant aux Tunisiens de présenter leurs idées de projets et aux Tunisiens vivant en Allemagne d'offrir leurs compétences ou de faire des dons en argent ou en matériel à ceux qui réalisent ces projets en Tunisie. Le principe de base consiste à offrir un soutien ponctuel aux jeunes Tunisiens marginalisés et/ou vivant en zones rurales pour leur permettre d'améliorer leur existence. Cette aide peut contribuer à la réalisation de microprojets et à l'établissement de petites entreprises qui créeront des emplois et donneront aux jeunes de Tunisie la possibilité de prendre en mains leur avenir. L'intérêt porté par la diaspora à la réalisation de ce projet a été considérable mais des obstacles d'ordre pratique et financier ont à ce jour retardé sa mise en œuvre.

<sup>139</sup> *La diaspora tunisienne en Allemagne et potentialités de coopération*, École supérieure de gouvernance de Maastricht, Nora Ragag, Elaine Mc Gregur, Melissa Siege 2014. P. 29.

<sup>140</sup> Ibid, p. 32.



## 4.2 Les contributions des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) pour le développement du pays

De nombreux travaux sont consacrés à l'impact de la migration ou de la présence à l'étranger sur le pays d'origine et sur les populations tunisiennes.

### 4.2.1 Les investissements au pays des TRE

L'enquête TIDO est d'une grande utilité pour mesurer les liens que les Tunisiens résidant en Europe gardent avec le pays d'origine<sup>141</sup>. Cette enquête a été menée au début des années 2010 en France, en Italie, et en Allemagne, sur six circonscriptions consulaires. Elle étudie la perception des TRE (Tunisiens résidant à l'étranger) face au pays d'origine et leurs besoins, puis décrit des expériences de projets productifs. Le rapport (p.7) ne distingue pas des générations de Tunisiens mais des périodes de migration depuis la fin des années 1970 (années 80, années 90, 2000, 2010 et après).

#### 4.2.1.1 Des données

Quelques chiffres donnés par l'enquête permettent de situer la question des transferts de fonds vers le pays d'origine. Environ 57,5% des TRE envoient des fonds en Tunisie. Surtout ceux qui sont partis seuls. Les jeunes de 25 à 29 ans envoient moins des fonds (44,7%) que leurs aînés. Les plus importants pourvoyeurs de fonds sont les exploitants et ouvriers agricoles (74,1%) et les plus faibles sont les professions scientifiques et technologiques (40,9%). Ces fonds sont adressés en majorité pour aider les familles, souvent par virements postaux. Ils concrétisent des formes de solidarité des migrants avec leur famille : pour près de 90% affectés aux dépenses courantes, 35% aux dépenses de santé, et autant pour les fêtes religieuses.

#### 4.2.1.2 Mais peu d'investissements et de transferts de compétences... A part l'achat d'un bien immobilier comme indicateur d'un éventuel retour

L'étude insiste sur le fait que ces envois de fonds concernent des investissements éphémères de soutiens très finalisés et non des engagements à moyen et long terme. Ainsi seulement 1,5% touche la création d'activités. Et on trouve peu de transferts de compétences inscrits dans des réseaux. 6,9% seulement déclarent avoir participé à un séminaire pour la Tunisie (p.24).

Environ un tiers de la population TRE enquêtée a acheté un bien immobilier en Tunisie. En effet 35,5% des TRE semble avoir réalisé cet achat dans la perspective d'y résider une fois retraités, ou encore pour y résider lors d'un éventuel retour pour se réinstaller en Tunisie, pour le louer (19%), pour résidence secondaire de vacances (16,3%).

Ainsi l'achat d'un bien immobilier constitue un indicateur important d'une éventuelle perspective de retour du TRE. Il constitue toutefois un indicateur identique sur la volonté de résider au pays d'accueil lorsqu'il y est acheté. Ainsi 16,8% des Tunisiens de la région parisienne déclarent avoir acheté un bien en France et 40,5% à Marseille (p. 19-20). Les motivations nommées en sont à 86% pour éviter des loyers chers et pour près de 60% pour affirmer un sentiment de sécurité et une meilleure intégration au pays d'accueil<sup>142</sup>.

<sup>141</sup> *Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent-ils avec le pays d'origine ?* Rapport de résultats de l'enquête TIDO, en trois langues, OIM, Tunis, 2011, 90 p.

<sup>142</sup> Toutefois en ce qui concerne ces statistiques, on ne connaît dans ces enquêtes ni l'âge, ni la situation générationnelle, ni la filiation de ces TRE devenus propriétaires en France.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

#### 4.2.1.3 Les résistances à investir et de premières explications

Une littérature a pu montrer la migration comme un vecteur salubre de croissance et de développement pour le pays d'origine (Haffad, Massey, Duran)<sup>143</sup>. Cette vision ne se retrouve pas confirmée par l'enquête TIDO : « L'enquête TIDO a montré un très faible niveau d'investissement des TRE dans le pays d'origine. En effet sur les 1684 TRE enquêtés, seulement 199 (voire 11,8%) ont déclaré avoir investi en Tunisie » (p. 24). Par contre l'enquête montre un fort attachement au pays d'origine : 60,7% souhaiteraient que leurs investissements soient dans leur pays d'origine (p. 25). Mais en fait ce sont là des vœux pieux qui ne se concrétisent pas au quotidien.

Parmi les 11,8% qui ont déclaré avoir « investi » en Tunisie, on notera que le niveau d'investissement est très élevé parmi les hommes et notamment ceux ayant l'intention de retourner. La possibilité que des TRE investissent en Tunisie diminue si le TRE est une femme, s'il est de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> génération et surtout s'il a investi à l'étranger. Dans ce dernier cas, son niveau d'investissement dans le pays d'origine est inversement proportionnel au niveau d'investissement dans le pays de destination. On notera enfin que la révolution tunisienne a entraîné chez les TRE un changement positif de perception sur leur pays d'origine, ainsi que sur leur intention d'investir et de participer au développement du pays, mais ces vœux n'ont à ce jour pas été suffisamment mesurés par les travaux de recherche dont nous disposons.

37% des TRE enquêtés par TIDO disent avoir eu eux ou leur entourage des expériences plutôt négatives. Parmi les investisseurs qui ont essayé 48,3% ont déclaré avoir rencontré des difficultés quand à l'accès à l'information, 37,9% quand à l'accès au financement, ainsi que des difficultés de réintégration et de réadaptation à la mentalité et à l'environnement socioculturel et professionnel (27,6%)

Près de 20% des TRE avouent avoir des résistances à investir, et donnent les explications suivantes : la difficulté d'accès à l'information (58,8%), la complexité des démarches administratives (35,8%), la méconnaissance de la législation tunisienne (33,4%) et le manque de relations et de contacts utiles (30,2%). (p. 27). Beaucoup critiquent le manque de conseillers d'investissements, de services d'accompagnement des familles, ainsi que la faiblesse des services consulaires. Beaucoup, hommes et femmes, discutent de même la confrontation des normes et du droit entre les deux pays. La même remarque avait été émise par Fanny Schaeffer à propos du Maroc : « Habités à une administration qui, certes, fonctionne parfois à plusieurs vitesses en France, mais qui tente toutefois d'être la plus égalitaire possible, les migrants perçoivent la corruption du système marocain d'autant plus fortement comme une grave injustice » (Schaeffer, 2001a, 168-169).

#### 4.2.1.4 Tableau : Principales difficultés rencontrées par les TRE qui ont entamé un processus d'investissement en Tunisie.

Source Enquête TIDO, 2011.

Type de difficulté	Effectif	Taux
Accès à l'information	42	48,3%

<sup>143</sup> « Elle (la migration) allège la pression sur le marché du travail, réduit les tensions sociales et induit en même temps une rentrée de devises non négligeables pour combler le déficit de la balance des paiements ou la faiblesse du système de protection sociale » (Haffad 2006 p. 24).



Type de difficulté	Effectif	Taux
Réadaptation à la mentalité et à l'environnement socioculturel et socioprofessionnel	24	27,6%
Trouver l'expertise et compétences requises	15	17,2%
Accès au financement	33	37,9%
Difficultés de la commercialisation	22	25,3%
Autres difficultés	12	13,8%

Ces résultats se trouvent confirmés trois ans plus tard par l'étude *Impact de la migration sur les familles des migrants présentes en Tunisie*<sup>144</sup>, soutenue par l'INS, l'OTE et les organisations internationales. Il y est dit que les TRE ne recherchent pas les opportunités d'investissements, et se situent plutôt dans la quête du profit à court terme : « La grande majorité des personnes interrogées n'est pas du tout au courant des possibilités d'investissement en Tunisie. Ils ne s'inscrivent pas dans une logique d'investissement productif, leur préférence allant vers l'immobilier soit dans la construction de villas pour eux-mêmes, soit encore pour la location » (p.121).

#### 4.2.1.5 Les retours d'investissements de la migration auraient peu d'effets sur le développement local

De telles conclusions s'avèrent conformes aux travaux de recherche conduits par Hassan Boubakri et son équipe. L'étude de Hassan Boubakri en 2010 sur *Migration et Développement local dans les régions de Kasserine et de Mahdia* a montré que les transferts de fonds, qui correspondent à un chiffre important au niveau national, facilitent la vie des populations et contribuent à améliorer la situation des ménages. Elle en conclut toutefois que ces transferts n'agissent pas vraiment sur les ressources économiques des communes, dans un contexte où l'intérêt des migrants reste très timide.

Le rapport d'Hassan Boubakri, posait des jalons qui doivent être repris<sup>145</sup>. Il précise que les émigrés enquêtés se déclarent prêts à investir mais sous réserve de rentabilité des projets avec des partenariats compétents dans l'accompagnement et le suivi, et un tissu favorable soutenu par l'État et les autorités locales. On reviendra sur quelques principales mesures alors préconisées par l'auteur :

- Mettre en confiance les émigrés dans la faisabilité et la rentabilité de leurs projets. Développer avec eux, outre des avantages fiscaux et l'appui à l'équipement, l'encadrement des démarches d'investissement, puis l'allègement des contraintes administratives.

- Créer des partenariats entre ces émigrés et les compétences nationales, régionales, locales en matière d'accompagnement des études de faisabilité, de montage, de suivi, de réalisation et de gestion des affaires. En réformant et en mobilisant mieux les institutions sectorielles. ONA, API, APIA, commissariat au développement etc.

<sup>144</sup> Impact de la migration sur les familles des migrants présentes en Tunisie, 2014, rapport INS, OTE, coopération suisse, OIM, UNFPA, UNICEF.

<sup>145</sup> *Développement local et migrations*, Rapport coordonné par Hassane Boubabri, OIM, UE, Tunis, 2010.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

- Améliorer l'attractivité des localités émettrices d'émigration en les intégrant dans la liste des localités prioritaires de franchise douanière. En créant des zones industrielles à proximité. En associant les associations de la société civile et les ONG, puis en encourageant sur les régions, la constitution de labels locaux pour des secteurs d'activités ou des types de produits. En un mot : en favorisant la création d'un tissu du développement local.

En 2010 Boubakri préconisait une « stratégie migratoire nationale » qui fidéliserait les immigrés ou les mobiles avec leurs régions d'origine.

De même Swanie Potot, qui a dirigé de 2010 à 2012 avec l'IRD (Institut de recherche pour le développement) en Tunisie le programme *Migrations et Co-développement*, et mené des enquêtes sur les migrations temporaires comme aide au développement local pour subvenir aux besoins de ceux restés au pays<sup>146</sup>, émet le même avis mitigé sur la question des investissements. Elle montre que jusqu'aux années 1970, la migration pour aller travailler dans l'industrie ou la maçonnerie n'était pas vue comme rupture avec le pays d'origine, mais comme une garantie de revenir et d'y retrouver une place. Les salaires de France subvenaient aux besoins de la famille et alimentaient la constitution d'un petit capital par l'achat de terrain ou la construction de maison, ou encore l'achat de matériel agricole.

Par la suite avec les restrictions des visas et de Schengen, les proches de migrants partis avant les restrictions, ont alors seuls pu partir. Cela a entraîné une niche migratoire, notamment pour des enfants de saisonniers déjà embauchés. Elle précise aussi que, face au risque après leur retour au pays, de ne plus être réembauchés, beaucoup restent en France de manière clandestine, sans titre de séjour et avec l'espoir d'être régularisés ou de contracter un mariage. Mais n'étant alors intégrés nulle part, ils n'ont pas de grande utilité pour leur société d'origine. L'auteure montre en ce sens que si les salaires ont bien permis un confort minimum à des familles, si l'économie locale a été soutenue par quelques commerces ou des projets de construction des nouveaux migrants, cela n'a néanmoins entraîné aucun changement structurel pour le développement local.

On peut revenir en ce sens sur les approches dites de développement solidaire ou de co-développement initiées en Europe à la fin des années 2000, par exemple les accords de 2008 passés entre la France et la Tunisie, de « gestion concertée des migrations et de développement solidaire ». Ces accords visaient à inciter économiquement les ressortissants tunisiens de France au retour en participant à des programmes de développement en Tunisie. Ces projets n'ont pour la plupart pas pu aboutir. Et Swanie Potot a montré que ce co-développement a un effet contraire sur la localité d'origine : « l'exemple de Ghardimaou ne confirme pas la théorie du co-développement : la migration temporaire n'impulse pas un développement local durable, elle tend au contraire à installer dans la durée un système de dépendance envers un dispositif précaire »<sup>147</sup>.

## 4.2.2 Des dispositifs d'accompagnement à l'investissement et à la contribution des Tunisiens de l'étranger au développement

### 4.2.2.1 Le projet LEMMA

Le programme LEMMA constitue une initiative européenne de soutien du gouvernement tunisien dans l'opérationnalisation de sa politique migratoire. Il définit l'ensemble des Tunisiens de l'étranger

<sup>146</sup> Les transferts de fonds des saisonniers et les investissements des migrants de France n'ont pas été suffisants pour booster l'économie locale. Le cas de Ghardimaou (Nord-Ouest), développé par Swanie Potot.

<sup>147</sup> Ghardimaou est une localité du nord ouest tunisien. Cf. Swanie Potot, Quand les saisonniers tunisiens de Ghardimaou interrogent le codéveloppement, In Hommes et Migrations n° 1301 79 – 87, 2013. Page 7.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

comme courroie de transmission pour les IDE (Investissements directs à l'étranger) et « vecteur d'internationalisation de l'économie tunisienne »<sup>148</sup>.

Le rapport *Panorama des dispositifs d'accompagnement...* évoque d'une part la diversité du tissu associatif diasporique : depuis 2011, 136 nouvelles associations ont vu le jour notamment en Île de France et en Rhône-Alpes ; il revient sur les difficultés de l'investissement : 11% de mobilisation économique, femmes et descendants moins enclins, résistances administratives. L'étude présente d'autre part un panorama des acteurs et dispositifs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat des TRE, selon la localisation géographique et le public cible. Outre les institutions étatiques (API, APIA, FIPA, OTE), il revient plus précisément sur les associations qui ciblent l'accompagnement aux TRE dans l'espace diasporique :

Les institutions Tunisiennes qui accompagnent des TRE même si pas cible directe (API, APIZ) ou sur double espace (FIPA, OTE). La FIPA accompagne les IDE. Les associations qui ont pour cible les TRE (ATUGE, ACTIF, ANIMA Invest, ACIM, ADER), puis celles situées dans le double espace : CONECT et RET<sup>149</sup>. Ces dispositifs ciblent un espace multi pays et sont incitatifs tant auprès des acteurs et partenaires qu'auprès des institutions tunisiennes. Ses publics cibles : personnes en situation régulière et étudiants, grandes écoles, start-up, Hauts talents, ingénieurs et chercheurs.

Le guide recense les principaux enseignements sur les dispositifs d'accompagnement des compétences (insuffisamment connus), sur le cadre institutionnel (assouplir les procédures administratives). Il comporte des recommandations en matière de diplomatie économique, de prise en compte de la diversité diasporique, de l'émergence d'unités nouvelles, de suivi des entreprises déjà existantes en Tunisie, du marketing territorial et des partenariats transnationaux.

Enfin l'ensemble des travaux diffusés autour du projet LEMMA propose une réflexion sur les dispositifs européens d'assistance volontaire au retour (au départ et à l'arrivée) sous l'égide d'agences nationales tels l'Office Français de l'immigration et de l'intégration ou le dispositif franco allemand meetafrica ou encore les programmes multilatéraux comme EUROMED. Il y est mentionné que depuis 2011 le dispositif français a permis de financer 450 projets de création d'entreprise en Tunisie. En 2011, 1187 Tunisiens de France seraient retournés dans le cadre de ces dispositifs, mais cela chute dès 2012 (281) et 2013 (117), et baisse totalement en 2014 (62).

#### 4.2.2.2 Les institutions de soutien en France au développement économique des DI

Houda Laroussi a travaillé sur les femmes maghrébines d'île de France (nées au Maghreb ou nées en France) qui, après avoir effectué des études supérieures en France (deux ans a minima), ont décidé de

<sup>148</sup> *Panorama des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat des Tunisiens résidant à l'étranger*. Projet Lemma, République tunisienne, UE, OFII, Tunis, 2018, 58 p. Le projet LEMMA consacre régulièrement des tables rondes à l'analyse et aux enjeux stratégiques de la mobilisation de la diaspora tunisienne, ainsi qu'aux formes de soutien et d'accompagnement de la coopération internationale au gouvernement tunisien et aux TRE eux-mêmes. Dans l'objectif d'encourager une mobilité professionnelle circulaire entre France et Tunisie, puis de mobiliser les compétences des TRE dans le développement local.

<sup>149</sup> FIPA : Agence de promotion de l'investissement extérieur. ATUGE : Association des Tunisiens des grandes écoles ; ANIMA Invest : Investment network, plate-forme de coopération pour le développement économique en Méditerranée ; ACIM : Agence pour la Coopération Internationale et le développement l'Entrepreneuriat en Méditerranée ; ADER : Association pour le Développement de l'Enseignement et des Recherches en Méditerranée ; ACTIF : Association des compétences tunisiennes innovantes de France ; CONECT : Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie ; RET : Réseau Entreprendre Tunisie. Anima Invest. Enquête DiaMed, *Diasporas et entrepreneuriat au Maghreb*, 2014.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

s'installer à leur propre compte et/ d'instaurer une mobilité de leur activité entre les deux pays<sup>150</sup>. Ces femmes ont entre 25 et 40 ans, ont des enfants en bas âge, et appuient leurs projets économiques sur les liens de parenté (père, mari, enfant) et familiaux. Ses travaux ont montré le soutien de ces femmes en finance et en logistique par des institutions françaises « supports » d'accompagnement à la création d'entreprise, notamment par l'octroi de micro-crédits, telle l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique, qui opère dans les quartiers sensibles) et/ou IF (Initiative France), qui appuie des retours volontaires ou plutôt circulaires dans un projet mixte de double implantation simultanée (au pays d'accueil et au pays d'origine) combinant les deux marchés maghrébin et français. Elle appuie par exemple les Tunisiens de France diplômés au chômage dans un sens de promotion de meilleures relations nord/sud. Ou encore le réseau *Entreprendre et Développeurs sans frontières* qui propose des accompagnements d'expertises et d'investissements entre les deux rives. Ces associations constituent un relais auprès de ces femmes pour construire un « double » de leur projet en France, dans le pays d'origine.

### 4.3 3. Les institutions de la Tunisie face à la migration, et sa *Stratégie nationale migratoire*<sup>151</sup>

#### 4.3.1 La stratégie nationale migratoire

Elle a été publiée en octobre 2015. Révisée en juillet 2017 selon les priorités du plan quinquennal et de développement, elle tient compte des 3 catégories de migrants (les TRE, les immigrés réguliers, les demandeurs d'asile et les réfugiés)<sup>152</sup>. Elle s'engage à promouvoir des opérations de coopération décentralisée entre les autorités locales tunisiennes et étrangères des lieux d'accueil ou d'origine des migrants. Et ainsi d'encourager une participation locale accrue des migrants et un renforcement des collectivités locales.

Elle prend acte des importants pas franchis par la Tunisie avec la nouvelle constitution tunisienne, et notamment dans la réhabilitation de la citoyenneté de la diaspora tunisienne :

- Le droit de vote et d'éligibilité des Tunisiens résidant à l'étranger lors des échéances électorales nationales ;
- L'éligibilité d'un binational à toutes les élections nationales.
- La mise en place d'une instance indépendante, le « Conseil National des Tunisiens à l'étranger » avec des compétences consultatives garantissant une véritable concertation avec la société civile de la diaspora et les autres composantes des TRE ».
- Le renforcement de l'ONM pour la production de connaissances sur les migrations. Puis la formation des cadres sur la gestion de la migration. Le renforcement du réseau d'attachés sociaux et développement d'un réseau d'attachés de travail.

<sup>150</sup> Houda Laroussi. « L'entrepreneuriat trans méditerranéen au féminin, en Île-de-France et au pays d'origine », in Sylvie Daviet, *Vers un entrepreneuriat trans méditerranéen ? Les stratégies d'internationalisation des entreprises et de réinvestissement des Maghrébins d'Europe*, éd. IRMC Karthala, Paris, 2015.

<sup>151</sup> Stratégie nationale migratoire tunisienne, 2017.

<sup>152</sup> En ce qui concerne les TRE, ils sont associés à la transition, conformément à la constitution de 2014. Puis en ce qui concerne les autres catégories de migrants, la Tunisie est devenue un pays de refuge et d'asile, notamment de Libye puis de Syrie, garanti par les articles 26 et 3 de la constitution.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

L'encadrement dans les pays d'accueil des programmes d'enseignement de la langue nationale dans le cadre de la législation en vigueur. La signature d'accords bilatéraux sur les critères d'équivalence des diplômes tunisiens.

La mise en place de réseaux d'avocats bénévoles chargés de la défense des droits des TRE en Europe et surtout en Italie. Une meilleure gestion de la portabilité des droits sociaux des retraités tunisiens de retour provisoire ou définitif (liquidation des pensions et circulation des retraités). Le renforcement de la prise en charge des familles de migrants en Tunisie, notamment en matière d'accompagnement social : éducation et intégration sociale. Des facilités pour le retour des TRE (formalités administratives, guichet unique, avantages douaniers, etc.).

A noter enfin au sein du ministère des Affaires sociales, la mise en place d'activités et de programmes d'encadrement des « jeunes générations »<sup>153</sup> issues de l'émigration, mis en place par l'OTE. On citera entre autres : les voyages d'exploration et d'étude pour retrouver le patrimoine national, les Universités d'été, les colonies de vacances, l'enseignement de la langue arabe pendant la saison estivale en Tunisie, puis le programme d'enseignement de la langue arabe en Europe, puis des colloques en faveur des jeunes résidant à l'étranger.

Des manifestations sont en outre organisées, par le biais d'un répertoire et d'un comité de liaison, en faveur des compétences tunisiennes à l'étranger. Outre les conférences et les colloques d'affaires régulières, ainsi que les informations audio visuelles et numériques, on notera : la franchise des taxes et droits de douane dus à l'importation sur les matériels et biens d'équipements importés, la possibilité de placements dans le cadre des opérations de privatisation des entreprises publiques et d'acquisition de parts en bourses, l'accord d'avantages en matière d'investissement et de création de projets en Tunisie, la création de « Tunisian Foreign Bank » (TF Bank) en renforçant la présence des entreprises et comptoirs financiers tunisiens dans l'espace européen et maghrébin.

#### 4.3.2 De la migration nationale à la migration internationale

Le rapport *Mobilité des jeunes et réduction de la pauvreté rurale* financé par la coopération italienne pour le développement<sup>154</sup> montre que les Tunisiens migrent souvent à l'intérieur de leur propre pays avant d'aller à l'étranger, de plus en plus irrégulièrement. A la migration instruite qui part pour étudier, répond une migration des zones rurales en tant que stratégie pour trouver un meilleur emploi et de meilleures conditions de vie face aux perspectives limitées d'embauches dans le secteur agricole.

Ce document constate un processus croissant de qualification de la migration, et le fait que les migrants internationaux sont plus susceptibles de revenir dans leur pays que les migrants internes ne sont susceptibles de revenir dans leur région d'origine. Il conclut de plus que les migrants de retour (et parfois même avant leur retour et depuis l'étranger) investissent beaucoup plus dans l'agriculture que dans les autres secteurs d'activités. Et il préconise à ce titre une meilleure organisation et institutionnalisation par la Tunisie, de la question des migrations.

<sup>153</sup> <http://www.social.gov.tn/index.php?id=52&L=0>

<sup>154</sup> Rural migrations in Tunisia. Drivers and patterns of rural youth migration and its impact on food security and rural livelihoods in Tunisia, FAO, UN, Rome, 2018, 72p. Résumé du rapport de l'étude sur les causes et l'impact de la migration rurale en Tunisie (RUMIT) FAO, UN, Rome, 2018, 8p.10p.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

### 4.3.3 Une politique migratoire insuffisamment planifiée

Cette dernière idée de l'institutionnalisation des questions migratoires est au cœur du rapport Ben Sédrine, *Emigrer pour l'emploi, un projet individuel sans l'appui d'une politique migratoire*<sup>155</sup>. Ce document porte exclusivement sur l'émigration, c'est-à-dire les Tunisiens qui sortent de Tunisie, et concerne peu notre objet. Il demeure toutefois intéressant car il développe l'idée forte que la question des migrations en Tunisie se trouve le plus souvent exclue des politiques publiques de développement. Il revient à ce titre sur les principaux obstacles à la mise en œuvre d'une politique migratoire active : un modèle d'organisation et de gestion des services publics qui ne garantit pas le déploiement d'une politique migratoire adéquate au marché du travail ; des accords de libre-échange avec l'Union européenne sans libre circulation des personnes. Ce rapport en conclut que si la migration peut être un facteur de lien social et de soutien des communautés d'origine, ses réseaux internationaux doivent nécessairement être intégrés dans la planification du développement local, dans les approches de la décentralisation et de la gouvernance locale opérés par les institutions publiques.

D'autres documents reviennent sur ce rôle à jouer des institutions publiques. En ce sens l'ouvrage précédemment mentionné sur *Impact de la migration sur les familles des migrants présentes en Tunisie*<sup>156</sup> évoque l'existence en Tunisie d'un réseau de 17 délégations régionales de l'OTE. Avec de nombreuses missions en faveur des migrants mais un faible pouvoir du Délégué au niveau local. L'étude précise que son rôle est mal pris au sérieux au niveau local, et qu'il dispose de peu de moyens. Les programmes y sont mal coordonnés avec les services de l'action sociale. Il y constate un faible réseautage avec les acteurs concernés et notamment la famille et l'enfance. Puis un suivi très faible de la scolarisation des enfants de migrants, avec peu d'informations données.

L'étude se conclut sur un constat de faiblesse de la capacité d'action des associations pour les Tunisiens de retour : trop bureaucratiques tout en se plaignant de l'absence de soutien administratif, sans moyens financiers et manquant de professionnalisme, souffrant d'une absence de travail en réseau et d'un manque de cadre institutionnel (p. 179).

<sup>155</sup> Saïd Ben Sédrine, *Émigrer pour l'emploi, un projet individuel sans l'appui d'une politique migratoire*. Fondation Friedrich Hébert, Tunis, 2017, 62 p.

<sup>156</sup> *Impact de la migration sur les familles des migrants présentes en Tunisie, 2014*, rapport INS, OTE, coopération suisse, OIM, UNFPA, UNICEF.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## 5 CINQUIEME PARTIE : DES RETOURS MIGRATOIRES AUX CIRCULATIONS INTERNATIONALES

Une littérature très hétérogène évoque la question du retour que l'on définira dans un premier temps au sens strict : revenir à son point de départ. Un premier constat s'impose : globalement, les descendants d'immigrés ne quittent pas la France. Selon des statistiques rapportées par Claudine Attias Donfut, 1,8% des descendants d'immigrés nés en France quittent le pays. Ceux qui sont nés en France et qui repartent sont plutôt rares. Sauf peut-être lors d'événements majeurs tels la révolution tunisienne où plusieurs milliers de français binationaux seraient retournés en Tunisie depuis 2011, mais on ne connaît pas suffisamment les modalités de ce retour.

Nous nous sommes aussi intéressés dans cette revue au traitement de la question du retour dans la littérature des migrations. Par « retour » nous entendons essentiellement la période marquant la fin d'un cycle migratoire plus ou moins long dans la mesure où ce retour a été soit projeté par les migrants eux-mêmes soit imposé par les autorités du pays d'accueil. A ce titre l'idée de « retour » se pose essentiellement pour les migrants ne souhaitant pas - ou ne pouvant pas – construire un projet de résidence de long terme en France, et ne nous paraît pas pertinente en ce qui concerne les descendants d'immigrés nés en France. C'est pour cela que dans les cas de décision d'un DI de quitter la France et de venir s'implanter au pays d'origine des parents, on ne parlera pas d'un « retour » mais plutôt d'une « installation ». Ce qui nous intéresse donc tant dans cette synthèse des travaux que dans la recherche qualitative à venir, concerne moins le diagnostic d'un « retour » des migrants et/ou de leurs descendants, que la connaissance des pratiques, des attentes et des prédispositions des nouvelles générations de la diaspora en faveur d'un engagement pouvant prendre la forme soit d'une installation, soit d'investissements, soit de tout projet au profit du développement de la Tunisie.

### 5.1 Le spectre du retour programmé

La question du retour constitue l'une des composantes des politiques migratoires et hante la littérature de recherche depuis près de 40 années. Le début des années 1980 anticipait déjà un probable « retour définitif » des primo migrants voire de leurs descendants alors même que ces derniers détenaient la nationalité française. Eu égard à ces politiques le terme de retour est connoté soit de l'idée de fin d'un projet, soit de la décision volontaire de revenir à son point de départ, soit de celle de renvoi voire de « raccompagnement » aux frontières. Dans cette première partie nous parcourons la littérature consacrée aux « politiques » de retours.

#### 5.1.1 Les retours historiques des primo migrants

##### 5.1.1.1 Du côté français

De nombreux travaux d'intellectuels préconisaient et planifiaient, incitaient même la réinsertion des immigrés au pays d'origine. Entérinant d'une certaine manière une « non intégration », certains allaient même jusqu'à déplorer que certains immigrés investissent en France plutôt qu'au pays d'origine, et préconisaient un placement de leurs capitaux disponibles depuis le pays d'accueil. En témoignent les propos du géographe Gildas Simon dans l'encadré ci-dessous :

##### 5.1.1.1.1 Encadré : Plaidoyer pour un retour des immigrés au pays d'origine

**Plaidoyer pour un retour des immigrés au pays d'origine**



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

« Un mouvement de retour, d'ampleur croissante, semble probable. Pour que la réinsertion des émigrés au sein de l'économie tunisienne se réalise dans les meilleures conditions, il est nécessaire que ces travailleurs bénéficient du maximum d'appuis pour l'aboutissement rapide de leurs projets productifs, notamment dans le cadre du développement rural et régional, en évitant une surconcentration au profit de la capitale."

Un effort particulier pour le drainage de l'épargne disponible à l'étranger doit être envisagé, car il est regrettable que les capitaux disponibles s'investissent actuellement dans l'immobilier, en France et que 36 % seulement des Tunisiens interrogés en France connaissent l'existence d'un système d'épargne en Tunisie (enquête FNPS).

On notera que dans l'évolution de la migration tunisienne, la période du Ve Plan pourrait être particulièrement favorable aux investissements productifs, car un certain nombre d'émigrés, qui sont en train de terminer la phase de construction ou de modernisation de leur habitat, ont ou auront des capitaux disponibles pour la préparation de tels projets »<sup>157</sup>.

Enfin en ce qui concerne les enfants d'immigrés, la littérature dominante reste plus ambiguë que pour leurs pères, et continue à confiner ces descendants, pourtant nés en France, dans la relégation « d'étrangers » candidats à « s'insérer dans les cadres de leur société d'origine ». Ainsi remarque Gildas Simon : « Une attention particulière devrait être portée aux jeunes et aux enfants des familles d'émigrés qui résident actuellement à l'étranger. Outre le maintien des liens avec leur pays (notamment par le biais de la langue arabe), qui est un facteur important d'équilibre personnel, une action devrait être menée, auprès des autorités mais aussi des familles, afin de leur assurer une formation humaine et professionnelle qui leur permette - le cas échéant - de s'insérer dans les cadres de leur société d'origine ».

#### 5.1.1.2 Du côté tunisien

Les travaux sociologiques des années 1970 se sont surtout penchés sur les questions d'envoi des surplus de main d'œuvre depuis la Tunisie vers les pays européens qui en manquaient. De cette sociologie du va et vient on est passé dans les années 1980, avec les travaux de Khemaïs Thamallah, au constat d'une suspension de l'immigration étrangère et de la problématique d'un retour définitif<sup>158</sup>.

Les travaux de l'époque portaient une forte attraction pour le travail non salarié et l'idée que les « revenants » s'inséreraient mieux dans le travail indépendant en montant un petit projet. Ils affirmaient que ces ouvriers étaient prêts à réintégrer le pays dans la mesure où leur réinsertion serait jouable. Toutefois les travaux tunisiens de cette la période traitaient peu de la question du retour, envisageaient des trajectoires, des départs et des installations, mais n'abordaient jamais les questions générationnelles et semblaient particulièrement ignorer l'existence des descendants.

<sup>157</sup> Gildas SIMON, « Les Tunisiens : promotion des investissements et retours » In GARSON Jean-Pierre et TAPINOS Georges, *L'argent des immigrés : revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France*, 1981, p. 219-245.

<sup>158</sup> TAAMALLAH Khemaïes, « L'émigration de la main d'œuvre tunisienne : situation et problème de retour » In *Les migrations internationales : Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques*, AIDELF, 1988, n° 3 199 – 208.



### 5.1.2 Les retours contraints d'enfants, le déracinement familial et culturel

L'ouvrage référé sur *l'impact de la migration*<sup>159</sup> aborde le cas, que l'on retrouvera dans notre échantillon qualitatif, des enfants renvoyés en Tunisie pour y être scolarisés. Il s'agit là d'une pratique courante chez les originaires des zones rurales, lorsque les parents veulent procurer à leurs descendants nés en France une culture empreinte des traditions et de la religion. A l'âge de la scolarisation –ou en raison d'échecs scolaires prolongés-, et soucieux de l'éducation de leurs enfants, ils les confient aux grands-parents ou à des oncles et tantes dès qu'ils sont en âge d'être scolarisés. Il arrive des cas où la mère rentre avec ses enfants.

L'ouvrage montre à ce titre qu'une telle expérience de retour est souvent problématique pour ces enfants porteurs de la double nationalité, et en proie à des problèmes d'adaptation et de réinsertion sociale : « Les enfants n'ayant pas participé à la décision de leur retour et ne pouvant s'y opposer se trouvent face à deux problèmes majeurs : l'incompréhension et souvent le rejet de cette décision, et l'incapacité à s'adapter aux nouvelles conditions de vie et de scolarisation » (p. 102).

Les auteurs citent à ce propos le cas d'un jeune lycéen de 17 ans scolarisé au Lycée Pierre Mendès France de Tunis, qui vit avec sa mère et deux de ses frères plus jeunes aussi scolarisés dans ce lycée. Il pense que rien ne le relie à cette ville tout en affirmant qu'il se sent tunisien bien qu'il ait la double nationalité<sup>160</sup>. Inversement sont cités des cas où les parents sont retournés, et les enfants restés pour des études en France.

Enfin, autre cas, la scolarisation des enfants de migrants ayant commencé en Tunisie puis poursuivie au pays d'accueil est parfois difficile à vivre.

## 5.2 Les migrants de retours à la fin d'un cycle migratoire

### 5.2.1 Les Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) qui rentrent au pays

La principale enquête dont nous disposons actuellement en Tunisie sur la question des retours de migrations est celle du RGPH (Recensement général de la population et de l'habitat) de 2014<sup>161</sup>. Il fait état des migrations internes (aux régions tunisiennes) et externes (à l'étranger). Ce qui nous intéresse sur ce dernier point n'est pas les départs de Tunisie mais plutôt les retours vers la Tunisie, depuis l'étranger, et évoqués de 2009 à 2014. Le recensement RGPH les catégorise parmi les « entrants ».

De 2009 à 2014 le rapport note 29 292 migrants tunisiens rentrants, et 14 350 entrants non Tunisiens, soit 43 642 personnes. Entre les sortants (65 927) et les entrants le bilan est négatif avec 22000 départs de plus que d'arrivées.

Période	1987-1994	1999-2004	2009-2014
Immigration, retour	42 400	28 486	43 642

<sup>159</sup> Mohamed Kriaa, Moez El Elj Moez et Hayet Moussa, Etude de l'impact de la migration sur les familles de migrants présentes au pays, op. Vit. Tunis, 2013-2014.

<sup>160</sup> Les auteurs citent de même une directrice d'école de Mahdia qui estime que les retours d'enfants d'Europe ont augmenté. Ce retour peut aussi être mal vécu par les enfants, du fait de l'absence du père.

<sup>161</sup> RGPH 2014, Recensement général de la population et de l'habitat, Volume 5 Caractéristiques migratoires, INS, Tunis, mars 2017, 98 p.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Émigration (départ)	-	76 474	65 927
---------------------	---	--------	--------

Extrait du tableau RGPH, Vol.5 p. 8

L'hypothèse que l'on pourrait émettre pour les retours ou la venue d'immigrés, serait de dire que c'est plus fort dans les périodes de changements politiques (arrivée de Ben Ali en 1987, révolution en 2011). Les départs diminueraient quelque peu dans ces mêmes périodes plus euphoriques (cas de la révolution de 2011). Mais cela reste à vérifier.

Parmi les 29 292 migrants tunisiens de retour cités dans la partie 5 de ce rapport, et pour la période de référence 2009-2014, plus de 50% proviennent de France et d'Italie où résident les plus importantes communautés. On note 11,5% depuis la Libye (cf. événements), 5,3% d'Arabie saoudite et 4,4% d'Allemagne. Dans le Grand Tunis ils sont près de 36,4% (18,4% Gouvernorat de Tunis + 9,6% Ariana + 8,4% Ben Arous). Le reste se répartit en bordure côtière et dans le Sud : Nabeul 8,9%, Sousse 7%, Monastir 5,5%, Mahdia 5,6%, Sfax 6,2%, Médenine 5,2%. Ainsi le retour attire plus sur les régions côtières que de l'intérieur.

Les raisons de retour pour 68,3% de ces migrants sont : l'emploi, l'accompagnement de la famille, la réinstallation au pays natal. Cette population de migrants de retour compte 57,3% d'hommes et 42,7% de femmes. 50% de cette population est assez jeune avec des enfants, ce qui corrobore l'idée que ce sont des familles qui reviennent : 23,1% ont entre 30 et 40 ans ; 27,2% ont moins de 10 ans. Plus de 70% de ces migrants de retour ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur. Ces personnes sont dans leur grande majorité soit mariées (le plus grand nombre) soit célibataires (dont les enfants). Dans ces familles, le taux de chômage ne dépasse pas 11,2%.

Mais ces données sont très globales<sup>162</sup> et n'ont qu'un intérêt limité pour notre étude. Il n'y est pas précisé les proportions d'entrants étrangers venus de France. Ni leurs attaches avec le pays d'accueil (descendants d'immigrés, ayant une nationalité française ou tunisienne, types de mobilité antérieures ou d'ancrage économique ou social entre le pays de provenance et le pays du retour). Il n'y a pas non plus de données sur les motivations du retour au pays autres que celles très vagues d'emploi, d'accompagnement familial, de fixation au pays natal ou d'études.

#### 5.2.1.1 Radioscopie de la population TRE rentrants en Tunisie d'après le RGPH de 2004

Nous avons toutefois pu consigner de conséquentes données, quoique plus anciennes, analysées dans l'important ouvrage publié en 2014 par l'INS, l'OTE et la coopération internationale, *Impact de la migration sur les familles de migrants présentes en Tunisie*<sup>163</sup>. La première partie du livre est consacrée aux commentaires des résultats de la précédente enquête du RGPH 1999-2004, concernant les entrants tunisiens (TRE de retour en Tunisie) et leur comparaison avec la population émigrante (les sortants) et la population majoritaire (non mobile), de manière à mesurer l'impact de la migration selon ces groupes. Les pays de provenance de ces migrants de retour sont à 42% la France, à 22,4% l'Italie, à 7,05% la Libye, et à 6,5% l'Allemagne.

<sup>162</sup> La différenciation statistique se trouve d'autant plus difficile que, dans les données livrées, les migrants tunisiens de retour sont assimilés dans certains chapitres à la totalité des entrants de l'étranger non tunisiens sous la catégorie « population en provenance de l'étranger » (à propos du type et taux d'activité, de la situation matrimoniale, du taux d'alphabétisme et niveau d'éducation, du groupe d'âge.

<sup>163</sup> *Impact de la migration sur les familles des migrants présentes en Tunisie*, 2014, rapport INS, OTE, coopération suisse, OIM, UNFPA, UNICEF, 263 pages.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

### 5.2.1.2 Une population jeune et familiale

On y voit tout d'abord que la migration de départ touche plus d'hommes que de femmes mais que cela se rééquilibre dans le retour des familles où les femmes sont plus présentes. Cela corroborerait l'idée que le retour est familial avec un équilibre hommes/femmes et beaucoup d'enfants de moins de 10 ans (ce qui apparaît aussi dans les statistiques de 2014). Près de 39% des migrants de retour reviennent avec une famille de 4 personnes. Et plus de 51% ont une famille d'au moins 3 personnes donc au moins un enfant. Seuls 25% reviennent seuls, 18,54% reviennent à deux (mari et femme ou mère et enfant ?). On voit que 71,7% des migrants de retour sont mariés, soit plus que la population totale majoritaire et non migrante, qui est mariée à 55,9% (p. 24).

Par contre les célibataires de retour (23,6%) sont moins nombreux que la masse des majoritaires non migrants estimée à 40,6% de célibataires.

Cette population est relativement jeune puisque 37,7% des rentrants ont moins de 18 ans. Et 59,6% se situent entre 18 et 65 ans : ce qui signifierait d'ailleurs qu'une partie de cette population est constituée des parents des moins de 18 ans. Enfin, on note seulement 2,7% de retraités.

### 5.2.1.3 Une réinstallation plus urbaine et dans des logements plus modernes

On constate comme dans le RGPH de 2014 que ceux qui rentrent se réinstallent plus dans le grand Tunis et dans les régions côtières du centre-Est. Et une comparaison avec les migrants sortants montre que souvent les rentrants ne se ré-établissent pas d'où ils sont originaires. En 2004, alors que la population urbaine représente les 2/3 de la population tunisienne, on voit que 90% des entrants s'installent en zone urbaine, alors que seulement 70% des sortants en proviennent. 90,1% des migrants de retour se réinstallent en zone communale, donc plus que la moyenne des non mobiles qui est de 64,7% en milieu communal (p. 22-23). On pourrait dire en ce sens que la migration rurale vers les villes constitue un réservoir et un tremplin pour les migrations internationales.

Les logements des migrants de retour sont beaucoup plus modernes que les autres, et on constatera là un impact positif de la migration. 70% sont en villas ou appartements contre 50% des migrants sortants et 40% de la population majoritaire non migrante. 25% seulement des MR (migrants de retour) habitent en studio ou en Maison arabe, contre 50% pour les sortants et 59,7% pour la population majoritaire. On voit aussi, et ces chiffres sont valables surtout pour les concentrations du Grand Tunis et du Centre, que les logements des MR sont plus grands : 51,8% ont plus de 4 pièces, contre 33,5% des non mobiles (p. 36).

### 5.2.1.4 Un niveau et des conditions de vie supérieures

L'étude RGPH de 2004 montre que le niveau en équipements gaz et sanitaires est plus élevé chez les migrants de retour. Par exemple : le taux de salle de bain douche ou cuisine avec évier y est de 90%, contre environ 56% chez les majoritaires non migrants, et près 75% chez les migrants sortants. On voit aussi que 56,1% des majoritaires non mobiles se chauffent au bois et au charbon de bois, contre 47,8% des sortants et contre 22,4% pour les retournés (p. 40 et 41).

Il en est de même en matière d'équipement domestique et technologique (notamment concernant le Grand Tunis et le Centre-est). Par exemple 56,9% des migrants rentrants ont une voiture (p. 43), contre 30,4% des migrants sortants et 21,2% des majoritaires non mobiles. 72,2% des MR possèdent une machine à laver, contre 50,8% des sortants et 33,2% des non mobiles. Puis 75% des rentrants



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

bénéficient d'un climatiseur contre 10,8% des sortants et 5,3% des non mobiles. 16,8% des MR ont le chauffage central contre 2,7% des majoritaires non mobiles. 75,9% des MR détiennent un téléphone portable contre 47,2% des majoritaires non mobiles. 29,1% ont un ordinateur contre 6,7% des non mobiles.

Il ressort d'après les auteurs que l'allongement de la durée de la migration a un impact sur le niveau de vie (p.45). En outre, l'étude montre un meilleur niveau d'équipement en 2004 qu'en 2000, et nous pouvons faire l'hypothèse que ces données ont augmenté dans le RGPH de 2009 et celui de 2014. D'où la nécessité de relativiser les présentes statistiques, données ici à titre d'indicateur de différenciation.

#### 5.2.1.5 Un taux d'éducation, de diplômes et d'accès professionnel amélioré

Le taux d'éducation des migrants de retour s'avère excellent : 91,7% ont des aptitudes à la lecture et à l'écriture, contre 67,8% pour les majoritaires non mobiles. De même la fréquentation scolaire des 5-25 ans retournés est de 85,3% pour les retournés contre 69,9% pour les majoritaires non mobiles (p. 24 et 25). 91% des majoritaires non mobiles ont un niveau inférieur au bac et 8,5% ont un niveau supérieur, alors que 28% des MR ont un niveau bac +.

On voit encore que 49,3% des retournés ont un diplôme contre 25% seulement des non mobiles (p. 27). 60% des MR sont des cadres dont parmi eux 69% des femmes, et 26,7% des ouvriers (p. 29). Alors que dans la population active majoritaire non mobile l'on dénombre 21,4% de cadres et 61,4% d'ouvriers. On sait que 7% des MR sont des patrons contre 2,5% des non mobiles. Ces chiffres permettent ainsi de mesurer la qualification acquise en migration.

#### 5.2.1.6 Sur les motivations à retourner

76% des MR rentrent pour l'accompagnement des familles et des mariages (sans doute donc issus de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération). C'est le cas de 85% des femmes qui rentrent. 12% des retours se font pour un changement d'emploi.

Les migrants sortants partent à 89,3% pour des questions de travail et d'études, les MR rentrants le font plutôt (à 76%) pour le regroupement familial, le mariage ou convenance personnelle et seulement à 16,6% pour le travail et les études. Et pourtant on l'a vu précédemment, ils ne s'installent pas dans leur village de naissance.

L'intérêt de cette étude est de comparer le profil des MR avec les deux autres statuts (migrants sortants et population non migrante). On voit là l'impact de la migration sur les conditions de vie et une forte différence de niveau de vie établie entre les 3 catégories<sup>164</sup>. Il y est ainsi précisé que 76% des MR ont des niveaux de vie élevés et très élevés, contre 56,3% des migrants sortants et 39,5% de la population majoritaire non mobile. Parmi ces non mobiles, 40,3% se situent dans les plus faibles niveaux de vie contre 24% des sortants et seulement 11% des MR. Ainsi concluent les commentaires de l'étude : « Les migrants de retour possèdent en moyenne des niveaux élevés d'équipements en TIC, de possession de voiture, de faible distance entre le logement et l'école, collège, lycée. Ils sont le plus fréquemment en une configuration d'un seul ménage par logement, dans une villa et en milieu communal. Tous ces attributs présentent donc clairement des niveaux plus élevés pour les migrants de retour que pour les sortants et que pour les non mobiles qui arrivent en dernière position » (p. 68).

<sup>164</sup> Si l'on mesure bien l'impact de la migration sur les conditions de vie, l'on manque toutefois de données sur les caractéristiques individuelles des MR, ni s'ils sont nés à l'étranger et sur une éventuelle double nationalité.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Dans cette comparaison en chiffres entre les sortants, les entrants et les non mobiles, on saisit par exemple que les migrants sortants, candidats à l'émigration, ne sont pas les plus pauvres. Ils se situent entre les MR et la population des non mobiles, et témoignent généralement d'un confortable accès à la modernité, avec un niveau de vie appréciable.

L'anthropologue Laurence Michalak a consacré de longues analyses à la question du retour. Il explique ainsi que « si le retour est la succession logique au départ, il est très difficile de savoir quand exactement cet itinéraire se termine ». Selon lui l'idée de retour n'est que l'un des versants alternatifs d'un processus stratégique à court ou à long terme<sup>165</sup>. Et cela d'autant plus que la nature et la « qualité » du retour restent liés aux types de contact gardés avec le pays d'origine car il s'y agit toujours d'une « réinsertion » (p. 49).

## 5.2.2 Le profil et les motivations des migrants de retour

### 5.2.2.1 Les retours contraints ou de plein gré, puis temporaires ou permanents

Le projet MIREM (*Migration de retour au Maghreb*), a mené une enquête en Tunisie auprès de 330 migrants de retour, dont 265 retours 'de plein gré' 65 retours contraints (généralement issus d'une fin d'autorisation de séjour ou d'une injonction administrative<sup>166</sup>). On notera en préalable que si ces Tunisiens de retour ont au pays d'accueil une vraie capacité d'investir, ils restent toutefois peu nombreux à choisir ce retour. On précisera aussi qu'il est ici question du retour de migrants implantés en France depuis 5 à 20 ans, mais qui n'y sont pas nés et ne peuvent donc pas être considérés comme 'descendants d'immigrés'.

Les résultats apportent des éclairages concernant la distinction entre les migrants de retour temporaire et les migrants de retour permanent. Un premier constat montre que plus de la moitié des émigrés enquêtés (58,5 %) n'envisage pas de ré-émigrer, optant ainsi pour un retour définitif.

Les migrants dont le retour est déclaré comme étant temporaire se subdivisent en deux catégories : près de 18 % d'entre eux planifient une ré-émigration très certaine (26,2 % ont eu un retour forcé et 15,8 % un retour choisi), et 23,6 % envisagent un nouveau départ comme étant probable (26,2 % ont eu un retour forcé et 23 % un retour choisi). Ainsi, le retour temporaire peut aussi bien concerner les émigrés dont le retour fut contraint (ils sont majoritaires) que ceux dont le retour fut décidé.

### 5.2.2.2 Des indicateurs d'expériences

Des indications sont données sur le profil des migrants de retour, susceptibles d'intéresser notre étude qualitative, à savoir :

*Le degré de satisfaction.* En se réinstallant en Tunisie, 72,1 % de la totalité des interrogés déclarent être satisfaits d'être revenus en Tunisie. 81 % des migrants dont le retour fut choisi se disent satisfaits de vivre en Tunisie. 50,3% des migrants déclarent que leur niveau de vie actuel s'est amélioré par rapport à celui qu'ils avaient à l'étranger, et qu'ils vivent mieux dans leur pays d'origine (50,3 %). Il est donc fait état d'une relative satisfaction des migrants retournés. Cette satisfaction demeure toutefois tributaire des indicateurs d'âge (les seniors ne désirent pas ré-émigrer, contrairement aux migrants plus jeunes qui éprouvent plus de difficultés à se réintégrer au pays), et des indicateurs de l'expérience

<sup>165</sup> « Les migrants de retour en Tunisie : Typologie, actions et impacts », Laurence Michalak, in *Migration internationale et changements sociaux dans le Maghreb*, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, Université Tunis 1, 1997. P. 55

<sup>166</sup> *Projet MIREM (Migration de retour au Maghreb)*, « Action collective de soutien à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine. Réponses aux questionnements soulevés au cours de la première rencontre consultative », 23-24 novembre 2007 Institut Universitaire Européen, Florence, Italie. *Le cas des migrants tunisiens*. Sous la direction de Jean-Pierre Cassarino.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

acquise à l'étranger (valorisante ou non en matières de compétences professionnelles et d'amélioration du niveau de vie).

*La durée optimale de l'expérience à l'étranger.* Pour les migrants investisseurs en Tunisie, cette durée s'étend entre 10 et 15 années soit 24,4%, et 15 à 20 années soit 16,3%. La tendance à « retourner » pour investir connaît un fléchissement avec l'allongement de la durée migratoire (seuls 8,9% des émigrés ayant une expérience migratoire située entre 20 et 25 ans ont investi en Tunisie). Les migrants dont le retour est temporaire se distinguent par leur jeune âge et la courte durée de leur expérience migratoire, qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs assignés à leur migration (Cassarino).

*Le niveau d'instruction.* Près de 50 % des investisseurs ont un niveau secondaire, 24,5 % ont un niveau primaire et 11 % supérieur. Il est à remarquer, par ailleurs, que les femmes émigrées jouent un rôle de plus en plus important dans la création de projets économiques du fait de leur haut niveau d'instruction. Parmi les 11,5 % des femmes interrogées, 7 % sont à la tête de projets économiques.

*Les retombées du statut professionnel des enquêtés dans le pays d'accueil.* Elles se présentent comme une valeur explicative de la décision d'investir dans le pays d'origine en cas de retour. Ainsi le taux des migrants de retour employeurs et chefs d'entreprises, passe de 7 % dans le pays d'accueil pour atteindre près de 28 % au retour dans le pays d'origine. De même la formation reçue par les migrants au pays d'accueil n'a pas manqué de valoriser leurs qualifications. Ceci apparaît largement dans leurs statuts et leurs choix d'orientation professionnelle après leur retour. En effet, les activités salariales ont perdu leur première position (26,3%) au profit des activités libérales et ou indépendantes (41,6%). Il est à noter que plus de 75% des émigrés ayant occupé un emploi autonome dans le pays d'accueil ont effectué un investissement à leur retour contre 34,7% des salariés.

Lors de leur retour les migrants choisissent également des emplois plus stables. Avant le départ 15,5 % étaient des travailleurs saisonniers, alors que ce pourcentage n'est plus que de 1,8 % au retour.

Il est aussi à noter que plus de la moitié des migrants de retour (54,5 %) ont effectué des transferts financiers vers leur pays d'origine, destinés, entre autres, au financement de projets économiques. Puis 92 % des migrants de retour ayant effectué un investissement l'ont fait sans avoir recours à un emprunt et l'ont autofinancé.

*Le rôle de la famille.* Plus de la moitié des migrants tunisiens de retour (52,7 %) affirment que la famille constitue la principale source d'information dans le processus de retour. 14,6 % ont eu recours aux organisations gouvernementales et aux consulats pour obtenir des informations sur le retour. Plus d'un quart sont revenus sans avoir eu recours aux sources d'information.

Il est à remarquer que l'effectif de femmes aux foyers était de 4,2 % avant le départ, et au retour dans le pays d'origine ce ratio n'est plus que de 2,1 %. L'amélioration constatée quant au statut de la femme émigrée engendre des effets bénéfiques sur le noyau familial participant ainsi à la réussite de la réintégration dans le pays d'origine.

*La prise de décision.* Avant le retour dans leur pays d'origine, la quasi-totalité des migrants (soit 85%) ont discuté du retour (47 % en ont parlé souvent, 25,5 % parfois et 12,4% très rarement) contre 15 % des migrants qui ne l'ont jamais fait. En analysant l'impact de fréquence de discussions à propos du retour, on constate que plus le débat est fréquent et régulier, plus le retour est décidé par le migrant (78,9% contre 46,2 %) et s'effectue dans des conditions favorables. Le choix du retour est généralement influencé par l'entourage proche du migrant et dans une moindre mesure par des sources officielles appelées à orienter le migrant de retour afin de garantir une meilleure réinsertion.



### 5.2.2.3 Les motivations du retour.

Selon Cassarino, les migrants de retour diffèrent selon leurs motivations qu'il classe en trois catégories :

1. Une organisation autonome avec de bonnes ressources et des contacts au pays d'origine, et une évaluation des bénéfices à en tirer, croisée avec une bonne participation à des réseaux sociaux et l'inscription dans des programmes.
2. Un faible degré de préparation et un cycle migratoire incomplet. Ces candidats au retour n'ont pas mobilisé des ressources au pays d'accueil, et ne comptent que sur celles disponibles au pays d'origine.
3. Il n'y a pas eu de préparation de retour. Celui-ci est imposé comme une obligation à laquelle le migrant n'est pas préparé. Il y est contraint par exemple suite à une assignation.

Les migrants contraints au retour se distinguent, en formant la catégorie la plus importante de personnes n'ayant pas recueilli d'information dans la phase pré retour (30,8%). Cela s'explique par l'interruption soudaine du projet migratoire et par le manque de temps nécessaire à la préparation du retour. Pour les migrants contraints au retour, la famille demeure la principale source d'information, mais son rôle s'avère toutefois amoindri par rapport aux migrants dont le retour est décidé.

### 5.2.3 La notion de « complétude » du cycle migratoire

L'objectif de l'article de Jean-Pierre Cassarino sur *Le sens du concept de retour* est d'aborder les facteurs qui influencent les modes de réinsertion des migrants de retour, qualifiés ou non<sup>167</sup>, dans une période de cycle migratoire passé au pays d'accueil, ou lors d'une assignation de partir. Selon Cassarino, toute une littérature étudie les facteurs déterminants des modes de réinsertion des migrants, plus ou moins spécialisée sur les figures du travailleur migrant, des hautement qualifiés, des étudiants, des jeunes, des entrepreneurs et des demandeurs d'asile. Mais il va plus loin et il montre que ces modes d'insertion sont en fait diversifiés et déterminés selon la « complétude » du cycle migratoire antérieur. Il évoque 3 conditions de cette « complétude » : le contexte du pays d'origine ; la durée et la nature de l'expérience au pays d'accueil<sup>168</sup> ; les conditions qui ont construit les motivations pour le retour, dans les deux pays.

Il développe à ce titre le concept de « return preparedness », la préparation des ressources du retour. Il y a tout d'abord la décision subjective de rentrer, mais elle peut aussi être déterminée par des événements ou des pressions (les influences de la famille en Arménie, les événements politiques au Mali, la révolution tunisienne). Il y a ensuite la « disposition au retour » : quelles ressources les migrants ont mobilisé pour cela ? Cassarino pointe ici la nécessité de prendre le retour non *comme un acte* mais *comme un processus* de transformation et de mobilisation de ressources : tous les migrants ne prennent pas une décision unilatérale d'adieu ; on peut vouloir retourner sans être décidé à agir pour le faire.

Jean-Pierre Cassarino établit un lien de continuité entre le cycle migratoire et le degré de réinsertion. Ce lien est tributaire à la fois de la décision de rentrer et des dispositions au retour. La

<sup>167</sup> Jean-Pierre Cassarino, « Le retour et la réinsertion des migrants à travers le prisme des cycles migratoires », in *Mondi Migranti* 3, 2015, pp. 105-121.

<sup>168</sup> Le « retour » envisagé ici par Cassarino est celui des migrants partis et en projet de retour. Il ne concerne donc pas directement les descendants d'immigrés nés en France dont le projet pour la Tunisie ne serait pas celui d'un « retour » (ils ne sont jamais partis), mais plutôt celui d'une installation.



décision et les dispositions au retour sont elles-mêmes déterminées par les différents modes de mobilisation des ressources et par la situation dans les pays d'accueil. Les migrants de retour ayant eu une longue histoire migratoire ont en général un cycle migratoire plus complet.

### 5.2.3.1 Encadré : Relire le lien entre migration de retour et entrepreneuriat

#### **Relire le lien entre migration de retour et entrepreneuriat<sup>169</sup>**

Jean-Pierre Cassarino distingue une typologie des entrepreneurs : d'abord les employeurs qui sont capables de créer de l'emploi ; puis les indépendants formels et déclarés ; et enfin les indépendants informels.

Selon lui les informels regroupent 16% des migrants de retour actifs, non créateurs d'emplois et chômeurs. Postulant qu'un cycle migratoire pour être réussi doit être « complet » (longues années au pays d'accueil, conditions favorables et bonne préparation du retour), il montre que les jeunes générations ont plus de raisons que leur aînés d'avoir un cycle migratoire incomplet. Selon l'auteur, la propension à devenir employeur diminue chez les jeunes générations qui ont un cycle migratoire perturbé et qui doivent au retour, faire face aux lourdeurs institutionnelles et administratives.

Face à ce déficit des institutions, les jeunes générations recourent plus souvent à l'autofinancement et aux emprunts familiaux. C'est alors que, moins enclines que leurs aînés à devenir entrepreneures au retour, elles s'orientent vers le travail indépendant et informel.

Dans une dernière partie, l'auteur dégage les implications du processus de retour en matière de politiques publiques. Il évalue le contexte face à une complétude du cycle migratoire. Il montre en fait que l'interruption brutale du cycle migratoire peut avoir des conséquences sur la réinsertion professionnelle au pays d'origine.

Pour Jean-Pierre Cassarino, la politisation des mouvements migratoires et l'adoption de procédures de sélection et de contrôle, les modalités du retour dit volontaire ou dit contraint, ont façonné les discours étatiques et créé une dichotomie contestable entre retour volontaire et retour forcé. Selon lui cette approche est biaisée en faveur du pays d'accueil : la réinsertion au pays d'origine n'y est pas du tout prise en compte. Le retour est alors défini selon la terminologie restrictive des agences gouvernementales comme « le fait de quitter le territoire d'un pays de destination » (p. 117).

« Depuis le début des années 2000, les politiques de retour de l'UE et de ses États membres ont été principalement voire exclusivement, perçues comme des instruments visant à combattre les migrations irrégulières. Elles désignent le retour comme « le processus qui consiste à retourner dans le pays d'origine, de transit ou vers un pays tiers » (Conseil européen, 2002, 29 ».

Il y a donc là un concept opératoire de retour, qui consiste dans le fait de renvoyer quelqu'un sur le territoire d'où il vient. Mais selon l'auteur, une telle démarche « ne prend pas en compte les conditions des migrants déterminant les modes de réinsertion des migrants après leur retour, et ne tient pas compte de leur potentiel humain et financier en matière de développement » (p.118).

<sup>169</sup> Jean-Pierre Cassarino, "Relire le lien entre migration de retour et entrepreneuriat, à la lumière de l'exemple tunisien", in *Méditerranée* n°124-2015 p. 67-72.



Le message de l'article est alors que le caractère complet ou incomplet du cycle migratoire va déterminer les conditions de la réinsertion. Dans ce cadre, plus le cycle migratoire est complet et mieux vont se réinsérer les migrants de retour. L'auteur résume ainsi son propos en matière de politiques de retours : « Les résultats présents dans cet article confirment la nécessité de repenser les priorités actuelles qui orientent les politiques dites de retour. Ces dernières devraient en premier lieu s'orienter vers le besoin de favoriser ou créer les conditions à même de renforcer la complétude des cycles migratoires et non de veiller à ladite durabilité ou « soutenabilité » du retour des migrants ».

## 5.3 Échanges et circulations entre la France et la Tunisie

### 5.3.1 L'attachement au pays

Le rapport de l'INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés*, rapporte que 91% des immigrés et descendants ont fait au moins une visite au pays d'origine. 82% ont des contacts téléphoniques ou électroniques avec des personnes<sup>170</sup>. 71% consultent les médias. 8% envoient des aides foncières régulières. 8% disent contribuer à un projet collectif. 27% sont propriétaires d'un bien foncier. 7% envisagent de partir vivre au pays d'origine.

L'enquête TIDO abordée précédemment<sup>171</sup> confirme un fort attachement des Tunisiens au pays d'origine pour les deux tiers, et plus chez les hommes (69%) que chez les femmes (51%). Il y est aussi précisé que 62% des Tunisiens à double nationalité souhaitent séjourner ou s'installer en Tunisie avant ou après la retraite, contre 77% de ceux qui ont la seule nationalité tunisienne. On voit à ce propos que la double nationalité n'influence pas beaucoup l'intention de s'installer. Cette installation est motivée pour 57,2% des enquêtés par des raisons familiales. Par contre seulement 29% des populations de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> génération déclarent avoir l'intention de séjourner en longue durée en Tunisie<sup>172</sup>.

La littérature consultée s'arrête régulièrement sur le sens du « séjour » au pays. Pour certains il n'est qu'une partie d'un ressourcement lors des fêtes et des vacances qui entretiennent un imaginaire du pays d'origine auprès de ses ressortissants<sup>173</sup>.

L'enquête *Impact de la migration sur les familles des migrants présentes en Tunisie*, citée précédemment, aborde en ce sens les séjours longs ou les installations, qu'ils soient volontaires ou contraints, comme des formes provisoires de transitions, qui tentent des expériences, plus ou moins réussies, mais qui ne coupent les liens ni avec le pays d'accueil ni avec le pays d'origine<sup>174</sup>. Même dans les cas de retours de résidence, des va et vient sont organisés pour divers prétextes (régularisations de papiers, contrôles de santé, conduites d'affaires).

<sup>170</sup> INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés*. Les rapports au pays d'origine, Tunis, 2012.

<sup>171</sup> *Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent-ils avec le pays d'origine ?* Rapport de résultats de l'enquête TIDO, en trois langues, OIM, Tunis, 2011, 90 p. En France, Italie, Allemagne.

<sup>172</sup> « L'expérience montre que les TRE ayant seulement la nationalité tunisienne et ayant investi en Tunisie et qui n'ont pas investi à l'étranger, ont plus d'intention de retourner au pays. Alors que les TRE de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> génération, et les personnes ayant un niveau d'études supérieures et/ou ayant des enfants ont moins l'intention de retourner au pays » (Enquête TIDO p.16).

<sup>173</sup> Abderazek Oueslati, « Les Tunisiens en France, 40 ans après : nouvelle photographie et dynamique spatio temporelle », in G. Dubus et A Oueslati, *Regards sur les migrations tunisiennes*, Agadir (Maroc), Ed. Sud Contact, pp. 13-32, 2009.

<sup>174</sup> *Impact de la migration sur les familles des migrants présentes en Tunisie*, 2014, rapport INS, OTE, coopération suisse, OIM, UNFPA, UNICEF.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

### 5.3.2 La quête identitaire : recomposer des liens économiques et sociaux avec le pays d'origine

De nombreux travaux se sont penchés sur les modalités d'investissement matériel ou immatériel des DI vis-à-vis du pays d'origine des parents. Emmanuelle Santelli évoque en ce sens les trois âges de l'investissement des nouvelles générations en Algérie<sup>175</sup>. Elle distingue : 1. Les années 1970 post indépendance, avec l'horizon des possibles pour les jeunes, entretenus par l'illusion d'un retour familial. 2. La déception des années 1990 où l'Algérie apparaît sous un nouveau visage de l'arabisation et des années noires avec le fléau de la corruption. 3 La décennie des années 2000 : investir en Algérie c'est y occuper une place sur un marché économique en plein développement où « tout est à faire », quand les perspectives d'expansion et de croissance sont moroses en France.

Selon Santelli<sup>176</sup>, vouloir investir, en Algérie, est moins « le signe d'un repli identitaire » qu'une autre « façon de recomposer des liens avec le pays d'origine » ; et d'y rechercher à la fois un profit économique et une place ou une reconnaissance sociale que le projet entrepreneurial n'a pas suffi à donner en France. On saisit là, constate l'auteure, une combinaison entre d'une part le capital social, professionnel et d'expérience acquis en France, et d'autre part la volonté, non plus de « poursuivre l'histoire migratoire des parents », mais surtout « d'être en position de tirer profit de cet espace migratoire » comme d'un héritage.

Toutefois, cette « seconde chance » que ces descendants d'immigrés se donnent pour tirer profit de leur pays d'origine – qu'ils se représentent comme « un vaste territoire économique » –, se heurte à des désillusions notoires, dans un espace de « vacances », ainsi que le notait Abdelmalek Sayad, où la migration passée les transforme du côté du pays d'origine en émigrés, et du côté du pays d'accueil en immigrés. Emmanuelle Santelli précise à ce titre à propos des entrepreneurs algériens, que « du côté algérien, ils sont perçus comme des immigrés, voire des Français ; en aucun cas ils ne sont vus comme des Algériens qui reviennent au pays investir, car ils le font dans une optique et avec des manières de faire qualifiées de « françaises » (souci de la rigueur, normes de qualité, etc.) » (Santelli, id., 60). Et de leur propre point de vue, « confrontés à la société algérienne à l'occasion des démarches nécessaires à la création de leur entreprise, puis lors de son fonctionnement, ils mesurent la distance prise avec ce pays : aujourd'hui la majorité affirme qu'ils ne pourraient jamais y vivre de manière permanente et, par conséquent, ils affirment leur francité » (Santelli, id., 60).

### 5.3.3 Le double ancrage et la circulation des deux rives

#### 5.3.3.1 Circuler entre pays d'accueil et pays d'origine

Le livre de Sylvie Mazella, *Sociologie des migrations*<sup>177</sup>, évoque les évolutions des pratiques et des manières de penser la migration et les flux migratoires selon la diversité des stratégies appropriées aux groupes concernés : étudiants<sup>178</sup>, expatriés, réfugiés, demandeurs d'asile, clandestins, travailleurs transfrontaliers, saisonniers, binationaux... Elle montre en ce sens que la mobilité structure les relations inter sociétales, et que la coupure identitaire n'est plus appropriée, le 'ni d'ici ni de là bas' devient le 'ici

<sup>175</sup> Emmanuelle Santelli, « Investir en Algérie. Ou comment est repensé le lien au pays d'origine », in *Hommes & Migrations*, N° 1266, 2007, pp. 54-64

<sup>176</sup> Santelli E., « Entre ici et là-bas : les parcours d'entrepreneurs transnationaux. Investissement économique en Algérie des descendants de l'immigration algérienne en France ». *Sociologie*, 2010/3, Vol. 11 p. 393-411.

<sup>177</sup> Sylvie Mazella, *Sociologie des migrations*, col. Que sais-je ? PUF, Paris, 2014, 127 p.

<sup>178</sup> Sylvie Mazella (Dir.), *La mondialisation étudiante : Le Maghreb entre Nord et Sud*, éd. IRMC-Karthala, Paris, 2009.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

et là-bas'. « Le paradigme ni d'ici ni de là-bas se substitue en ici et là-bas. Une sociologie de la double absence a fait place à une sociologie de la double présence » (Mazella, p. 16).

L'auteure évoque alors des processus de circulations entre pays d'accueil et d'origine, et le rôle des diasporas dans les revendications de la multi appartenance. Elle montre que les notions de départ et de retour, dans ce contexte des circulations, se trouvent bousculées et perdent leur sens. « L'explication avancée est plutôt celle de l'acceptation d'un statut d'entre-deux par le migrant, d'autant plus admis et assumé par lui et ses descendants qu'il est de plus en plus promu par la pensée d'État des deux sociétés » (Mazella, p.82).

Le retour n'est alors jamais définitif car il se déplace dans le double regard. « Le retour transmue le natif en observateur de son propre pays à travers le regard déplacé et décalé qui est désormais le sien... Dans ce type de déplacement...les migrants reviennent dans le pays d'origine avec un autre regard, ils sont porteurs d'une autre expérience »<sup>179</sup>.

### 5.3.3.2 Le double ancrage.

A ce titre des travaux de Pierre-Noël Denieuil ont porté sur le double ancrage des femmes tunisiennes ayant créé leur entreprise entre la France et la Tunisie, circulant entre les deux pays<sup>180</sup>, et intégrant leur mobilité dans une forme de « régularité du retour », selon l'expression de Michel Peraldi. Denieuil y a construit une typologie des parcours de vie sur la base de 2 types d'indicateurs : le milieu de résidence de l'entrepreneur et le lieu d'implantation de l'entreprise. Il distingue trois profils :

1. Les « résidentes » en France, qui y sont nées issues de l'immigration, ou venues en France dans le cadre du regroupement familial ou d'études ou emplois ; elles y ont créé leur entreprise et elles ont souhaité investir des bénéfices ou créer une succursale en Tunisie.
2. Les « résidentes » en Tunisie, ayant fait un retour dit « définitif » en Tunisie où elles résident tout en ayant gardé des liens de différentes natures (professionnels, familiaux, affectifs) avec la France ; elles y ont souvent conservé des annexes ou une entreprise en France.
3. les « passeurs » des deux rives, qui se trouvent engagées dans des pratiques de voyages et de petit entrepreneuriat « occasionnel », « mobiles » ou circulantes, jouant parfois d'une double nationalité, souvent dans le petit commerce ayant leur Résidence et/ou exercice économique de l'activité sur les deux pays dans un entre-deux et un va et vient stratégique.

Il ressort de cette recherche, l'idée que les DI construisent des « espaces économiques et productifs » combinant d'une part la constitution de réseaux familiaux et d'affinités pour développer des transferts de fonds et du partenariat d'exportation, et d'autre part une posture d'empowerment qui puise dans différents registres identitaires pour promouvoir des valeurs binationales, souples et mouvantes, adaptables aux lieux et aux milieux investis, une véritable identité « situationnelle » (Schaeffer, 2001)<sup>181</sup>.

<sup>179</sup> Cécile de Gourcy, « Le retour au prisme de ses détours ou comment réintroduire de la proximité dans l'éloignement », *Revue européenne des migrations internationales*, 2007, vol. 23 n°2.

<sup>180</sup> Pierre-Noël Denieuil, « Les entrepreneures des deux rives. Mobilités franco-tunisiennes », in *Migrations et mobilités en émergence*, revue *Méditerranée*, n° 116, pp. 35-41. Aix, 2011.

<sup>181</sup> SCHAEFFER Fanny, 2001b, « Ici et là-bas, le champ des possibles », in L. Joyeux et alii, *Quand l'altérité se fait en jeux*, Paris, L'Harmattan.



### 5.3.3.3 Encadré : L'entre-deux des retraités

#### L'entre-deux des retraités

Fanny Schaeffer (2001, 168-169) évoque, au Maroc (mais cela est transposable sur la Tunisie), le fait des retraitées « qui s'installent dans l'entre-deux », « à la fois en raison des difficultés de réintégration dans la société d'origine et de la force des liens qui les attachent au pays d'installation, mais également parce qu'ils se sont forgés une identité multiple tout au long de leur vie en migration »<sup>182</sup>.

Ces retraitées se livrent à des transports de marchandises entre les deux rives, ce qui leur apporte des compléments financiers. Elles sont généralement habitées par l'impossibilité d'un projet d'installation définitive et, en même temps, sa présence est forte dans leur esprit. Ainsi, explique Fanny Schaeffer (2001, 170), ces retraitées qui veulent s'installer « sont souvent déconnectées des réseaux locaux, indispensables à qui veut trouver des fournisseurs, une clientèle et surtout connaître les ficelles et les passe-droits du marché local ». On peut dire en ce sens que l'idée d'installation définitive est auto-justificative et fonctionne comme une sorte de « caution morale » régulatrice d'une situation contradictoire marquée par l'impossibilité de couper les liens avec l'un des deux pays (Schaeffer, id.).

Dans cette perspective, le regroupement et les solidarités familiales prennent un autre sens. On citera à ce propos les travaux de Jocelyne Streiff Fénard qui évoque l'installation et les réseaux d'une famille d'immigrés entre deux villages tunisiens et français du sud-ouest de la Tunisie et du Sud de la France<sup>183</sup>. L'auteure y voit une manière de maintenir du lien dans la dispersion, en accompagnant par des actions économiques la mobilité conjugale et intergénérationnelle des familles. Le migrant devient un agent de co-développement économique.

## 5.4 Alliances et partenariats

### 5.4.1 Les alliances matrimoniales des deux rives

Makrem Mandouj a traité de l'implication des Femmes dans la construction de nouveaux réseaux transnationaux, dans le cadre d'une étude sur les contrats de mariage des émigrés entre l'Europe et la Tunisie<sup>184</sup>. Son premier constat est que les conjoints d'émigrés sont jeunes, entre 15 et 24 ans pour les filles, et moins jeunes entre 20 et 29 ans pour les garçons. Le bas âge des conjoints féminins marquerait le poids de la famille pour casser des mariages non endogames et mieux transmettre la territorialité et l'attache familiale. Le mariage apparaît comme un outil de régulation d'une circulation migratoire, et notamment pour l'obtention de papiers. Les conjoints émigrés hommes sont souvent des ouvriers

<sup>182</sup> SCHAEFFER Fanny, 2001, « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France ou au Maroc », *Revue européenne des migrations internationales* (REMI), vol. 17, n° 1.

<sup>183</sup> Jocelyne Streiff Fénard, « Construction d'un réseau de parenté transnational : une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 15, n°3, p. 45-61, 1999.

<sup>184</sup> Makrem Mandouj, « Migration internationale et pratiques matrimoniales dans le sahel tunisien », In Oueslati A. et Dubus G., *Regards sur les migrations tunisiennes, Sud Contact, Agadir-Maroc*, pp 161-178, 2009. Makrem Mandouj. Master de recherche en géographie spécialité « Espace, Société et Territoire » à l'Université de Sfax : « Acteurs, réseaux et territoires de la migration internationale à partir du Sahel central et méridional tunisien » sous la direction de Hassen Boubakri.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

ou des employés. Ce sont ceux de l'étranger qui dominent et qui peuvent soit prendre une femme au pays lors d'un retour, soit épouser une femme du pays émigrée et vivant en France. Pour la société locale, les hommes aux meilleurs profils professionnels sont les plus recherchés. De leur côté les mères recherchent des filles émigrées ou naturalisées françaises auprès d'un réseau de familles à l'étranger, pour « caser » leur fils.

#### 5.4.2 Les nouvelles vagues et les circulations migratoires des élites

On notera des formes de migrations temporaires et sélectives avec les élites alimentées par des travaux sur les nouvelles vagues des migrations qualifiées<sup>185</sup>. En ce sens les recherches d'Éric Gobe analysent le lien de la France et de la Tunisie au travers des classes préparatoires et des grandes écoles françaises comme lieu de production et de reproduction des élites tunisiennes. Une fois le diplôme obtenu se pose la question de rentrer ou de rester. L'auteur distingue deux vagues : la première des années 1970-80, où le retour était programmé pour servir le pays post indépendance ; la seconde des années 1990-2000 plus orientée vers la résidence en France car découragée par l'absence de débouchés valorisants de la part du tissu des PME tunisiennes. Dans cette seconde vague, les retours se raréfient<sup>186</sup>. Et cette génération va produire des enfants en France.

La résidence en France leur permet d'une part d'effectuer des déplacements internationaux réguliers, et d'autre part de garder les contacts avec la Tunisie. Mais la nationalité tunisienne leur apparaissant comme un obstacle à la mobilité géographique, notamment dans les démarches administratives où ils ne sont pas à égalité avec les français, ces migrants qualifiés ont demandé l'acquisition de la nationalité française et la naturalisation. Par la suite depuis les années 2000, beaucoup sont retournés avec leurs conjoints, dans les grandes entreprises privées tunisiennes. Puis leurs enfants s'y trouvent socialisés dans le réseau des établissements scolaires tunisiens.

D'autres travaux avec Catherine Mary explorent la dimension de la famille transnationale dans les migrations internationales des élites, et la manière dont les attentes du conjoint et des enfants pèsent sur les décisions de mobilités géographiques et professionnelles<sup>187</sup>. Les auteurs montrent que l'ancrage durable en France plutôt qu'au pays d'origine est surtout le fait des diplômés qui ont épousé une étrangère. Dans le cas contraire, on notera une tendance des cadres tunisiens à retourner au pays, un refus à se projeter ailleurs que sur le pays d'origine, et une plus forte endogamie géographique (retours au pays) chez les Tunisiens que chez les marocains.

<sup>185</sup> Eric Gobe, « Les diplômés tunisiens des grandes écoles françaises d'ingénieurs : une élite mondialisée ? Réflexion sur les mobilités des hauts cadres tunisiens ». *Migrations Société*, CIEMI, 2012, 24 (141-142) pp. 27-41. Karvar Anousheh, 2004, « Polytechniciens algériens, tunisiens et marocains : des acteurs de l'histoire aux témoins de la mondialisation », in Gobe Eric (dir) *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIXème-XXème siècle)*, Paris, Maisonneuve et Larose IRMC.

<sup>186</sup> Ben Sedrine Saïd et Geisser Vincent, *Le retour des diplômés. Enquête sur les étudiants tunisiens formés à l'étranger : Europe, Amérique et monde arabe*. Tunis, CPE, Centre de publication universitaire, 2001. Geisser Vincent (dir), 2001, *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires*. Paris. CNRS. Mazella Sylvie, *La mondialisation étudiante*, Ed. Karthala IRMC, Tunis, 2009.

<sup>187</sup> Eric Gobe, Catherine Mary, Françoise Chamozzi. « Mobilités internationales et attaches familiales des diplômés maghrébins des grandes écoles ». *SociologieS*, Toulouse, AISLF, 2013, pp. 1-15. Sur la question des réseaux familiaux entre deux villages tunisiens et français du sud-ouest de la Tunisie et du Sud de la France, cf. Streiff Fenard J. 1999, « Construction d'un réseau de parenté transnational : une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 15, n°3, p. 45-61.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Sonia Elamdouni a travaillé sur les réseaux internationaux de soutien à l'entreprendre au travers de l'ATUGE (Association tunisienne des grandes écoles) entre France et Tunisie<sup>188</sup>. Son travail porte sur l'identité collective de l'association, et sur son déploiement transnational comme acteur collectif qui regroupe les diplômés des grandes écoles. Elle évoque le système de parrainage en France et d'entraide entre anciens et nouveaux arrivants, ainsi que le rôle opérationnel d'insertion des jeunes diplômés dans les circuits économiques des deux rives (offres d'emploi et Forum international de rencontre des entreprises, soutien aux start-up). Ce type de réseau s'inscrit dans le cadre d'une « économie de diaspora » (Ma Mung 1992) et de réseaux communautaires d'entrepreneuriat (Cassarino, 1995). L'ATUGE constitue ainsi un capital social qui ramène de la valeur ajoutée en Tunisie, pour implanter des filiales et entretenir un partenariat économique entre les deux rives. Devenue une plateforme internationale, elle participe au soutien diasporique des groupes migrants constitués en acteurs collectifs dans le cadre du développement au pays d'origine.

Dans cette perspective, la thèse de Rached Ben Khalifa sur *Les entrepreneurs issus de l'immigration maghrébine dans la métropole parisienne*<sup>189</sup> montre que l'entrepreneuriat est non seulement un acte économique, mais qu'il est aussi un acte de passage et de médiation entre deux communautés : on emploie du personnel maghrébin tout en s'insérant dans les règles internationales. La migration n'est alors plus une stricte question de fixation, et le migrant est devenu un « mobile » qui circule entre deux espaces. L'auteure distingue là un nouveau profil sociologique : une génération de jeunes (35/50 ans), dont la plupart sont nés en France et d'autres venus du Maghreb en migration étudiante et, pour le plus grand nombre, bien implantés dans la société française. On passe ici d'une sociologie de l'installation à une sociologie de la mobilité. On est là dans une forme de nationalisme non de repli mais de croisement, où les migrants ne sont plus des « fuyards de la nation » mais plutôt des « membres à distance » face à une économie déterritorialisée.

#### 5.4.3 Quand la problématique de l'intégration vient se fondre dans celle de la mobilité

Il en ressort des formes d'actions économiques issues d'une socialisation dans laquelle la notion de territoire national (Peraldi, 2002) ne constitue plus le seul indicateur pertinent pour étudier l'entrepreneuriat, qu'il soit masculin ou féminin. Les acteurs économiques ont alors une histoire de vie qui dépasse les frontières, hors de la dichotomie assimilation-exclusion. Ils sont le résultat d'un processus de globalisation « par le bas » (Peraldi, 2001 ; Tarrus, 2002)<sup>190</sup>, dessinant de « nouveaux espaces économiques et productifs » (Péraldi, 2001). Ceux-ci, transnationaux, se trouvent construits par les aléas des déplacements migratoires, d'implantations économiques et juridiques à cheval sur plusieurs sociétés nationales, et d'investissement des individus dans un capital de réseaux « ici et là-bas ». Alain Tarrus mentionne à ce propos ces étrangers de l'intérieur, qui savent être,

<sup>188</sup> Sonia Elamdouni. « L'ATUGE : fonctionnement d'une diaspora économique entre France et Tunisie », in Sylvie Daviet, Vers un entrepreneuriat trans méditerranéen ? Les stratégies d'internationalisation des entreprises et de réinvestissement des Maghrébins d'Europe, éd. IRMC Karthala, Paris, 2015. L'ATUGE, Association des Tunisiens des grandes écoles, est un réseau de 5000 diplômés des grandes écoles françaises.

<sup>189</sup> Rached Ben Khalifa, Les entrepreneurs issus de l'immigration maghrébine dans la métropole parisienne : tendances associatives, perspectives d'évolution et activités économiques avec le pays d'origine. Thèse de sociologie économique soutenue au CNAM (Paris) en 2012.

<sup>190</sup> Michel Peraldi (dir.), La fin des norias? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée Maisonneuve et Larose – Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Paris, 2002, 495 p. Et Michel Peraldi, *Sociologie de Marseille*, éd. La Découverte, Paris, 2015. Voir aussi Alain Tarrus, *Les fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, éd. L'Harmattan, Paris, 1992. 207 p. Alain Tarrus, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Editions Balland, Paris, 2002, 168 p.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

« momentanément ou durablement, pour des échanges spécialisés ou généralisés, d'ici et de là-bas à la fois »<sup>191</sup>. La circulation des personnes et des biens se situe alors sur des espaces frontières et transnationaux, des zones de « porosité », et de « déterritorialisation-reterritorialisation des frontières et des espaces qui dépassent la logique de l'État-nation » (Istituto Studi Mediterranei, 2006)<sup>192</sup>.

Le concept de transnationalisme donne alors à penser la migration autrement que dans un processus d'adaptation et/ou d'intégration « entre deux sédentarités » (Tarrius, 1992), « unidirectionnel dans un espace bipolaire, impliquant les dichotomies départ-arrivée, installation-retour, temporaire-permanent » (Catarino et Morokvasic, 2005)<sup>193</sup>. C'est ainsi qu'une réflexion en terme de transnationalisme et de transméditerranéité (Daviet, 2015)<sup>194</sup>, permet de mieux cerner de nouvelles identités entrepreneuriales, où « la perte d'une identité territoriale se trouve compensée par une insertion dans les processus qui dépassent les frontières et les pesanteurs géographiques » (Cesari, 1997)<sup>195</sup>.

---

<sup>191</sup> Alain Tarrius, avec la collaboration de Lamia Missaoui, *Les arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, ed. De l'Aube, 1995, 217 p. Sur le quartier de Belzunce à Marseille. P. 245.

<sup>192</sup> Istituto Studi Mediterranei, « Mouvements migratoires et nouveaux espaces productifs dans les villes de la Méditerranée », *Compte-rendu du Séminaire Forum Mediterraneo Parcours méditerranéen : images, lieux et civilisations*, Lugano. 2006. P. 5

<sup>193</sup> Christine Catarino et Mirjana Morokvasic, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, vol. 21 n° 1, 7-27 2005.

<sup>194</sup> Sylvie Daviet, *L'entrepreneuriat transméditerranéen : Les nouvelles stratégies d'internationalisation*, éd. Karthala-IRMC, Paris, 2015.

<sup>195</sup> Jocelyne Cesari, « Les réseaux transnationaux entre l'Europe et le Maghreb : l'international sans territoire », in *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, vol. 13, n° 2. 1997. P. 81.



## 6 CONCLUSION : PERSPECTIVES POUR L'ETUDE QUALITATIVE

Deux points ont guidé cette synthèse. Nous avons d'une part cherché à équilibrer les approches statistiques et qualitatives, et à chaque fois que cela était possible, à reprendre les chiffres donnés par les principales enquêtes sur les thèmes évoqués. Cette attention aux chiffres nous a permis à chaque fois de classer les apports quantitatifs, puis de donner une mesure « objective » de base aux thématiques et aux questionnements que nous soulèverons dans les enquêtes qualitatives.

Nous avons voulu d'autre part que cette revue de la littérature serve pour la suite à notre équipe, et lui apporte des informations conséquentes sur ce qui d'ores et déjà et indépendamment de ce que nous apporterons ou confirmerons, existe à ce jour. Plus que de regrouper ou de synthétiser succinctement des informations, nous avons souhaité en résumer les principaux apports comme toile de fond pour s'y appuyer ou pour la remodeler.

Ainsi ce rapport devrait servir de base de ressource, tant pour l'équipe que lors de la tenue de l'atelier intermédiaire de restitution, pour la construction de l'échantillon, la préparation des thématiques d'entretiens, voire la rédaction du rapport de fin d'étude.

On reviendra dans l'immédiat sur la distinction à effectuer entre Tunisiens résidant à l'étranger (TRE) et descendants d'immigrés (DI), ainsi que sur les conditions d'une approche générationnelle, et sur la nécessité de poser les limites nécessaires quant au terme de « génération ».

La notion des TRE est centrale, puisqu'il nous est demandé d'en dresser une connaissance afin de mieux évaluer leur possible contribution au développement économique et social de la Tunisie. Les lectures effectuées sur cette notion nous amènent à la reconsidérer, tout comme d'ailleurs celle de « communauté tunisienne à l'étranger ». On a vu en ce sens que l'on se trouve face à un ensemble sociétal diversifié et composite, que l'appellation « TRE » ne suffit plus à circonscrire. C'est ainsi que l'identité de « Tunisiens résidant à l'étranger » se dilue d'une part dans différentes vagues migratoires (des années 60-70, des années 80-90), elles-mêmes « définitives » ou temporaires, et d'autre part dans d'autres spécificités identitaires plus « réalistes » telles celles de « descendants d'immigrés », de binationaux, voire de Français d'origine tunisienne.

Les TRE et les descendants d'immigrés sont deux catégories à distinguer. Certains des TRE sont plutôt des immigrés eux-mêmes : parfois les premiers de leur famille dans cette expérience, parfois les enfants de parents qui ont eux-mêmes fait temporairement l'expérience puis sont retournés. D'autres sont des descendants : la majorité issue de deux parents immigrés, de nombreux issus d'un seul parent ; le plus grand nombre a la nationalité française, un tiers a la double nationalité et quelques-uns ont la seule nationalité tunisienne.

En ce sens, il sera important de préciser au seuil de nos enquêtes qualitatives, que ceux que l'on nomme les TRE (Tunisiens résidant à l'étranger), ne sont pas forcément tous des descendants d'immigrés. Et en corollaire que tous les descendants d'immigrés ne sont pas considérés comme des TRE puisqu'ils sont nés en France, dans le pays même où ils résident. Tout cela pour dire que notre échantillon devra intégrer ces diverses variables.

Les uns et les autres de ces TRE et DI ne sont pas égaux au regard de leur histoire sur le sol français : certains y sont depuis 5 à 10 ans, d'autres 10 à 20 ans, 20 à 30 ans, et beaucoup depuis toujours puisqu'ils y sont nés.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

C'est à ce dernier niveau des natifs de France que se pose la question des générations. Par souci de classer, même si classer revient souvent à simplifier, on distinguera d'abord la « deuxième génération historique » (née des primo migrants, années 55-60 et 70 dans un contexte des 30 glorieuses), puis la « troisième génération historique » (née des enfants des primo migrants dans un contexte de récession).

Il existe aussi des descendants issus de vagues migratoires plus récentes (années 80 et 90), que les travaux consultés confondent souvent avec ce qu'ils nomment « la deuxième génération », alors que par leur jeunesse ils se rapprochent plutôt des âges de la « troisième génération historique ». A noter de même que se sont enchevêtrées dans ces années deux types de migrations : d'une part celles pour pourvoir la main d'œuvre (dite des primo migrants), et d'autre part celles du savoir-faire diplômé (dite des techniciens et des élites). Parmi ces dernières, les auteurs distinguent une première vague (années 70-80) marquée par un devoir de retour (des enfants sont-ils nés en France), et une seconde vague plus internationale et moins propice au retour (années 90-2000) qui a pu avoir des enfants en France.

Bref, on trouve un grand nombre de descendants issus de générations décalées (dites sous générations ou générations intermédiaires) : les DI nés entre 1958-70 (estimés à environ 19%) ; les descendants nés entre 1971-1980 (estimés à environ 34%) ; les descendants nés entre 1981-1990 (estimés à environ 47 %). On voit ici qu'il conviendra mieux, lors de la constitution de notre échantillon, de se fier à des dates de naissance et à des classes d'âge puis à des filiations, plutôt que de discourir en termes de « générations », ainsi que le recommande Emmanuelle Santelli<sup>196</sup>.

Les indicateurs d'échantillonnage combinant des données relevant de la naissance, de la famille, du lieu de naissance et de résidence, et des attaches spécifiques à la France :

1. L'âge.
2. Le lieu de naissance : les TRE nés en France ; les TRE nés en Tunisie.
3. L'origine et le lieu de naissance des parents.
4. Le statut matrimonial (célibataire, marié, divorcé, autre).
5. la nationalité (française, tunisienne, tuniso-française).
6. Les dates et les raisons de la présence en France : depuis la naissance, par la migration (travail, études, mariage, regroupement familial, autres).
7. Les activités dominantes (études, petit entrepreneuriat, commerce, affaires...).

Ainsi nous baserons moins notre échantillon sur des « générations » que sur des « classes d'âges »<sup>197</sup>. Et cela afin d'éviter de tomber dans l'écueil, rencontré tout au long de cette revue, de considérer tous

<sup>196</sup> « S'agissant des questions d'immigration, le sociologue ne peut recourir à la notion de génération qu'après avoir précisément défini les catégories d'analyses dont il se sert. Il se tromperait en croyant un tel effort superflu et en se laissant prendre à l'apparence de la scientificité de la notion de génération, ou même de celle de cohorte, cycle de vie ou classe d'âge » (Emmanuelle Santelli, « De la « deuxième génération » aux descendants d'immigrés. Apports, heurts et malheurs d'une approche en termes de génération », in Temporalités n°2, 2004, pp. 29-43. p. 39).

<sup>197</sup> De manière à mieux aborder la diversité générationnelle, nous établirons au moins 6 catégories décalées par rapport à la datation de ladite 1ère génération des années 1960, et réunissant tous les âges de la vie : les + 50 ans, les 45-50 ans, les 35-45 ans, les 25-35 ans, 15-25 ans, et les - 15 ans.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

descendants d'immigrés comme appartenant à une « 2<sup>ème</sup> génération ». Les classes d'âges ont évolué et avec elles leurs descendance. Par exemple au recensement de 2008, il y a 10 ans, 72% des descendants d'immigrés avaient entre 18 et 35 ans, et 28% avaient entre 36 et 50 ans. Ce qui signifie en 2018 que ces 72% ont à ce jour entre 28 et 45 ans et que ces 28% ont entre 46 et 60 ans. Raisonnant en termes de descendance, l'on dira qu'au moins 72 % de ces descendants pourraient aujourd'hui avoir des enfants entre 5 et 22 ans, et 28% pourraient avoir des enfants entre 23 et 37 ans. Ces enfants constituent donc la troisième lignée familiale, et elle devra constituer une large part de notre échantillon, car on ne sait aujourd'hui quasiment rien sur eux.

Le recentrement sur des classes d'âges diversifiées devrait ainsi nous permettre de repérer, au sein d'une même catégorie d'âge, des trajectoires historiques et des socialisations familiales très différentes. Tels par exemple au même âge (disons 25 ans) et s'inscrivant dans la même époque : les aînés de familles récemment venues en France au tout début des années 90 ; les cadets de familles anciennement venues en France au tout début des années 80 ; les petits enfants aînés de familles anciennement immigrées depuis le milieu des années 1960<sup>198</sup>.

C'est en ce sens que la dimension intergénérationnelle (cf. Partie 3) retiendra particulièrement notre attention. Nous privilégierons des filiations (fils de qui et qui, venus quand, et né où) et des fratries (autant de places dans la famille, de l'aîné au cadet, que de trajectoires). Nous reconstituerons et comparerons des parcours, puis nous questionnerons le devenir de descendants qui furent jeunes. Par exemple 30 ans après la marche pour l'égalité de 1983, que sont devenus les jeunes de 15 à 20 ans à cette époque ? Comment parallèlement on évolué leurs frères et sœurs ? Pour les plus âgés de l'époque quels sont les modes de vie, comportements et attitudes de leurs enfants, dont les aînés ont eux-mêmes des enfants en bas âge ou scolarisés ?

L'approche qualitative s'attachera entre autres à la répercussion des héritages intergénérationnels, dans le cours des parcours biographiques, puis à la manière dont ils se trouvent soit reproduits soit dépassés dans le jeu des identités et la construction des marges de manœuvres et d'autonomie des sujets. En ce sens un travail sur les fratries nous permettra de mieux identifier la variété des socialisations et la capacité des individus à construire tant bien que mal leur existence.

Enfin, pour en revenir à la double population des TRE et des DI, la littérature questionnée nous aidera à reconstruire les trajectoires du double ancrage et des circulations binationales.

On a pu voir en ce sens que le « retour » n'est jamais définitif, et que tout retour contraint, ou effectué selon un cycle migratoire sans « complétude » (Cassarino), ne sera utile ni au sujet retourné ni au pays d'origine.

On a pu voir aussi que les tentatives de « revenir » ne sont pas seulement économiques mais peuvent concerner un projet social ou éducatif (envoyer des enfants au pays »).

On a pu voir enfin qu'être attaché au pays, ce n'est pas forcément s'y réinstaller, et que le mythe des origines (Elsa Ramos), se nourrit plus facilement d'un imaginaire que d'une confrontation physique ou géographique.

Une autre question se pose au terme de cette revue : qui sont les migrants de retour en Tunisie ? Nous avons essayé d'y répondre succinctement en exposant l'analyse des résultats du RGPH (Recensement

<sup>198</sup> Éléments inspirés de recherches conduites par Emmanuelle Santelli, citées dans la présente revue.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



معاً من أجل تنقل الأشخاص



République  
Tunisienne

général de la population et de l'habitat) publié en 2004 (partie 4), mais ces données demeurent anciennes et partielles.

En ce qui concerne les statistiques proposées par le RGPH de 2009-2014 en Tunisie, il conviendrait de faire ressortir les données qui manquent dans le cadre de notre étude. A ce titre il nous faudrait mieux spécifier qui sont les migrants de retour et leur profil (leur lieu de naissance, quelle génération les a précédés en France ou sont-ils les premiers, combien de temps ils y sont restés, qu'est-ce qu'ils y faisaient). Avec des indications sur :

La nature de la migration (régulière/irrégulière, circulaire/permanente), et les caractéristiques individuelles (date de naissance, date de départ en France avant ce retour), puis la motivation du départ pour l'étranger à l'époque, ainsi que leur situation familiale : sont-ils des enfants d'immigrés eux-mêmes, sont-ils seulement tunisiens ou binationaux.

Il semblerait dans cette perspective, au terme d'un entretien à l'INS, que des données puissent être identifiées sur la base des questionnaires administrés, concernant les indicateurs « date de naissance pour chaque individu », « lieu de résidence des parents à la naissance », et « nationalité » voire « état matrimonial ». Ces indicateurs pourraient être croisés pour identifier ceux des Tunisiens rentrants non nés en Tunisie et leur appartenance à la 2<sup>ème</sup> ou à la 3<sup>ème</sup> génération.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

## 7 BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Laetitia Aissaoui, De Sousa Myriam. « Etrangers ici, étrangers là-bas, le discours identitaire des jeunes issus de l'immigration en France ». Synergies Monde n° 5 - 2008 pp. 17-27.

Karim Amelal, *Discriminez moi ! Enquêtes sur nos inégalités*. Paris, Flammarion, 2005

Karvar Anousheh, « Polytechniciens algériens, tunisiens et marocains : des acteurs de l'histoire aux témoins de la mondialisation, in Gobe Eric (dir) *L'ingénieur moderne au Maghreb (XIXème-XXème siècle)*, Paris, Maisonneuve et Larose IRMC. 2004.

Asiad, M'Bodge Mamadou, « Les nouvelles politiques françaises de l'immigration et leurs contextes », 2012. 18 mars 2013, in Ritomo, *informées ? Transformez ! Informations, outils pour un monde solidaire*.

Asiad, M'Bodge Mamadou, *La deuxième, troisième ou quatrième génération ? : Quelle intégration ? Quelle citoyenneté ?* 18 mars 2013, in *Ritomo, informées ? Transformez ! Informations, outils pour un monde solidaire*.

Leyla Aslan, *Enfants d'Islam et de Marianne. Des banlieues à l'université*, PUF, Paris, 2010 297 p. P. 123.

Claudine Attias Donfut et François Charles Wolf. *Le destin des enfants d'immigrés. Un désenchaînement des générations*, Paris, Stock, 2009.

Oubeid Allah Aoun, *Migration de retour et entrepreneuriat en Tunisie : Cas des bénéficiaires de l'aide au retour de l'OFIL Université de Tunis*, 2014.

Marie-Paule Battas, « Une expérience de coopération décentralisée entre les Côtes d'Armor et le sud tunisien » In *Hommes et Migrations* n° 1183 51-54. 1995.

Abdelkalecq B'chir, *La femme tunisienne, acteur de développement régional*, Tunis, Publication du CREDIF, 2007.

Stéphane Beau et Olivier Masplet, « des « marcheurs » de 1983 aux « émeutiers » de 2005. Deux générations sociales d'enfants d'immigrés », *Annales, Histoire, Sciences sociales* n°4, 2006 p. 809-843.

Cris Beauchemin, Christelle Hamel, Patrick Simon *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Sous la direction de. Préface de François Héran. INED Editions, Paris, 2010. 622 p.

Amor Belhedi, « Les transferts des migrants Tunisiens » In *Cahier du CERES Série géographie*, n° 15 59-76. 1996.

Sana Ben Achour, « Figures de l'altérité. A propos de l'héritage du conjoint non musulman » In *Mélanges en l'honneur de Sassi Ben Halima*, Tunis, 2004.

Souhayma Ben Achour, « L'étranger et la nationalité tunisienne : le droit tunisien de la nationalité est-il discriminatoire ? », In *Colloque international de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis "L'étranger dans tous ses états"*, 2005.

Moncef Bel Hadj Amor, « L'aide internationale en tant que moyen de réduire la nécessité de l'émigration : le cas de la Tunisie », Bureau international du travail, Genève, 1992.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Bel Hadj Zekri, A. 2009. *Les compétences tunisiennes à l'étranger*, série : « CARIM AS », 2009/15, Robert Schuman Center for advanced studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen.

Monia Ben Jemia, *La Migration et genre de, vers et à travers la Tunisie CARIM*, Note d'analyse et de synthèse, Robert Schuman Centre for Advanced Studies Florence, 2010.

Rached Ben Khalifa, *Les entrepreneurs issus de l'immigration maghrébine dans la métropole parisienne : tendances associatives, perspectives d'évolution et activités économiques avec le pays d'origine*. Thèse de sociologie économique soutenue au CNAM (Paris) en 2012.

Radhia Ben Messaoud, *Acculturation et identification. Etude sur la nouvelle génération issue de l'immigration tunisienne en France*, Université de Tunis, 1991.

Salim Ben Sassi et Makrem Mandhouj, *Recueil des travaux scientifiques sur la migration tunisienne. Rapport de synthèse.*, ONM, ICMPD (International center for migration policy development), Tunis, 2018, 21 pages.

Saïd Ben Sédrine, *Émigrer pour l'emploi, un projet individuel sans l'appui d'une politique migratoire*. Fondation Friedrich Hébert, Tunis, 2017, 62 p.

Alain Bentolila, *Le verbe contre la barbarie*, Paris, Odile Jacob, 2007.

Isabelle Bertaux Wiame, « La force de rappel des liens familiaux. Rapports intergénérationnels et trajectoires familiales », in B. Bawin-Legros, J. Kellerhals (éd). *Relations intergénérationnelles. Parenté, transmission, mémoire*. Actes du colloque de Liège, 17/18 mai 1990

Berthelie, R. *Enfants de migrants à l'école française*, Paris, l'Harmattan, 2006.

Julie Bidet, *Vacances au bled de descendants d'immigrés algériens : trajectoires, pratiques, appartenances*, thèse de doctorat, Université Lyon II Louis Lumière, 2013.

Pierre-Emile Bidoux, « Les descendants d'immigrés se sentent au-moins autant discriminés que les immigrés' *Île de France à la page*, n°385, INSEE, 2012.

Pascal Blanchard, Naïma Yahy, Ivan Gastaud et Nicolas Bancel, *La France arabo-orientale, treize siècles de présences*, éd. La Découverte, 360 p. 2013.

Hassen Boubakri, en collaboration avec Morad Khadija, « Les investissements en Tunisie des tunisiens migrants à l'étranger : au-delà des chiffres les effets sur les territoires », In DAVIET Sylvie, *L'entrepreneuriat transméditerranéen : Les nouvelles stratégies d'internationalisation*, 271-285. 2015.

Hassen Boubakri et Swanie Potot, *Migrations et révolution en Tunisie*, In Revue Tunisienne de Sciences Sociales n° 141 5 9-78, 2013.

Boubakri H., Mazella S., « L'horizon transnational d'une famille tunisienne élargie », *Antrepart* 2011/1, n° 57-58 P. 111-126

Hassen Boubakri, *Migrations internationales et révolution en Tunisie*, Rapport de recherche Européen University Institute, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, Migration Policy Centre Florence, 2013.

Hassane Boubakri, « Les entrepreneurs migrants d'Europe : dispositifs communautaires et économie ethnique. Le cas des entrepreneurs tunisiens en France », *Migrations internationales et migrations en Tunisie. Cultures et conflits*. 2013.

Hassane Boubakri, *Développement local et migrations*, Rapport coordonné par Hassane Boubabri, OIM, UE, Tunis, 2010.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Boubakri H, Dimassi H et Hammasz M-A. 2010 Migrations et développement local en Tunisie. Applications aux régions de Kasserine et de Mahdia, rapport de recherche, IMAD, OIM, Tunis.

Hassen Boubakri, « Migration familiale à l'étranger et changement sociaux dans le Sud-Est tunisien » In *Les cahiers des cercles de l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP)* 132-144. 2006.

Hassen Boubakri, « Les effets des réseaux transnationaux sur l'économie locale et régionale à Tataouine (Sud-Est Tunisien) » In CHAREF Mohamed et GONIN Patrick (Dir.), *Emigrés – immigrés dans le développement local*, 133 – 158, 2005.

Hassen Boubakri, Moustafav Kharoufi, *Les entrepreneurs migrants du Sud Est Tunisien* In CESARI Jocelyne (Dir.), *Réseaux transnationaux entre l'Europe et le Maghreb* Rapport Final, Volume 2 3 – 57. 1996.

Hassen Boubakri, *Le petit commerce du sud tunisien à Paris : espace, fonctionnement social et impact sur les régions natales* Université Louis Pasteur – Strasbourg, 1985.

Ibtihel Bouboucha, Habib Fourati et Lina Zekri, *Quels liens les Tunisiens resident en Europe gardent – ils avec les pays d'origine* Organisation Internationale des Migration ? – OIM Tunis OECD, 2011.

Nadia Boukhobza 2005, « Les filles naissent après les garçons : représentations sociales des populations d'origine maghrébine en France », in *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, vol. 21 n° 1, 2005, 227-242.

Taoufik Bourguiba, « Une nouvelle réflexion sur la migration irrégulière à travers des générations migratoires locales : le cas des migrants «msakni» globalisés » In OUESLATI Abderrazek et DUBUS Giles (Coord.), *Regards sur les migrations tunisiennes* 89-109-178, 2009.

Michel Bozon et François Héran, *La formation du couple (recueil des articles publiés suite à l'enquête de 1985)*, Paris, La Découverte, 2006.

Guilia Breda, *Migration et développement : l'exemple des travailleurs non spécialisés du Nord Ouest Tunisien*, Université Ca'Foscari de Venise, 2013.

Yves Breem, *Les descendants d'immigrés*, Infos migrations n°15, Ministère de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale, Département des statistiques, des études et de la documentation. 2010.

Yaël Brinbaum, Laure Moguéro, Jean-Luc Primon. *La scolarité des enfants d'immigrés : un échec à relativiser*, in Marie Poinot et Serge Weber, *Migrations et mutations de la société française, l'état des savoirs*, La Découverte, pp.158-166, 2014.

Yael brinbaum, Laure Moguéro et Jean-Luc Primon, « Les enfants d'immigrés ont des parcours scolaires différenciés selon leur origine migratoire », in *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Ed. INSEE, col. Statistiques publiques INSEE Références, Paris, 2012. P. 43-59.

Yael Brinbaum et Guégnard C. 2012 « parcours de formation et d'insertion des jeunes issus de l'immigration au prisme de quels obstacles à leur insertion économique ? » La note d'analyse, n°26, France Stratégie.

Yael Brinbaum et A. Kieffer, « d'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance », *Éducation et formation* n°72, p. 53-75. 2005.

Brinbaum et Kieffer « les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours », *Population* vol. 64 n°3 p. 561-610. 2003.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Sylvain Brouard Français comme les autres ? Enquête sur les Français issus de l'immigration maghrébine, africaine et turque, Paris Presses de Sciences Po, 2005.

Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, *Rapport au politique des français issus de l'immigration*, CEVIPOF, Sciences Po, 2005.

Jean-Pierre Cassarino, « Le retour et la réinsertion des migrants à travers le prisme des cycles migratoires », in *Mondi Migranti* 3, 2015, pp. 105-121.

Jean-Pierre Cassarino, « Relire le lien entre migration de retour et entrepreneuriat, à la lumière de l'exemple tunisien », in *Méditerranée* n°124-2015 p. 67-72.

Jean-Pierre Cassarino, « Travailler aujourd'hui sur la migration de retour », In *Lettre de l'IRMC* n° 10 8-9, 2012.

Jean-Pierre Cassarino, *Projet MIREM (Migration de retour au Maghreb)*, « Action collective de soutien à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine. Réponses aux questionnements soulevés au cours de la première rencontre consultative », 23-24 novembre 2007 Institut Universitaire Européen, Florence, Italie. *Le cas des migrants tunisiens*.

Jean-Pierre Cassarino, Les Entrepreneurs privés tunisiens et leur expérience migratoire passée en Europe : la formation de réseaux In *Correspondance*, n° 44 9 – 14, 1997.

Christine Catarino et Mirjana Morokvasic, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, vol. 21 n° 1, 7-27 2005.

Jocelyne Cesari, « Les réseaux transnationaux entre l'Europe et le Maghreb : l'international sans territoire », in *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, vol. 13, n° 2. 1997.

Louis Chauvel. *Le Destin des générations*, Paris, PUF, 2002.

Béate Collet et Emmanuelle Santelli *Couples d'ici, parents d'ailleurs Parcours de descendants d'immigrés*, 2012, Paris, PUF, collection le Lien social, 354 p.

Beate Collet et Emmanuelle Santelli, « Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête T et O ». INSEE, 2008-2009.

Jacqueline Costa-Lascoux. « Les oubliés de la politique française de l'immigration : les femmes immigrées et les enfants d'immigrés ». In *Hommes et Terres du Nord*, numéro hors-série 1981/2. *Migrations internes et externes en Europe Occidentale*. Tome 2. pp. 571-591.

Denys Cuhe, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Ed. La découverte, Paris, 2001.

Sandrine Dauphin, *Politiques sociales et familiales* n° 111 - mars 2013 94, *Comptes rendus de lectures* Béate Collet et Emmanuelle Santelli : *Couples d'ici, parents d'ailleurs Parcours de descendants d'immigrés*.

Sylvie Daviet, *L'entrepreneuriat transméditerranéen : Les nouvelles stratégies d'internationalisation*, éd. Karthala-IRMC, Paris, 2015.

Cécile De Gourcy, « Le retour au prisme de ses détours ou comment réintroduire de la proximité dans l'éloignement », *Revue européenne des migrations internationales*, 2007, vol. 23 n°2.

Pierre-Noël Denieuil, « Les entrepreneures des deux rives. Mobilités franco-tunisiennes », in *Migrations et mobilités en émergence*, revue *Méditerranée*, n° 116, pp. 35-41. Aix, 2011.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Pierre-Noël Denieuil, « La création d'entreprise n'est pas la solution miracle. Limites individuelles et enjeux locaux de l'appel à l'entreprendre », in Pierre-Noël Denieuil et Mohamed Madoui (éd), *Entrepreneurs magrébins. Terrains en développements*, 457 p. Ed. Karthala, Paris, 2011.

Pierre-Noël Denieuil, *Cultures et sociétés, Itinéraire d'un sociologue*, éd. L'Harmattan, Paris, 2008.

Pierre-Noël Denieuil, *Femmes et entreprises en Tunisie. Essai sur les cultures du travail féminin*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Peggy Derder, *Idées reçues sur les générations issues de l'immigration*, éditions. Le cavalier bleu, Paris, 2014, 172 p.

François De Singly et Thélot, « Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs », *Revue française de sociologie* vol XXVII, 1986.

Desplanques G, « La chance d'être aîné », *Économie et statistique*, n° 137, p. 53-56.1981.

François Dubet (préface), in *La 2ème génération issue de l'immigration : une comparaison France/Québec*. Sous la direction de Mary Potvin, Paule Eid et Nancy Venel, éd. Athèna, 2007.

François Dubet, *La Galère : jeunes en survie*, Paris, Le Seuil, 1987.

Pascale Egré (dir), *Les gars de Villiers*, Paris, Gingko éd, 2011.

Saâdia Elharriri, *Les Marocaines au cœur d'un nouveau circuit d'échanges marchands : entre ici et là-bas*, *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, vol. 21 n° 1, 7-27, 2003.

Sonia Elamdouni. « L'ATUGE : fonctionnement d'une diaspora économique entre France et Tunisie », in Sylvie Daviet, *Vers un entrepreneuriat trans méditerranéen ? Les stratégies d'internationalisation des entreprises et de réinvestissement des Maghrébins d'Europe*, éd. IRMC Karthala, Paris, 2015.

Valérie Erlich, « Étudiants expatriés versus étudiants résidents : Profils et logiques migratoires des étudiants maghrébins en France » In Mazella Sylvie (Dir.), *La mondialisation étudiante : Le Maghreb entre Nord et Sud* 55 – 77, 2009.

Georges Felouzis et Barbara Fouquet-Chauprade, « Les descendants d'immigrés à l'école », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 191 | avril-mai-juin 2015. URL : [http:// rfp.revues.org/4736](http://rfp.revues.org/4736)

Georges Felouzis, G. « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », in *Revue française de sociologie*, 44-3, p. 413-447. 2003.

Alexandra Filhon et Gabrielle Varro, « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène », in *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête famille de 1999*, Paris, Cahiers de l'INED, N° 156, 2005 p. 483-501.

Alexandra Filhon et Gabrielle Varro, « Les couples mixtes, une catégorie hétérogène », in *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête famille de 1999*, Paris, Cahiers de l'INED, N° 156, 2005 p. 483-501.

Habib Fourati, 2010. *La migration hautement qualifiée depuis et vers la Tunisie*, série CARIM AS, 2010/18 Robert Shuman Center for advanced studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen.

Habib Fourati, 2009. *Les transferts des tunisiens à l'étranger et leur impacts sur le niveau de vie des immigrés directement bénéficiaires*, série CARIM AS, 2009/27, Robert Shuman Center for advanced studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen.

A. Frickey, Primon, J.-L. « Jeunes issus de l'immigration : les diplômés de l'enseignement supérieur ne garantissent pas un égal accès au marché du travail », in *Formation Emploi*, n° 79, Cereq. 2002.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Anne-Marie et Jacques Gaillard. Les enjeux des migrations scientifiques internationales : de la quête du savoir à la circulation des compétences, Paris, L'Harmattan, 2000.

Françoise Gaspard et F. Khosrokhavar : "La problématique de l'exclusion: de la relation des garçons et des filles de culture musulmane dans les quartiers défavorisés", in *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2 Avril-Juin 1994.

Vincent Geisser, « Diasporas et migrations intellectuelles tunisiennes: un nouveau paradigme migratoire », In *Actes de la 2<sup>ème</sup> Ecole d'été sur la migration INTES-OIM 70-75*. 2016.

Vincent Geisser, « Quelle révolution pour les bi-nationaux Le rôle des franco tunisiens dans la chute de la dictature et dans la transition politique », *Migrations Société*, 24 (143), 2012, pp 155-178.

Vincent Geisser et Saïd Ben Sedrine, Le retour des diplômés. Enquête sur les étudiants tunisiens formés à l'étranger : Europe, Amérique et monde arabe. Tunis, CPE, Centre de publication universitaire, 2001.

Vincent Geisser (dir), 2001, Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs. Trajectoires sociales et itinéraires migratoires. Paris. CNRS.

Eric Gobe, « Les diplômés tunisiens des grandes écoles françaises d'ingénieurs : une élite mondialisée ? Réflexion sur les mobilités des hauts cadres tunisiens ». *Migrations Société*, CIEMI, 2012, 24 (141-142) pp. 27-41.

Eric Gobe, Catherine Mary, Françoise Chamozzi. "Mobilités internationales et attaches familiales des diplômés maghrébins des grandes écoles ». *SociologieS*, Toulouse, AISLF, 2013, pp. 1-15.

Alain Griotteret, *Les immigrés : le choc*, Ed. Plon, Paris, 1984.

Abdelwahab Hafaïedh, « La mobilité internationale des étudiants tunisiens », In Mazzela Sylvie (Dir.), *L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale*, 151-160, 2014.

Abdellali Hajjat, *La marche pour l'égalité et contre le racisme*, éd. Amsterdam, 360 p. 2013.

Mouna Hamdi, *Migration internationale, emplois des jeunes diplômés du supérieur et développement locale en Tunisie : cas de Tunis*. Université de Tunis. 2012.

Christelle Hamel, Bertrand Lhommeau, Ariane Pailhe et Emmanuelle Santelli, « Rencontrer son conjoint dans un espace multiculturel et international, INED, janvier 2013. A partir des résultats de l'enquête « Trajectoires et origines, enquête sur la diversité des populations en France » (TeO), INSEE, 2008-2009.

Christelle Hamel, Maud Lesné et Patrick Simon, « les discriminations : une question de minorités visibles », in *Populations et Sociétés*, n° 466, INED, 2010.

Cyrine Hamida, *L'immigration tunisienne en Allemagne* In OUESLATI Abderrazek et Dubus Giles (Coord.), *Regards sur les migrations tunisiennes* 33 – 54, 2009.

Thibaud Jaulin et Bjora Nilson, « Voter ici et là-bas : les Tunisiens à l'étranger depuis 2011 », in *Revue européenne des migrations internationales*, N° 31 (3 et 4), 2014, p. 41-71.

Najeh Jegham, « Les deux pôles de l'identité », in *Tunisie : Pressions et dépressions, L'identité en questions*, in Euro Orient, Maghreb, Révélation identitaires, Paris, n°4, mai 1999. Page 31

Stéphane Jugnot « L'accès à l'emploi des descendants d'immigrés à la sortie du système éducatif ». In *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, INSEE, 2012. p. 61-75.

Nathalie Kakpo, *L'islam, un recours pour les jeunes*, Paris, Les Presses de sciences po 2007.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Yassine Karamti, *Récit d'une immigration : des boulangers tunisiens dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Tunis, 2007, CPE, 137 p.*

Hassene Kassar, *L'espace migratoire franco-tunisien : historique et perspectives* EHESS, Paris, 1994.

Joseph Kasterzstein, « Les stratégies identitaires des acteurs sociaux », in Camelieri (dir.), *Stratégies identitaires*, 1990, p 38.

Gilles Kepel, *Terreur dans l'hexagone, Genèse du djihad français*, éd. Folio poche, Paris, 2017.

Mohamed Kerrou, « Du colportage à la boutique, les commerçants maghrébins en France » In *Hommes et Migrations* n°1105 26 – 34, 1987.

Mohamed Kerrou, « Réseaux migratoires et reproduction communautaire: le cas des pâtisseries Ghomrasnien en France », In *Revue Tunisienne des Sciences Sociales* n° 88-91, 1987.

Ridha Khader et Naïma Guerziz, *La baguette de la République : l'extraordinaire destin d'un immigré devenue le boulanger le plus populaire de Paris*, Fauve éditions, Paris, 2017, 200 p.

Mourad Khedija, *Transnationalisme et développement. La migration tunisienne en France : le cas des Msaknis* Université de Nice Sophia Antipolis, URMIS, 2014.

Michel Kokoreff et D. Lapeyronnie, *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*. Paris, Seuil, 2013.

Mohamed Kriaa et Imen Bouaddeb, « Mobilité géographique et insertion professionnelle : les diplômés de l'enseignement supérieur en Tunisie (2004-2008) », In *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, Vol 3 521-554, 2014.

Mohamed Kriaa, *Profils de la migration des tunisiens entre 1999-2004: Analyse des statistiques de la migration internationale des tunisiens issues du RGPH de 2004*, UNICEF 2014 Tunis.

Mohamed Kriaa, Moez El Elj Moez et Hayet Moussa, *Etude de l'impact de la migration sur les familles de migrants présentes au pays*, op. Vit. Tunis, 2013-2014.

Lassaad Labidi, « L'adaptation des personnes âgées tunisiennes émigrées de retour au pays », In *Vie sociale* n° 16, 123-136, 2016.

Bruno Laffort, « Richesse et misère des couples mixtes », in *Les cahiers de l'Orient* n°71 2003, p.148

Bruno Laffort, « Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20 - n°3 | 2004

Hugues Lagrange, « En France les jeunes issus de l'immigration ne partagent pas un destin commun » in *Le Monde*, 23/01/2016.

Hugues Lagrange, *En terre étrangère ; vies d'immigrés du Sahel en Ile-de-France*, Paris, Gallimard, 2013.

Hugues Lagrange, *Le déni des cultures*, Paris, Éditions du Seuil, 2010.

Houda Laroussi. « L'entrepreneuriat trans méditerranéen au féminin, en Île-de-France et au pays d'origine », in Sylvie Daviet, *Vers un entrepreneuriat trans méditerranéen ? Les stratégies d'internationalisation des entreprises et de réinvestissement des Maghrébins d'Europe*, éd. IRMC Karthala, Paris, 2015.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Houda Laroussi, *Micro-crédit et lien social en Tunisie. La solidarité instituée*, Paris, IRMC-Karthala, Paris, 2009.

Josiane Le Gall Josiane, « Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles perspectives », in *Les Cahiers du Gres*, vol 5 n°1, p. 29-42. 2005.

Véronique Le Goaziou et Laurent Muchelli (dir), *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2007.

Rémy Leveau et Catherine Withol de Wenden, « La deuxième génération », *Pouvoirs, L'immigration* n° 47, PUF, 1988, p. 61-75.

Didier Lapeyronnie, « Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration », *Revue française de sociologie* Vol. XXVIII, p. 237-318.

Hervé Le Bras, *Le démon des origines. Démographie et extrême droite*. Editions de l'Aube, 1998.

Salem Maaroufi, « Le silence d'une génération à une autre : une étude psychoéducative sur les immigrés et leurs enfants en France », *Insanyet, Revue Algérienne d'anthropologie et des sciences sociales*, 59/2013, Familles : pratiques et enjeux sociétaux, p. 145-147.

Salem Maaroufi. « Du vide culturel au mésestime de soi chez les enfants issus de l'immigration : étude comparative entre la Somme (France) et le Medway (Grande Bretagne) », Colloque organisé par l'I.M.E. et l'U.P.J.V. 2006.

Salem Maaroufi. « Langue d'origine et identité culturelle, une étude comparative entre la Tunisie et l'Algérie », thèse de doctorat 3ème cycle, Université de Picardie Jules Verne. 2004.

Mohamed Madoui, *Entreprises et entrepreneurs en Algérie et dans l'immigration*, éd. Karthala, Paris, 2012.

Mohamed Madoui (dir.), « Les nouvelles figures de l'immigration en France et en Méditerranée », *Hommes et migrations*, Paris, n° 1266. 2007.

Mohamed Madoui, « Enquête sur les petits entrepreneurs issus de l'immigration maghrébine », in *Cahiers internationaux de sociologie* 2007/2 (n° 123) 14.

Mohamed Madoui, « Entrepreneurs d'origine maghrébine en France et capital social », in Antoine Bevort et Michel Lallemand (dir.) *Le capital social, Performances, équité et réciprocité*, éd. La Découverte, Paris, 2006.

Emmanuel Ma Mung, *Mobilités et investissements des émigrés : Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal*, L'Harmattan, 1996, Paris, 272 p.

Emmanuel Ma Mung, « L'impact des transferts migratoires dans la ville de m'saken (tunisie) : production du cadre bâti et production nouvelles » In SIMON Gildas (Ed.), *Les effets des migrations internationales sur les pays du Maghreb* Paris: SEDES 185–199. 1990.

Makrem Mandouj, « Migration internationale et pratiques matrimoniales dans le sahel tunisien », In Oueslati A. et Dubus G., *Regards sur les migrations tunisiennes, Sud Contact*, Agadir-Maroc, pp 161–178, 2009.

Makrem Mandouj. Master de recherche en géographie spécialité « Espace, Société et Territoire » à l'Université de Sfax :« Acteurs, réseaux et territoires de la migration internationale à partir du Sahel central et méridional tunisien» sous la direction de Hassen Boubakri.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Mohammed Marwan, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école, la rue*, PUF, col Le lien social, Paris, 2011.

Roland Matera, *Retour en Tunisie après trente ans d'absence*, éd. Seuil, 1991, 172 p.

Sylvie Mazella, *Sociologie des migrations*, col . Que sais-je ? PUF, Paris, 2014, 127 p.

Sylvie Mazella (Dir.), *La mondialisation étudiante : Le Maghreb entre Nord et Sud*, éd. IRMC-Karthala, Paris, 2009.

Albert Memmi « Les fluctuations de l'identité culturelle » in *La France identitaire*, Esprit N° 1, Janv. 1997.

Nassira Merabti, *Pratiques bilingues et réseaux de communication, enquête auprès d'un groupe d'adolescents issus de l'agglomération de la région grenobloise*, thèse de Doctorat, université de Grenoble, 1991.

Olivier Mérygnac, 2009, « Les femmes dans le processus d'expatriation, in *Travail, genre et sociétés*, 2009/1 n°21, p. 131-151. 2009.

Dominique Meurs et al., « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », *Population* 2006/5 (Vol. 61), p. 763-801

Jean-Baptiste Meyer, « les diasporas de la connaissance : atout inédit de la compétitivité du Sud », in *Revue internationale et stratégique*, n° 55, 2004, P. 69-76. 2004.

Laurence Michalak, « Les migrants de retour en Tunisie : Typologie, actions et impacts », in *Migration internationale et changements sociaux dans le Maghreb*, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, Université Tunis 1, 1997. P. 55.

Lamia Missaoui, *Petit ici, notable là – bas. Trajectoires de réussite de Tunisiens en France*, In *Revue Européenne des Migrations Internationales* Vol 11, n° 1 53 – 75, 1995.

Sami Mouley, *Transferts de fonds des tunisiens résidents à l'étranger*, Commissions économique pour l'Afrique Bureau pour l'Afrique du Nord, CEA-AN Tunis. 2015.

Marie Rose Moro, *Enfants de l'immigration, une chance pour l'école*, Paris, Bayard, 2012.

Laurent Muchielli, « Délinquance et immigration : le sociologue face au sens commun » in *Hommes et migrations* n°1241, 2003, P. 20-31.

Laurent Mucchielli. *Transformation de la famille et délinquance juvénile*, Paris, la Documentation française. 2001.

Xavier Niel et liliane Lincot, « L'inscription et la participation électorale en 2012. Qui est inscrit et qui vote », division *Enquêtes et études démographiques*, INSEE Première n°411, 2012.

Gérard Noiriel, *Le creuset français. Histoire de l'immigration*, XIXème, XXème siècle, éditions du Seuil, Paris, 1988.

Mahrez Obka, « Métiers des pères et des descendants d'immigrés : une mobilité sociale davantage liée à l'origine sociale qu'à l'origine géographique », *Dares Analyses*, n° 58, 2012.

Michel Oriol, *Identités culturelles et identités nationales : Théorie et étude de cas*, Université Paris 5, thèse de doctorat, 1989.

Abderazek Oueslati, « Les Tunisiens en France, 40 ans après : nouvelle photographie et dynamique spatio temporelle », in G. Dubus et A Oueslati, *Regards sur les migrations tunisiennes*, Agadir (Maroc), Ed. Sud Contact, pp. 13-32, 2009.

Michel Peraldi, *Sociologie de Marseille*, éd. La Découverte, Paris, 2015.

Michel Peraldi, *Cabas et containers*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Michel Peraldi (dir.), *La fin des norias? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Maisonneuve et Larose – Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Paris, 2002, 495 p.

Swanie Potot, Quand les saisonniers tunisiens de Ghardimaou interrogent le codéveloppement, In *Hommes et Migrations* n° 1301 79 – 87, 2013.

Nora Ragag, Elaine Mc Greguur, Melissa Siege *La diaspora tunisienne en Allemagne et potentialités de coopération*, École supérieure de gouvernance de Maastricht, 2014.

Elsa Ramos, 2006, L'invention des origines. Sociologie de l'ancrage identitaire, préface de François de Singly (« Société liquide et consistance de soi »), Paris, Armand Colin.

Fethi Rekik, « LMD. Employabilité et nouvelles mobilités des étudiants tunisiens », in Sylvie Mazella, *La mondialisation étudiante, Le Maghreb entre nord et sud*, éd. IRMC/Karthala, Paris, 2009.

Evelyne Ribert, *Liberté, égalité, carte d'identité*, Paris, La découverte, 2006.

Jean-Luc Richard, *Partir ou rester ? Destinées de jeunes issus de l'immigration*, Paris, PUF, 2004.

Jean-Luc Richard « Une approche de la discrimination sur le marché du travail ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2000, Volume 16, Numéro 3, p. 53-83.

Jean-Luc Richard, « Comment votent les jeunes français issus de l'immigration ? », *Villes, Ecole, Intégration* n°118 1999, p. 199-134.

Ahmed Rouadjia, *Les enfants illégitimes de la République*, éd. Maisonneuve et Larose, 2004.

Mirna Safi. *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*. Sociologie. École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), 2007.

Renaud Sainsaulieu, *L'identité au travail*, éd. Presses de sciences Po, Paris, 1988.

Emmanuelle Santelli, *Les descendants d'immigrés*, La Découverte, Paris, 2015.

Emmanuelle Santelli, « Entre ici et là-bas : les parcours d'entrepreneurs transnationaux. Investissement économique en Algérie des descendants de l'immigration algérienne en France ». *Sociologie*, 2010/3, Vol. 11 p. 393-411.

Emmanuelle Santelli, « Investir en Algérie. Ou comment est repensé le lien au pays d'origine », in *Hommes & Migrations*, N° 1266, 2007, pp. 54-64

Emmanuelle Santelli. « De la « deuxième génération » aux descendants d'immigrés. Apports, heurts et malheurs d'une approche en termes de génération », in *Temporalités* n°2, 2004, pp. 29-43.

Emmanuelle Santelli, Du quartier à l'entrée dans la vie adulte : les trajectoires socio professionnelles d'une cohorte de jeunes adultes d'origine maghrébine. Rapport pour la DPM et le FASILD, 2004.

Emmanuelle Santelli, « Pour ne pas tomber dans le piège de l'ethnicité. Ou comment mener des recherches qui prennent pour objet les trajectoires sociales des descendants de familles immigrées en France ? », *Revue de l'Institut de sociologie*, n°1-4, 2003.

Emmanuelle Santelli, « Du modèle d'intégration à l'analyse des manières de prendre place dans la société : le cas des descendants d'immigrés maghrébins », *Migrations-Société*, vol. 15, n°86, 2003.

Emmanuelle Santelli, *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*. Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2001.

Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1991



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Abdelmalek Sayad « les enfants illégitimes où une jeune fille nomme sa génération « les enfants de France ». 1979.

Abdelmayek Sayad, « Les enfants illégitimes » (1<sup>ère</sup> partie), in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.25, 1979, p. 61-81. Et 2<sup>ème</sup> partie, Vol. 26-27, 1979, p. 117-132.

Camille Schmol, « Pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes », *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, 2005.

Dominique Schnapper, *La France de l'intégration*, Paris Gallimard, 1991.

Keira Sefiani, *Pratiques langagières des jeunes français issus de l'immigration maghrébine : phénomène de bilinguisme, d'alternance codique à travers l'usage du franco-arabe-maghrébin*, Université de Franche Comté/Université Paris 13 Villetaneuse. 2003.

Nora Sekik avec Baya Bousalem et Saloua Ben Abda, *Les jeunes filles issues de l'immigration maghrébine, une problématique spécifique*, Rapport coordonné par, sous la direction de Camille Lacoste Desjardins. Rapport CNRS, MIRE, FAS, DIV, 1995, 98 p.

Fanny Schaeffer, « Ici et là-bas, le champ des possibles », in L. Joyeux et alii, *Quand l'altérité se fait en jeux*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Fanny Schaeffer, « Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France ou au Maroc », *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, vol. 17, n° 1. 2001.

Isabel Schaefer, « Acteurs économiques Tuniso-Allemands, identités trans méditerranéennes et transition », In DAVIET Sylvie, *L'entrepreneuriat transméditerranéen : Les nouvelles stratégies d'internationalisation*, 319 – 331. 2015.

Dominique Schnapper, *Diasporas et nations*, éd. Odile Jacob, Paris, 2006.

Patrick Simon et Vincent Tiberj, « Sécularisation ou regain religieux la religiosité des immigrés et de leurs descendants » *Documents de travail*, n°196, INED, 2013.

Patrick Simon et Vincent Tiberj « Les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale », in Beauchemin et alii, *Trajectoires et Origines*, INSEE, 2010.

Gildas Simon, *Les effets des migrations internationales sur les pays d'origine : le cas du Maghreb*, Paris, SEDES, 1990, 222 p.

Gildas Simon, *Transferts de revenus et projets immobiliers des travailleurs migrants dans les pays en développement*, Villes et migrations internationales de travail dans le tiers-monde, 1984, Centre universitaire de Poitiers, 357 p.

Gildas Simon, « Les Tunisiens : promotion des investissements et retours » In GARSON Jean-Pierre et Georges Tapinos, *L'argent des immigrés : revenus, épargne et transferts de huit nationalités immigrées en France*, 1981, p. 219-245.

Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France de 1912-1992*, Fayard, 1992. Paris.

Jocelyne Streiff Fenard, « Construction d'un réseau de parenté transnational : une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 15, n°3, p. 45-61, 1999.

Isabel Taboada Leonetti, « Stratégies identitaires et minorités. Le point de vue sociologique », in Carmel Camilieri (dir), *Stratégies identitaires*, p. 64.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Khemaies Taamalah, « L'émigration de la main d'œuvre tunisienne : situation et problème de retour » In *Les migrations internationales : Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques*, AIDELF, 1988, n° 3 199 – 208.

Khemaïes Taamalah, *Les travailleurs tunisiens en France. Aspects socio – démographiques économiques et problème de retour*, FLSH Tunis, 1980, 537 p.

Khemaies Taamalah, *Les travailleurs tunisiens en France: aspects socio-démographiques, économiques et problème de retour*, Université de Paris, 1978.

Pierre-Henri Tavoillot et Serge Guérin, *La Guerre des générations aura-t-elle lieu ?* Calmann Levy, Paris, 2017, 238 pages.

Pierre-Henri Tavoillot et Éric Deschavane, *Philosophie des âges de la vie*, Paris, éditions Grasset, 2007, 544 pages.

Alain Tarrius, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Editions Balland, Paris, 2002, 168 p.

Alain Tarrius, avec la collaboration de Lamia Missaoui, *Les arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, ed. De l'Aube, 1995, 217 p. Sur le quartier de Belzunce à Marseille. P. 245.

Alain Tarrius, *Les fourmis d'Europe : migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*, éd. L'Harmattan, Paris, 1992. 207 p.

Gabriela Tejada et Sylvie Garcia Delahaye, *La communauté Tunisienne résidente en Suisse (CTRS) : tour d'horizon Rapport sur l'étude sociodémographique de la CTRS mandatée par la Direction du développement et de la coopération suisse dans le cadre de l'élaboration du projet « CTRS »* Genève, 2016.

Emmanuel Todd, *Le Destin des immigrés*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 10.

Vincent Tiberj et Patrick Simon, « La fabrique du citoyen : origines et rapport au politique en France », in Beauchemin C., Hamel C., Simon P. (dir.) *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, Ined éditions, P. 501-529.

Béchir Tlili, « Des villages suspendus à l'émigration : enquête au sud tunisien sur la crise de la paysannerie et ses métamorphoses » In OUESLATI Abderrazek et DUBUS Giles (Coord.), *Regards sur les migrations tunisiennes* 179 – 214, 2009.

Béchir Tlili, *La culture des « zimmigris » tunisiens en France : une enquête sociologique à Belleville pour une contribution à l'étude des pratiques culturelles des immigrés France*, 1988.

Michèle Tribalat *Les yeux grands fermés : l'immigration en France*, Paris, Denoel, 2010.

Michèle Tribalat, « Mariages 'mixtes' et immigration en France », *Espaces, populations, Sociétés*, 2009.

Ingrid Tucci. *Les descendants des immigrés en France et en Allemagne : des destins contrastés. Participation au marché de travail, formes d'appartenance et modes de mise à distance sociale. Sociologie.* École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS); Humboldt Universität Berlin, 2008.

Louis-André Vallet, « les élèves étrangers ou issus de l'immigration : les résultats du panel français dans une perspective comparative » in France Aubert, Maryse Tripiet, François Vourch, *Jeunes issus de l'immigration*, Paris, CIEMI, L'Harmattan, 1997.

Paulin Valot, mémoire de sociologie, EHESS-ENS. ENSAE, 2012.

A. Van Zanten, *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF, coll. Le lien social. 2001.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

Nancy Venel « Modes d'affirmation citoyenne et bricolages identitaires », in French Politics, Culture and Society, 2005.

Nancy Venel, *Musulmans et citoyens*, Paris, PUF, 2004.

Khlif Wafa et Slimane Lotfi, 2009, « Les compétences tunisiennes à l'étranger. Peut-on parler d'une diaspora scientifique ? », in *L'année du Maghreb*, Paris, CNRS Editions, p. 421-436.

Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Folio Histoire (nouvelle édition refondue). 2005.

Michel Wieviorka (dir), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, la Découverte, 1997.

Michel Wieworka, *la France raciste*, Paris, Seuil, 1992.

Catherine Wihtol De Wenden, C. « Immigration : une politique contradictoire », in *Esprit*, 2007.

Catherine Withold de Wenden et Rémy Leveau, *La Bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Editions, 2001.

Nadia Maamer Yacoubi, *Le problème du retour définitif en Tunisie : la réorganisation des femmes immigrées pour une intégration sociale*, Université de Tunis, 2001.

Nahdem Yousfi, *Des Tunisiens dans les Alpes - Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne : 1956-1984*, éd. L'Harmattan IRMC, Paris, 2012.

Sylvia Zappi « Toumi Djaidja, le leader qui a crevé l'écran puis s'est fait oublier ». *Le Monde*, 11/10/2012. Sylvia Zappi. « Les « beurs » acte III », *Le Monde Culture et idées*, 10/10/2013.

Zekri L. 2009. *Migrantes de retour et entrepreneuriat dans le pays d'origine : au-delà de l'économique ? 10<sup>ème</sup> Rencontre méditerranéenne de recherche (MRM)*, Robert Shuman Center for advanced studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen, 2009.

Ahsène Zerhaoui, A, *Familles d'origine algérienne en France. Étude sociologique du processus d'intégration*. CIEMI. L'Harmattan, Paris, 1999.

Ahsène Zerhaoui, « Images de l'autre : la population d'origine maghrébine au regard de la société française », in *Migrations et Société*, volume 9 n°54, décembre 1997.

## Rapports et sites

Anima Invest. Enquête DiaMed, *Diasporas et entrepreneuriat au Maghreb*, 2014.

Cour des Comptes, « L'accueil des migrants et l'intégration des populations issues de l'immigration, Rapport, Paris, 2004.

Groupe mondial sur la migration *En marge des travaux sur les diasporas : intégrer la migration dans le développement*, Intégration de la migration dans la planification du développement, Danemark, 2010

Haut Conseil à l'intégration. *La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? 2012*

Hommes et Migrations, « Langues et migrations », n°1 288, 2010.

Hommes et Migrations, « Migrations en créations », n°1 297, 2012.

INS, OTE, OIM, UNFPA, UNICEf, *Impact de la migration sur les familles des migrants présentes en Tunisie*, 2014, rapport INS, OTE, coopération suisse, OIM, UNFPA, UNICEf, 263 pages. RFAO, IN, *Rural migrations in Tunisia. Drivers and patterns of rural youth migration and its impact on food security and rural livelihoods in Tunisia*, FAO, UN, Rome, 2018, 72p. Résumé du rapport de l'étude sur les causes et l'impact de la migration rurale en Tunisie (RUMIT) FAO, UN, Rome, 2018, 8p.10p.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



République  
Tunisienne

INS Tunis. RGPH 2014, Recensement général de la population et de l'habitat, Volume 5 Caractéristiques migratoires, INS, Tunis, mars 2017, 98 p.

INSEE, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, Ed. INSEE, col. Statistiques publiques INSEE Références, Paris, 2012.

INTES-OIM, *Migration et développement durable en Tunisie: observations, analyses et perspectives*, Actes de la 2<sup>ème</sup> École d'été sur la migration - INTES – OIM Tunis, 2016.

Istituto Studi Mediterranei, « Mouvements migratoires et nouveaux espaces productifs dans les villes de la Méditerranée », Compte-rendu du Séminaire Forum Mediterraneo Parcours méditerranéen : images, lieux et civilisations, Lugano. 2006.

LEMMA, Panorama des dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat des Tunisiens résidant à l'étranger. Projet Lemma, République tunisienne, UE, OFII, Tunis, 2018, 58 p.

LEMMA, Rapport d'analyse des bonnes pratiques de mobilisation de la diaspora et des conditions de leur transposabilité en Tunisie, élaboré par Samir Boyzidi, UE Projet LEMMA, TR, 2018, 85 p.

Ministere del lavoro et delle politiche sociali, *La communauté Tunisienne en Italie* Rapport annuel sur la présence des migrants, 2016.

OCDE, Les effets économiques de la migration sur le pays d'origine: un modèle simple de cycle migratoire La cohérence des politiques au service du développement, Migrations et pays en développement OECD 53-58, 2007.

OIM, ONU, ICMD, Guide méthodologique pour l'intégration de la migration dans la planification du développement local,

OIM/Coopération suisse (DDC), ONU-ICMD, Tunis, 2018, 136 p.

OIM-PNUD, *Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée*. Direction suisse du développement et de la coopération, ICMD des Nations unies (initiatives conjointes de coopération et du développement). PNUD OIM, 2016.

OIM, État de la migration dans le monde 2015. Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité, OIM, 2015, 207 p.

OIM, UNFPA, UNICEF, *Impact de la migration sur les familles des migrants présentes en Tunisie*, 2014, rapport INS, OTE, coopération suisse, OIM, UNFPA, UNICEF.

OIM, *Les diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'État*. Rapport publié dans le cadre de la Conférence ministérielle sur la Diaspora. Centre International de conférences Genève, 18/19 juin 2013. Publication OIM, Genève 2013, 94 p.

OIM, Les diasporas et le développement. Manuels pour mieux gérer les ressources. Conseils et bonnes pratiques à développer. Comment associer les diasporas au développement ? Manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil OIM, Migration policy institute, 272 p. 2012.

OIM, *Quels liens les Tunisiens résidant en Europe gardent-ils avec le pays d'origine ?* Rapport de résultats de l'enquête TIDO, en trois langues, OIM, Tunis, 2011, 90 p.

OIT, OIM, PNUD, Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD), Genève, 2015.

Site *Atlantico Intégration*. *Retour aux sources* « J'ai deux amours, mon pays et Paris... jusqu'à quand ? Ce que vivent aujourd'hui les troisième et quatrième générations de l'immigration confrontées aux difficultés de l'intégration ». Entretien avec Ahmed Rouadja et Guilain Chevrier. 27 novembre 2013.



Projet  
financé par  
l'Union  
européenne

Ensemble pour la mobilité



معاً من أجل تنقل الأشخاص



République  
Tunisienne

Site Kantar TNS *Rapport au Politique des Français issus de l'Immigration (RAPFI)* », enquête Kantar TNS, 2005.  
« Le vote des français issus de l'immigration ». 2007. Site Kantar TNS. <https://www.tns-sofres.com/publications/le-vote-des-francais-issus-de-limmigration> Propos recueillis par Sébastien Kriem.

Site Les amoureux au ban public, « Couples mixtes : quelle réalité pour les immigrés et leurs descendants ? » in *Les amoureux au ban public, Informations* (site des binationaux), 25 Juin 2013.

Stratégie nationale migratoire tunisienne (SNM), octobre 2015, et nouvelle version 2017.